

Prévention des risques et protection de l'environnement dans la région grenobloise



Colloque
du 30 avril 2010
Synthèse des débats

Ce colloque a été organisé à l'initiative de et par la DREAL Rhône-Alpes, avec l'accord et le soutien de M. le Préfet de l'Isère, et en collaboration avec :

Ville de Grenoble, La Métro, CG38 (Conseil Général de l'Isère), AMI (Association des Maires et adjoints de l'Isère), CCSG (Communauté de Communes du Sud Grenoblois), CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) de Grenoble, MEDEF (Mouvement des Entreprises de France) Isère, UIC (Union des Industries Chimiques) Rhône-Alpes, APORA (Association des entreprises de Rhône-Alpes pour l'environnement industriel), FRAPNA (Fédération Rhône-Alpes des Associations de Protection de la Nature), UFC Que Choisir, ASCOPARG (ASsociation pour le COntôle et la Préservation de l'Air en Région Grenobloise), IRMA (Institut des Risques MAjeurs), CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) Perstorp et Arkema, ARS (Agence Régionale de Santé), DDT (Direction Départementale des Territoires) de l'Isère.

La préparation des actes a été réalisée sous la maîtrise d'ouvrage du secrétariat du SPPPY (assuré par l'unité territoriale de l'Isère de la DREAL), à partir de la retranscription par l'agence EDEL et Amarisk des interventions et des débats, de prises de notes et de l'enregistrement des échanges. Malgré ces précautions, certains noms ou propos précis ont pu nous échapper. Nous prions par avance leurs auteurs de bien vouloir nous en excuser et nous rappelons que seul le prononcé fait foi.

Les diaporamas projetés en séances, ainsi que le présent document, peuvent être téléchargés sur le site <http://dreal.insight-outside.fr/colloqueS3PI/>



Secrétariat Permanent pour la Prévention des
Pollutions et des risques dans la région grenobloise

Sommaire

Compte-rendu des plénières

Allocutions d'ouverture

M. Albert DUPUY, Préfet de l'Isère.....	p. 06
M. Michel ISSINDOU, Député-maire de Gières.....	p. 08

Présentation des résultats de l'enquête d'opinion

Thierry MORIZE, directeur du Département Territoires et Opinions à l'Institut Enov Research.....	p. 12
---	-------

Exemples d'actions menées par les SPPPI

Présentation du SPPPI Côte d'Opale - Flandre (créé en 1991).....	p. 15
Présentation du SPIRAL (SPPPI de l'Agglomération Lyonnaise).....	p. 19

Points de vue sur la prévention des risques et la protection de l'environnement dans la région grenobloise

p. 25

Compte-rendu des ateliers

Atelier Risques Majeurs.....	p. 30
------------------------------	-------

Atelier Qualité des milieux et biodiversité.....	p. 39
--	-------

Atelier Air, énergie, climat.....	p. 51
-----------------------------------	-------

Atelier Santé Environnement.....	p. 60
----------------------------------	-------

Atelier Aménagement du territoire et économie durables.....	p. 73
---	-------

Questions / Réponses suite à la restitution des ateliers en plénière.....	p. 88
---	-------

Conclusions

Allocutions

Mme Chantal JOUANNO, secrétaire d'État chargée de l'écologie.....	p. 94
Alain CHABROLLE, vice-président délégué à la Santé et à l'Environnement du Conseil Régional Rhône-Alpes.....	p. 99

Synthèse et pistes d'actions

Philippe LEDENVIC, directeur de la DREAL Rhône-Alpes.....	p. 103
---	--------

Annexes

Rapport d'activité par Insight Outside.....	p. 108
---	--------

Glossaire.....	p. 110
----------------	--------

Les participants.....	p. 112
-----------------------	--------

Accueil



Lise TORQUET, chargée de l'information du public et de la concertation au sein de l'unité territoriale de l'Isère de la DREAL Rhône-Alpes – Chargée de la mise en place et de l'animation du SPPPI

Lise TORQUET souhaite la bienvenue à tous les participants au nom de la DREAL, de la préfecture de l'Isère, de tous les membres de l'équipe projet et des groupes de travail qui ont réfléchi ensemble depuis des mois pour mettre en place la structure de type SPPPI dans la région grenobloise et proposer cette journée.

Celle-ci a pour but d'enrichir les réflexions initiales par l'écoute des attentes et des préoccupations de l'ensemble des participants en matière de protection de l'environnement et de prévention des risques.

Cette journée a été conçue pour être un moment fort d'échanges et de débats, mais aussi d'écoute, de respect et de partage de points de vue.

Elle doit permettre de finaliser l'identification des actions prioritaires à mettre en œuvre par le SPPPI.

Les séances plénières de la journée seront animées par le journaliste Pierre OSTIAN, et des pauses humoristiques ont été prévues grâce au dessinateur Cled'12.

Compte-rendu des plénières

Allocutions d'ouverture

M. Albert DUPUY, Préfet de l'Isère



Albert DUPUY

Mes premiers mots seront bien entendu pour vous accueillir, pour vous remercier et pour vous dire que votre présence nombreuse est, nous en sommes très conscients, à la fois

le signe de l'important travail de préparation en équipe qui s'est déroulé au cours des mois qui viennent de s'écouler, et aussi le signe de la préoccupation que la problématique de la prévention des risques représente dans notre département.

C'est le 16 mars 2009 que Mme Jouanno, qui nous rejoindra en début d'après-midi, a annoncé la mise en place d'une structure de concertation sur l'environnement et les risques, de type SPPPI.

Cette annonce avait pour objectif de renforcer la concertation et de répondre à la demande exprimée par l'ensemble des acteurs d'une meilleure information sur les sujets environnementaux dans leur acception la plus large.

C'est l'occasion aussi pour moi de remercier le DREAL, son service et ceux qui l'ont accompagné pour le travail considérable qui a été conduit au cours de cette année écoulée, en concertation avec de nombreux acteurs.

Le DREAL a proposé une démarche qui s'est mise en place en plusieurs étapes :

☀ La première étape a été l'organisation d'une enquête d'opinion, pour vérifier que ce que nous percevions était bien la réalité de ce que nos concitoyens attendaient.

☀ La constitution, dès les premiers mois, d'une équipe projet qui était animée d'un esprit de collégialité et de partenariat, et qui, collégialité et partenariat, ont parfaitement bien fonctionné.

Cette équipe projet était la préfiguration de la **gouvernance du SPPPI** (dont l'acronyme signifie Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions industrielles, le « i » pouvant devenir le « i » de « Isère »), sur le modèle de la gouvernance du Grenelle de l'environnement en cinq collèges : les collectivités territoriales, les associations de protection de l'environnement, les acteurs économiques, les services de l'État et les représentants des salariés.

☀ Le troisième temps de cette démarche, c'est aujourd'hui, le colloque fondateur et la poursuite du travail en commun avec, ensuite, l'officialisation juridique par un arrêté préfectoral.

Cinq collèges pour organiser le fonctionnement, le pilotage, le travail de cette structure et cinq thèmes qui résultent à la fois de l'enquête d'opinion et du travail de l'équipe projet qui sont :

☀ les risques majeurs, en précisant que le parti que nous avons retenu ensemble est d'aller au delà des seules problématiques industrielles ;

☀ les milieux et la biodiversité ;

☀ l'air, le climat, l'énergie, avec probablement un prolongement de cette réflexion sur les travaux qui ont été menés et se poursuivent sur le plan de protection de l'atmosphère, sa révision et peut-être déboucher, dans le respect des compétences des uns et des autres, sur l'élaboration de plans climat ;

☀ la santé et l'environnement – chacun voit le lien, même si c'est souvent une problématique qui peut être délicate et difficile ;

☀ enfin l'aménagement du territoire et l'économie durables, parce qu'on est bien conscients (le « on » étant le plus large possible) que toutes ces réflexions doivent être menées en parallèle, parce que les unes éclairent les autres. Et c'est aussi une des innovations de la réflexion iséroise sur la notion de SPPPI

puisque ce thème ne se retrouve pas toujours parmi nos prédécesseurs.

C'est aussi pour cette raison qu'il nous a semblé opportun, utile, que le périmètre de cette réflexion sur la prévention des pollutions industrielles soit celui du schéma de cohérence territoriale, même s'il peut être amené à évoluer.

Pour conclure, je voudrais remercier pour leur engagement très fort, l'ensemble de ceux qui ont participé, au titre des cinq collèges, à cette réflexion qui nous conduit aujourd'hui à ce colloque. Je ne doute pas que cet engagement et cette implication de l'ensemble des participants soient les mêmes au cours de la journée. Je suis sûr que cet engagement est à la hauteur de l'ambition que nous avons sur ces problématiques, de l'ambition que nous avons pour la concertation sur ces sujets difficiles, de l'ambition que nous avons simplement pour notre département.

Et puis l'idée de ce secrétariat permanent et de la structure de pilotage, c'est une coprésidence, une coanimation entre le représentant de l'État que je suis et un élu, et je voudrais remercier à ce stade de ma conclusion, Michel Issindou, d'avoir accepté d'être à mes côtés dans cette tâche d'animation. Je crois que c'est particulièrement important.

Le dernier mot de cette conclusion sera pour remercier les animateurs.



M. Michel ISSINDOU, député-maire de Gières,
vice-président de la Communauté d'Agglomération
Grenoble-Alpes Métropole, en charge des déplacements



Michel ISSINDOU

Merci monsieur le Préfet de m'avoir fait l'honneur de cette sollicitation. Merci à chacun d'entre vous d'être venu pour ce colloque de lancement sur un sujet important, majeur pour notre agglomération, et c'est pour cette raison que j'ai bien volontiers accepté de co-présider cette instance, ce secrétariat permanent. Cela m'intéresse à plusieurs titres et, en premier lieu, au titre d' élu national.

Ce **principe de précaution** qui est maintenant inscrit dans l'article 46 de la Constitution est un bon principe que tout le monde a salué lorsqu'il a été constitutionnalisé. Mais c'est un principe qui ne manque pas de poser problème dans son application. Personne ne peut s'opposer à cet excellent principe puisqu'il consiste à ne pas faire « n'importe quoi », à sécuriser la vie des gens, à éviter qu'il y ait des drames.

Et malheureusement les drames sont là en permanence pour nous rappeler combien ce principe est nécessaire et utile : le drame de la Vendée, la grippe H1N1 - avec peut-être un excès de précaution, avec le recul, mais qu'aurait-on dit si la grippe avait pris une ampleur considérable telle qu'on la prévoyait au mois d'août ? - principe de précaution sur des sujets qui nous préoccupent dans nos communes au quotidien, notamment en ce qui concerne les relais de téléphonie, et bien sûr quand on parle de la chimie. Qui ne se souvient pas d'AZF en 2001 et du drame humain que cela a engendré ?

Ainsi, les raisons sont réunies pour que ce principe soit accepté et pour autant sa mise en œuvre pose problème. Sur le terrain, les intérêts sont contradictoires entre ceux qui pensent qu'on

en fait trop et ceux qui pensent qu'on n'en fait jamais assez.

Notre agglomération n'échappe pas à ces problèmes majeurs constants que l'on rencontre dès que l'on prend une décision. Je salue ici mes collègues maires, conseillers communautaires et vice-présidents de la communauté d'agglomération, dont la présence aujourd'hui montre l'intérêt que l'agglomération porte à ces questions. Il n'y a pas un débat au conseil de communauté où nous ne soyons confrontés à ce problème.

Nous en avons fait part régulièrement aux Préfets successifs notamment sur les projets de l'agglomération, dans le cadre par exemple du travail à travers la région urbaine et le SCOT.

Nous sommes contraints de limiter les déplacements automobiles, nous avons de ce fait l'obligation de construire dans un périmètre relativement étroit, de faire la ville sur la ville et là, immédiatement, on se heurte à des problèmes de cohabitation entre l'industrie - que nous voulons absolument défendre - et les riverains.

Aujourd'hui le tissu industriel est menacé dans notre pays et nous avons le devoir collectif de le maintenir. On sait bien que la tertiarisation de l'économie ne réglera pas tout et que l'industrie est essentielle. L'économie

traditionnelle et notamment l'industrie chimique, qui est ancienne dans notre agglomération - elle date du début du siècle dernier - a sa place, et nous ne cessons d'affirmer que nous souhaitons qu'elle perdure là où elle est, qu'elle continue à produire dans des conditions de sécurité extrêmes, accrues. Je pense que les industriels ici présents font le nécessaire et ont parfaitement conscience des enjeux.

Faire cohabiter l'économie, notamment l'industrie, et le logement : c'est le paradoxe permanent.

L'agglomération est un tissu de risques naturels et technologiques majeurs. Il n'y a pas une commune qui ne soit soumise à un risque. Pour l'inondation par exemple : toutes les communes sont concernées et Grenoble la première est dramatiquement exposée. Il n'y a pas un endroit où il n'y a pas un risque d'effondrement, ou une industrie Seveso à proximité.

Dans ce contexte, il est particulièrement difficile de mener à la fois des projets d'habitat forts pour loger nos concitoyens et des projets industriels qui créent des emplois et des richesses.

À ce titre là, nous sommes complètement intéressés par ce qui se crée, et nous pensons que c'est une bonne instance. C'est pour cela que j'ai accepté de la co-présider aux côtés de M. le

Préfet, d'abord parce que nos relations avec vous-mêmes et avec vos services sont excellentes. C'est une des premières conditions et elle est importante.

Mais ensuite parce qu'on le voit bien, la réunion des cinq collèges est une source potentielle de conflit permanent entre des habitants, des salariés qui défendent leur emploi, des industriels qui défendent leurs productions, des élus locaux qui sont dans un dilemme récurrent avec des populations dans un périmètre considéré comme

dangereux et qui souhaitent malgré tout le développement économique de leur territoire.

Il est donc essentiel que le dialogue permanent entre intérêts contradictoires puisse s'établir et c'est en cela que le SPPPI est une bonne instance.

Elle a le mérite de constituer un endroit où il est possible de réfléchir collectivement, en fédérant ou en regroupant des instances existantes, puisqu'il y a déjà énormément d'instances qui réfléchissent à ces problèmes.

LE SPPPI C'EST SUPPPER PPRATIQUE



La communication honnête est essentielle sur ces sujets et il faudra en faire beaucoup pour faire accepter des décisions qui seront parfois très impopulaires – on peut revenir sur l'exemple de la Vendée et le refus des gens de quitter leurs maisons qui ont pourtant été inondées.

Il y aura donc vraisemblablement beaucoup de dialogue, beaucoup de difficultés et beaucoup de prises de décision qui seront sûrement contestées par beaucoup et acceptées par peu. En tout cas, le dialogue est nécessaire. C'est à ce titre là et pour cela que j'ai accepté cette co-présidence.

Je le dis aussi très clairement, je ne serai pas la caution de l'État dans cette instance. Je suis un élu local et national et il m'arrivera vraisemblablement d'avoir un point de vue qui ne sera pas celui de l'État.

C'est dans cet esprit que j'accepte cette co-présidence, dans un esprit de dialogue, afin d'essayer de trouver chaque fois les bonnes solutions mais quand j'estimerai en ma conscience que les choses ne vont pas dans le bon sens, je saurai l'exprimer. Je tenez à ce qu'il n'y ait pas d'ambiguïté sur ce point.

Pour toutes ces raisons, c'est avec grand plaisir que j'ai accepté cette mission, une tâche compliquée, lourde, difficile, impopulaire vraisemblablement à un moment ou à un autre, mais en tout cas nécessaire, une démarche que l'agglomération ne pouvait pas éviter de mener. Il y a des années que nous le demandions aux Préfets successifs. Le Préfet du moment a accepté - et je l'en remercie - de créer cette instance et nous saurons je l'espère avec vous tous la faire vivre utilement pour l'intérêt de nos concitoyens.

Présentation des résultats de l'enquête d'opinion

Thierry MORIZE, Directeur du Département Territoires
et Opinions à l'Institut Enov Research



Thierry MORIZE présente un extrait des résultats de l'enquête d'opinion, menée en juin 2009.

Elle avait deux objectifs :

- **évaluer les perceptions de la population vis-à-vis des enjeux environnementaux**, et l'importance qu'elle accorde à ces problèmes ;
- **faire un bilan de la campagne régionale d'information des populations sur les risques industriels majeurs** qui s'est déroulée fin 2008, en évaluant le degré de connaissance des populations concernant leur exposition à des risques industriels et les conduites à tenir en cas d'accident.

Cette enquête devait également per-

mettre de mesurer les évolutions entre la campagne d'information de 2008 et celle menée en 2003, pour laquelle une enquête similaire avait été réalisée en 2004.

L'étude a été menée sur l'ensemble de la région Rhône-Alpes, car la campagne d'information couvrait ce territoire, représentant 19 bassins de risques industriels. Elle a été conduite sur un échantillon de taille importante (2347 habitants).

La présentation de ce jour est un zoom sur les 400 personnes interrogées sur le bassin du Y grenoblois, qui peut être divisé en 3 secteurs : la zone de Grenoble et des communes proches situées au sud, la zone de Voreppe au nord ouest, et à l'est le secteur de Domène.

Perception des enjeux environnementaux

Quelle est la hiérarchie proposée par la population sur les préoccupations et les enjeux liés à l'environnement et aux risques en général ?

La pollution de l'air est la première préoccupation environnementale (56%) des habitants du secteur du Y grenoblois, suivie de celles sur les risques industriels (35%) et le bruit (25%).

La pollution des rivières, la gestion des déchets, les pollutions de sols, arrivent beaucoup plus loin derrière, ainsi que les risques naturels et le transport de matières dangereuses.

Sur le bassin de Grenoble, ces résultats sont très liés au caractère urbain du secteur. Sur les bassins moins urbanisés, la pollution des rivières, les déchets et le transport de matières dangereuses sont davantage cités.

Sur l'origine des problèmes, de manière très évidente, la circulation automobile et l'activité industrielle sont les plus citées. En revanche, le chauffage des bâtiments est très peu cité.

L'attribution des problèmes à la circulation automobile est caractéristique d'une agglomération comme celle de Grenoble. Par exemple, le transport routier des marchandises est davantage cité sur d'autres départements, en dehors du Rhône et l'Isère.

Vous arrive-t-il d'être gêné, au quotidien, par des nuisances (pollution de l'air, odeurs...)?

L'objectif de cette question était d'établir une hiérarchie des nuisances réellement subies et non plus des préoccupations d'ordre général.

Sur le secteur du Y grenoblois, 61% des gens interrogés sont gênés « souvent ou de temps en temps » par la pollution de l'air et les odeurs.

Le bruit est une préoccupation moins forte, mais une gêne plus importante : le niveau de gêne est quasiment équivalent à celui généré par la pollution de l'air et les odeurs.

Vous arrive-t-il de craindre qu'un accident industriel grave se produise ?

C'est une préoccupation beaucoup moins forte au quotidien que les nuisances évoquées en question 2. 28% des personnes interrogées déclarent craindre « souvent ou de temps en temps » l'occurrence d'un accident industriel, ce qui est équivalent aux autres départements.

Vous arrive-t-il de craindre qu'un accident d'origine naturelle se produise ?

Seulement 15 % des personnes interrogées déclarent craindre « souvent ou de temps en temps » des accidents d'origine naturelle, ce qui est très peu.

Impact de la campagne d'information

La comparaison des résultats entre l'enquête de 2004 et celle de 2009 a montré que **la campagne d'information réalisée en 2008 a eu un impact très fort sur la connaissance des risques encourus.**

Aujourd'hui, 45% des personnes interrogées estiment être bien informées sur les risques industriels sur le Y grenoblois (+7 points par rapport à l'enquête de 2004).

L'enquête complète peut être consultée en ligne sur le site internet : www.lesbonsreflexes.com

Exemples d'actions menées par les SPPPI

Présentation du SPPPI Côte d'Opale - Flandre (créé en 1991)

Yves LHEUREUX, chargé de mission et contractuel de la structure associative Opal'Air sur laquelle prend appui le SPPPI Côte d'Opale – Flandre

Fonctionnement du SPPPI et de l'association support

L'association Opal'Air permet de supporter le fonctionnement de deux structures :

- le SPPPI,
- la CLI (Commission Locale d'Information) de la centrale nucléaire de Gravelines, autre structure d'information.

Opal'Air peut recevoir directement des subventions versées par les industriels, les collectivités ou l'État. Un agent de la DREAL pilote le tout. Deux salariés embauchés par la structure associative travaillent pour les deux structures SPPPI et CLI.

Le SPPPI Côte d'Opale fonctionne sur le principe de la gouvernance à cinq collègues et comprend cinq commissions thématiques :

- air, odeurs et bruits,
- déchets, sites et sols pollués,
- eau,
- risques industriels,
- nouveaux projets.

Ces commissions permettent des échanges d'une très grande richesse. La mixité et la pluralité des avis font émerger des idées et des propositions.



Il existe également des groupes de travail, au sein des commissions thématiques, sur des sujets très particuliers qui nécessitent des discussions en comité restreint. Chaque commission regroupe 60 à 80 personnes, chaque groupe de travail 10 à 15 personnes, où tous les acteurs sont représentés. Les médias font partie du SPPPI au même titre que les autres acteurs classiques.

Certaines thématiques comme le bruit, les odeurs ou les poussières intéressent plus directement l'opinion publique et grâce au SPPPI, des réponses sont apportées à des problématiques environnementales très localisées. **Ces actions sont souvent bâties sur un même principe : des riverains font émerger un problème d'environnement, transmis au SPPPI via le tissu associatif. Le SPPPI monte**

alors un groupe de travail, met les acteurs concernés autour de la table et essaie de répondre à la problématique soulevée.

Quelques exemples d'actions du SPPPI

● L'information sur les risques industriels majeurs :

Il y a une obligation réglementaire pour les sites Seveso seuil haut de réaliser des brochures et de les distribuer à la population riveraine des sites, et ce tous les 5 ans.

Via le SPPPI, grâce à la mutualisation des moyens et des actions, les campagnes se font plus fréquemment (tous les 3/4 ans), avec plus d'outils de communication : sites internet, CD Rom, films, actions dans les écoles...

En 1991, une plaquette a été diffusée à 20 000 exemplaires, 200 000 en 2006. Une nouvelle campagne d'information est en préparation pour 2010.

● Le bruit :

Des riverains de la zone sidérurgique de Dunkerque se plaignaient la nuit d'un bruit équivalent à celui d'un « ventilateur ». Une étude acoustique a été menée, et a confirmé que les plaintes des riverains étaient fondées.

Le SPPPI a ensuite proposé de mettre en place un réseau de surveillance acoustique. Aujourd'hui, le territoire du Dunkerquois dispose de 7 capteurs qui fonctionnent en continu et mesurent le bruit à la fois urbain et industriel. Les données de ce réseau sont accessibles 24h/24 par la population sur un site internet dédié : www.dkbel.fr.

● Les poussières :

Ce point concerne une petite zone géographique où des stockages de minerais et matières pulvérulentes (minerai de charbon et de fer notamment) incommode par vent de Nord à Nord-Est des quartiers d'habitations de la commune de Gravelines.

Une étude a été réalisée dans le

cadre du SPPPI, des prélèvements ont été réalisés chez les industriels potentiellement concernés (au nombre de 5), des capteurs ont été installés chez les riverains et dans les communes pour comprendre comment retombaient ces poussières. Au final, il apparaît que les nuisances subies résultent d'une responsabilité partagée entre les industriels. Des actions ont été mises en place, et les industriels ont mieux compris comment gérer leurs installations pour émettre moins de poussières. Un site Internet permet de suivre les retombées de poussières mesurées par les capteurs.

● Les odeurs :

C'est une problématique récurrente souvent soulevée. La présence d'activités industrielles, sidérurgiques, chimiques, ou pétrochimiques, génère des odeurs qu'il est difficile d'évaluer et/ou de gérer.

Les industriels concernés se sont rapprochés du SPPPI, qui a effectué un recensement de l'ensemble des sources d'odeurs potentielles. Elles ont été caractérisées, hiérarchisées, des prélèvements sur les sources les plus impactantes ont été réalisés. Ces données ont ensuite été traitées via un modèle de dispersion, afin d'essayer de comprendre comment les odeurs se propageaient dans l'agglomération et, surtout, ce qui pouvait être fait en amont pour les limiter.

● L'évaluation des risques sanitaires de zone :

Il s'agit d'examiner l'impact de la pollution atmosphérique industrielle à l'échelle d'une agglomération ou d'une zone industrielle, afin de mieux comprendre comment l'ensemble des polluants peuvent impacter les populations. Le SPPPI a été un des premiers initiateurs de ce type d'études, mais aujourd'hui plusieurs régions se sont lancées dans la démarche.

Dans une autre étude, le SPPPI a aussi essayé de répondre à une question légitimement posée par le tissu associatif : les données sanitaires, qui sont assez mauvaises sur le Dunkerquois, peuvent-elles être liées à des facteurs environnementaux liés aux industries ?

Une étude a été menée et montre que sur le Dunkerquois, il n'y a pas plus de cancers que sur Lille, Valenciennes ou d'autres villes de la région Nord-Pas de Calais. Mais, cette région est malheureusement lanterne rouge en termes de santé au niveau national.

Enfin, le SPPPI mène beaucoup d'actions sur le terrain : il y a une vraie nécessité d'être au plus près des milieux scolaires et universitaires, des centres de formation professionnelle, de l'Éducation Nationale, des collectivités, pour faire connaître les travaux du SPPPI, mais aussi ré-



pondre de vive voix aux questions que se pose la population.

Pendant plusieurs années, le SPPPI dunkerquois a accueilli des stages de formation des journalistes de France 3 Télévision, pour les sensibiliser à la gestion des risques industriels. Le SPPPI participe à de très nombreux salons, colloques, conférences, sur le thème de l'environnement ou du développement durable.

Les perspectives pour 2010

- Continuer à travailler sur les thématiques des bruits, des odeurs, des poussières. Sur les poussières, des demandes récurrentes sont émises sur les poussières fines, qui peuvent être inhalées. Des questions se posent sur leur composition, leur provenance, leur dangerosité pour la santé...
- Préparer la nouvelle campagne d'information des populations sur les risques industriels et nucléaires.
- Travailler sur les canalisations de transport de matières dangereuses dont la réglementation a évolué. C'est une des missions du SPPPI que d'informer sur les évolutions réglementaires et notamment sur la manière dont les gestionnaires de

canalisations prennent en compte l'évolution des réglementations et ce qui est fait localement sur le terrain.

- Conduire une étude sur les dioxines et les furanes et leur impact sanitaire. En effet, la Côte d'Opale - Flandre accueille un des plus gros émetteurs en France de dioxines, ainsi qu'un centre de valorisation énergétique. Ces différentes unités sont montrées du doigt en termes d'émissions de dioxines. Un partenariat avec le réseau Atmo Nord-Pas de Calais, la Région et les industriels concernés a permis de monter un projet d'étude qui porte sur un recensement de toutes les données existantes notamment dans les plans de surveillance environnementaux (qui sont demandés par l'État aux industriels). Des mesures ont été réalisées par Atmo Nord-Pas de Calais sur les retombées atmosphériques de dioxines et furanes et des mesures complémentaires seront réalisées dans les sols. L'objectif est de savoir si le territoire est imprégné ou pas par les dioxines et furanes.

Enfin, le SPPPI Cote d'Opale - Flandre, comme d'autres SPPPI, participera aux Assises Nationales des Risques qui auront lieu le 21 octobre 2010 à Douai, et accueillera la veille le forum national des SPPPI. Les représentants du SPPPI grenoblois et, plus généralement tous les SPPPI, sont invités à participer à ces deux manifestations.

Présentation du SPIRAL (SPPPI de l'Agglomération Lyonnaise)

Isabelle CHARPIN, secrétaire général d'APORA (Association des Entreprises de Rhône-Alpes pour l'Environnement Industriel), organisme membre du SPIRAL

Le SPIRAL a été créé fin 1990 par arrêté préfectoral, avec pour objectif d'œuvrer pour un développement équilibré et harmonieux de l'industrie et de la ville dans l'agglomération lyonnaise.

Le SPIRAL fonctionne avec quatre collègues : État, Collectivités, Industriels et Associations et personnalités compétentes.

Des groupes de travail sont mis en place afin de travailler sur des actions concrètes et locales pour répondre aux préoccupations des populations.

Exemples d'actions

Sur les risques industriels :

Des campagnes d'information sur les risques industriels majeurs sont réalisées tous les 5 ans. En 1993, la campagne concernait principalement le périmètre de l'agglomération lyonnaise. En 1998, la campagne avait été étendue à tout le département du Rhône. Cette même année, le CIRIMI (Comité pour l'Information sur les Risques Industriels Majeurs dans l'Isère) réalisait également une campagne dans l'Isère. En 2003, la campagne



Isabelle CHARPIN

d'information a été menée conjointement par le SPIRAL et le CIRIMI sur les deux départements du Rhône et de l'Isère. Enfin en 2008, la région Rhône-Alpes dans son intégralité a été concernée, soit 1 200 000 personnes. 700 000 brochures ont été distribuées. L'organisation s'est appuyée sur le savoir-faire du SPIRAL Risques et du CIRIMI pour mener à bien cette opération.

Ces campagnes permettent la mobilisation de tous les acteurs et un gain de crédibilité vis-à-vis de la population.

La mutualisation des moyens et la collégialité permettent de dépasser les exigences réglementaires (qui

consistent uniquement en la distribution de brochures et l'apposition d'af-fichettes consignes).

Ces actions supplémentaires sont par exemple :

- la présence à la Fête de la Science ;
- des actions pédagogiques, notamment à destination des scolaires : action Réflex'Junior dans les collèges ;
- la lettre d'information « Regards sur le Risque » qui paraît 2 fois par an avec pour objectif d'avoir une culture partagée du risque en donnant la parole à chacun des acteurs et en explicitant de façon pédagogique des notions réglementaires ou techniques parfois difficiles.

Actuellement le SPIRAL et le CIRIMI travaillent ensemble sur la communication relative aux PPRT (Plans de Prévention des Risques Technologiques) : il s'agit d'un sujet complexe, très technique, avec un vocabulaire particulier et précis. Un travail est notamment en cours sur l'organisation des réunions publiques pour rendre les présentations plus accessibles à un public non initié et favoriser ainsi sa participation au débat.

🌀 **Sur le Transport de Matières Dangereuses (TMD) :**

Lyon est un carrefour de voies de communication. Le groupe de travail TMD du SPIRAL a permis d'allier les préoccupations liées au TMD

à une politique de réduction des risques. Un travail a été mené en concertation avec les industriels concernés, les services de l'État et les élus ou représentants des différentes communes concernées, et a permis d'aboutir à :

- la signature d'un arrêté préfectoral déterminant un périmètre interdit au transit de matières dangereuses, des axes de contournement et des horaires pour la desserte interne ;
- la distribution de 20 000 brochures d'information aux péages des autoroutes ;
- un livre blanc sur les TMD, des préconisations au niveau des aires de stationnement et des plates-formes multimodales rail / route.

🌀 **Sur les odeurs :**

Ce travail a été initié suite à une demande du préfet du Rhône de mettre en place un dispositif de gestion de crise olfactive, après un épisode olfactif en 2002.

Le groupe de travail SPIRAL Air a permis le lancement le 24 novembre 2003 du dispositif Respiralyon. Celui-ci s'appuie notamment sur le public : un réseau de « nez » (personnes volontaires pour répertorier et indiquer ce qu'ils sentent) a été mis en place afin de déterminer le fond odorant de l'agglomération lyonnaise.

L'action a ensuite évolué vers un

dispositif de signalement d'odeurs, où chacun peut signaler des odeurs gênantes, soit grâce à un numéro vert, soit par un site internet dédié. Ce dispositif permet de connaître en temps réel les problèmes d'odeurs qui se posent au niveau de l'agglomération lyonnaise et d'informer la population sur l'état des nuisances olfactives.

Le suivi est effectué par le réseau de mesure de la qualité de l'air du Rhône, COPARLY.

L'objectif est d'inciter les « générateurs d'odeurs » à mener des actions de réduction des nuisances olfactives. Une charte a été signée entre élus, État et différents industriels qui se sont engagés à réduire leurs émissions olfactives.

L'information du public est faite grâce à la lettre « Nez à nez », qui permet de fournir des éléments d'explication et de montrer l'avancement des actions.

Enfin, différents sites internet permettent de mettre à disposition les informations plus facilement, en particulier le site www.respiralyon.org.

🌀 **Sur l'eau et les déchets :**

Le SPIRAL Eau a travaillé sur un engagement de réduction des rejets de micropolluants (rejets à l'état de traces).

L'objectif était de permettre l'appli-

cation du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) dans l'agglomération lyonnaise, qui est la plus importante agglomération urbaine et industrielle du bassin Rhône-Méditerranée.

9 industriels ayant un rejet direct au Rhône, ainsi que le Grand Lyon en tant que gestionnaire des stations d'épuration les plus importantes, ont travaillé ensemble dans l'objectif de réduire de moitié en 10 ans les rejets de micropolluants organiques et métalliques.

La méthodologie repose sur l'analyse des rejets plusieurs fois par an, la hiérarchisation des actions à mettre en place, puis la mise en œuvre de ces actions.

La signature de cet engagement a eu lieu à la préfecture du Rhône avec les élus, l'État et les industriels concernés.

Pour réaliser ce travail, il a fallu faire face à de nombreuses difficultés notamment au manque de données et de connaissances initiales, mais la démarche a été précurseur de travaux nationaux sur la Recherche et la Réduction des Rejets des Substances Dangereuses dans l'Eau (RSDE).

Le SPIRAL Eau a également mené d'autres actions : il s'est mobilisé pour la mise en place d'**une station d'alerte et de surveillance de la qua-**

lité des eaux du Rhône, à l'aval de Lyon, à Ternay. Différents acteurs ont contribué à l'investissement et au fonctionnement de cette station dont le maître d'ouvrage est aujourd'hui le Grand Lyon, qui s'investit fortement dans les travaux du SPIRAL.

Enfin, à son démarrage en 1990, le SPIRAL Eau a conduit une **action de sensibilisation concernant les déchets dangereux des ménages et des petites entreprises**. Notamment, un feuillet d'information recto verso accompagnait les factures d'eau et informait la population sur l'emplacement et le fonctionnement des déchetteries accueillant les déchets dangereux des ménages et, les actions préventives qui pouvaient être menées.

En conclusion, le SPIRAL travaille sur des problématiques concrètes, locales et partagées par les différents acteurs.

Le bilan est globalement positif car il permet aux différents acteurs de se connaître et de travailler « à froid », ce qui est essentiel pour avancer ensemble, même si parfois les intérêts sont divergents voire contradictoires. C'est une structure sans mur et sans budget de fonctionnement, mais avec un pilier : son secrétaire général, Gérard Berne. Pour financer les différentes actions, il est nécessaire de réa-

liser chaque fois un tour de table des différents partenaires potentiels et le budget est parfois difficile à boucler. Pour certains sujets, il est intéressant, voire nécessaire, de travailler dans une logique interdépartementale.

Questions / Réponses dans la salle

Gérard VITALIS, habitant de Pont de Claix.
Concernant la pollution du Rhône, en particulier par le pyralène, où en est-on ?

Isabelle CHARPIN
Le SPIRAL n'a pas travaillé spécifiquement sur le PCB (pollution historique et diffuse au niveau du Rhône) mais il est informé. Il a fait intervenir différents acteurs, comme la DIREN à l'époque, la DREAL aujourd'hui, pour expliciter le fonctionnement du comité PCB qui a été mis en place par M. le Préfet. Le pôle de compétitivité Axelera (chimie environnement) a été investi d'une mission pour travailler sur les aspects « prise en compte de la pollution » et « travaux à mener », pour connaître et agir sur les PCB. Mais le SPIRAL Eau ne travaille pas directement sur la question.

Jacqueline COLLARD, présidente de l'association Santé Environnement Rhône Alpes, membre du CODERST et de plusieurs autres instances de concertation, telles que le SDAGE.
Dans les exemples d'actions présentés par les deux SPPPI, il n'a pas été question de registre des cancers. Or c'est un élément significatif qui semble primordial pour pouvoir faire

des études épidémiologiques, face à une convergence de pollutions importante.

Yves LHEUREUX
En effet, les différents travaux du SPPPI Côte d'Opale - Flandre sur les questions sanitaires ont montré la nécessité de disposer d'un registre des cancers. La région Nord-Pas de Calais travaille à l'élaboration d'un tel outil qui constitue une base indispensable pour travailler sur les données.

Une intervenante non identifiée.
Dans le département du Rhône, il y a des problèmes généraux d'ozone (pas plus tard que les 10 derniers jours), non résolus par l'existence du SPPPI. N'est-il pas nécessaire de cibler d'abord les enjeux majeurs et ensuite les décliner, trouver leurs sources ?

Isabelle CHARPIN
L'ozone est un polluant secondaire. Les précurseurs de l'ozone sont les oxydes d'azote et les composés organiques volatils, les premiers étant générés principalement par les émissions liées à la circulation routière. Au SPIRAL, il n'y a pas de travail particulier sur l'ozone pour le moment, mais il peut y avoir des choses à faire. Et il faudra que chaque citoyen se responsabilise et se rende compte qu'il contribue à cette pollution.

Une intervenante non identifiée.

Lors d'une présentation récente sur un incinérateur il a été indiqué par un intervenant de l'AFSSA ou de l'INVS qu'aujourd'hui, les taux de dioxines ne sont pas plus importants dans le sang des riverains d'incinérateurs que dans d'autres zones. Par contre les taux de dioxines les plus élevés sont mesurés aujourd'hui dans les poissons de la mer du Nord. Est-ce qu'une information des populations du Nord-Pas de Calais sur cette situation serait envisageable afin qu'elles mangent moins de poisson ?

Yves LHEUREUX

Sur les dioxines, le SPPPI a commencé à faire un recensement des données existantes dans les sols et l'atmosphère. On se rend compte par exemple que les niveaux de concentration dans les sols ou dans les retombées sont très faibles par rapport à l'importance des émetteurs (les niveaux mesurés correspondent à ceux d'un milieu rural plutôt qu'à ceux d'un milieu urbain ou industriel). Aujourd'hui, malgré des émetteurs importants, les données de terrain donnent des valeurs qui ne sont pas alarmantes. Sur les poissons, il est maintenant connu que leur graisse accumule les dioxines et des analyses sont faites régulièrement dans le monde, mais je ne sais pas si les poissons de la mer du Nord sont plus malades que les poissons de la Méditerranée ou de la côte Atlantique.

Jacques TOLEDANO,
associations 4D et ETICITE.

Concernant le Rhône, pourquoi la station de mesure n'a-t-elle été mise en place qu'à l'aval de l'agglomération ? Pourquoi ne pas réaliser des prélèvements en amont également, afin de pouvoir mesurer les écarts ? Y-a-t-il un plan de dépollution, à moyen terme, des eaux du Rhône ?

Isabelle CHARPIN

L'objectif du SPIRAL était de travailler sur les rejets industriels et donc d'effectuer des analyses en aval de ces rejets. Le travail se fait en concertation avec l'Agence de l'Eau et ces analyses sont ensuite rapprochées des analyses « milieu » faites en amont par les services de l'État et l'Agence de l'Eau. Ces résultats sont disponibles sur internet.

Le Plan d'Action Rhône a été mis en place dans les années 90. Il visait à améliorer la qualité des eaux du Rhône et d'énormes progrès ont été faits ces 20 dernières années sur ce point. Tout ce travail doit maintenant être reporté dans les outils de planification existants, comme le SDAGE. Le nouveau Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux a été approuvé fin 2009. Il fixe un certain nombre d'orientations fondamentales, avec différentes pistes d'actions, à la fois sur les milieux et sur les rejets.

Points de vue sur la prévention des risques et la protection de l'environnement dans la région grenobloise



Les représentants de chacun des cinq collèges - collectivités territoriales, associations, acteurs économiques, salariés, État - donnent leur opinion sur la question des pollutions et des risques, sur leur envie de participer à cette instance et ce qu'ils en attendent.

Christophe FERRARI,
maire de Pont de Claix, vice-président
de La Métro chargé des finances,
du budget et de l'évaluation des
politiques publiques.

Dans le cadre de la mise en place du SPPPI, la question de l'intérêt particulier au regard de l'intérêt général doit se poser dans le respect des compétences et des rôles des différents acteurs qui seront amenés à travailler ensemble.

La facilitation du dialogue est la première condition nécessaire pour que le débat progresse de manière positive et que les acteurs ne restent pas dans le rapport de force.

Une autre condition est d'avoir un lieu de partage des expertises car il y a une méfiance collective à leur égard. Le débat récent sur le réchauffement climatique a montré la manière dont les rapports du GIEC ont été mal reçus. **Les expertises sur les sujets traités par le SPPPI pourront être réalisées à partir de cahiers des charges communs construits par les représentants des cinq collèges.**

L'acquisition d'une expertise sur les risques est importante. Les activités présentes sur le territoire doivent se développer tout en les prenant en compte. Il serait autant regrettable

de refuser de prendre en compte ces risques que d'appliquer un principe de précaution de manière jusqu'au-boutiste qui conduirait à vider les territoires plutôt qu'à les rendre harmonieux. Les collectivités seront donc parties prenantes de la démarche. Enfin, l'expertise locale universitaire de la région grenobloise est performante, capable d'éclairer les débats du SPPPI et d'apporter un regard extérieur. Il est important qu'elle collabore aux travaux qui seront menés.

**Francis MENEU,
président de la FRAPNA Isère.**

C'est un honneur pour la FRAPNA de représenter le collège des associations. La présence de la FRAPNA dans cette instance est doublement légitime car la fédération départementale regroupe près de 70 associations sur l'ensemble de l'Isère. La FRAPNA est présente dans les huit départements de la région Rhône-Alpes par le biais de huit sections départementales représentées par une fédération régionale. La FRAPNA est une association reconnue d'utilité publique et ne peut être considérée comme une association "Nimbyste". Le travail de terrain est très important, reconnu comme expertise locale. Le travail des associations sur les questions de santé-environnement permet d'interpeller le Préfet à juste et bon droit sur des sujets essentiels comme la destruction des espaces

naturels, les pollutions industrielles... L'étiquette de défenseur acharné de la nature n'est pas justifiée quand la personne morale est une association reconnue d'utilité publique, affiliée à France Nature Environnement.

Si le SPPPI a vu le jour, c'est un peu aussi grâce à la FRAPNA puisque c'est suite à une enquête lancée en 2009 par France Nature Environnement sur le mercure que la ministre de l'écologie a décidé d'aller dans le sens de la création d'un SPPPI. Il était en effet surprenant qu'une telle structure n'existe pas encore alors que l'agglomération grenobloise est à la tête de l'innovation et que des SPPPI existent depuis plus de vingt ans dans d'autres régions industrielles.

La FRAPNA a également une vraie légitimité à représenter les citoyens. Les élus le savent, le citoyen ne veut plus qu'on lui raconte des histoires. Le besoin de transparence, de cohérence, est réel.

Le Grenelle de l'environnement fixe l'objectif de préserver la santé et l'environnement tout en stimulant l'économie. C'est un challenge : les citoyens demandent à leurs élus d'être innovants pour stimuler une économie locale, notamment dans les domaines scientifiques.

La FRAPNA souhaite que l'écologie soit bien répertoriée, bien visualisée, et qu'elle soit au service des élus, aux côtés des acteurs économiques, des citoyens et des agriculteurs. Trop de sites ont été sacrifiés, trop d'actions irres-

pectueuses sont encore faites au détriment notamment de la loi sur l'eau.

Il est nécessaire que le SPPPI soit un lieu de concertation et que les résultats d'actions soient visibles. Il doit devenir l'occasion pour tous de faire la démonstration que dans une démocratie évoluée, il est possible de sortir du partisanisme, du bipolarisme, et que les membres des collèges soient capables, en tant que citoyens éclairés, de faire avancer la cause de l'environnement, de l'industrie et de l'agriculture dans le département.

**Philippe JEANPETIT,
directeur général d'Eurotungstene,
membre de l'UDIMEC, représente le
MEDEF Isère au sein du SPPPI.**

La région grenobloise témoigne de l'imbrication entre les lieux de vie et les activités économiques. S'il peut exister des intérêts contradictoires, il y a aussi la volonté d'assurer une pérennité économique, sociale et environnementale. La création du SPPPI va dans ce sens.

Les acteurs économiques souhaitent être intégrés en amont des réflexions qui pourront avoir lieu afin d'être porteurs de la réalisation des objectifs. À ce jour, les branches professionnelles disent éprouver des difficultés dans le dialogue avec les associations de protection de l'environnement et inversement. Il est donc fondamental d'avoir un espace d'échanges.

Il faut également un travail de mise en cohérence des documents réglementaires de différents niveaux, pour que les acteurs économiques – et pas seulement les industriels – se les approprient et soient moteurs. Les acteurs économiques ont enfin besoin du soutien des pouvoirs publics pour les aménagements, les infrastructures, la fiscalité et les efforts de recherche etc. De nombreux industriels ont des solutions innovantes concernant les déplacements, les matériaux. Ils ont aussi le souci constant de l'environnement et de la sécurité au travail, véritable prérequis. L'enjeu est de faire en sorte que ce prérequis aille dans l'intérêt de tous.

**Nicolas BELLON,
élu au CHSCT d'Arkema Jarrie.**

La principale préoccupation du CHSCT est la santé, la sécurité du personnel et ses conditions de travail. Le président du CHSCT est le directeur du site mais c'est une organisation indépendante, une sentinelle dans l'entreprise, qui vérifie que les réglementations sont bien suivies et que le personnel n'est pas impacté par certaines décisions. Le CHSCT a un rôle de relais important dans et en dehors de l'entreprise. Il a le souci de préserver les individus des nuisances et d'être à l'écoute des différentes préoccupations. Si les salariés se préoccupent de leur santé, ils se préoccupent aussi de celle de leur famille et de leurs proches et

plus généralement des riverains qui vivent en dehors de l'usine.

Les salariés sont force de proposition car ils connaissent précisément le fonctionnement de l'usine au quotidien. Intégrés plus récemment dans le dialogue, il est souhaitable que les salariés soient autant écoutés que les membres des autres collèges. Attachés à la sauvegarde de l'emploi, tout en ayant à cœur de préserver l'environnement, ils estiment qu'il n'y a pas lieu de délocaliser les usines, ni de les fermer. Il convient en revanche de les faire évoluer pour que l'environnement ne soit pas impacté. Le travail commun doit être orienté dans ce sens.

Jean-Pierre FORAY,
chef de l'Unité Territoriale
de l'Isère de la DREAL.

En réunissant cinq collèges, le travail au sein du SPPPI devrait permettre de conduire certaines actions plus efficacement et plus intelligemment. L'État est là pour faire appliquer la réglementation, mais celle-ci ne permet pas de tout régler à tout moment. Les exemples présentés ce matin par le SPIRAL et le SPPPI de la Côte d'Opale, ou encore les actions réalisées en matière d'information préventive, notamment par le SPIRAL et le CIRIMI, illustrent ce qu'il est possible de faire au-delà de ce que la législation impose. Le SPPPI permettra également de faire comprendre le sens et la portée

de certaines mesures réglementaires. Un certain nombre d'idées pourront être remontées au niveau national.

Au niveau local, il permettra de pouvoir partager des propositions entre les acteurs pour mettre en œuvre des dispositifs de protection de l'environnement. L'existence du SPPPI devrait aussi permettre d'anticiper des crises en prenant en compte les préoccupations relayées par les différents acteurs. L'intention est de se comprendre et de désamorcer des situations qui pourraient devenir conflictuelles.

Le SPPPI a tout intérêt à s'appuyer sur une expertise technique et scientifique importante. La région Rhône-Alpes dispose de nombreux atouts en la matière.

Le SPPPI peut enfin être un lieu d'expérimentation pour mettre en œuvre des actions concernant les sols pollués, les zones de basses émissions en matière de pollution atmosphérique, etc.

Le programme est très lourd et peut être très ambitieux. Pour bien travailler ensemble, il faut apprendre à se connaître, à se respecter, à se faire confiance. C'est l'ambition pour réussir le SPPPI dans une démarche de long terme.

Compte-rendu des ateliers



Atelier

Risques Majeurs



Thèmes de débat :

- Faciliter l'accès à l'information sur les risques majeurs.
- Mobiliser et rendre, chacun à son niveau, acteur de sa propre sécurité et de celle des autres.
- Types de risques nécessitant prioritairement des actions concertées.

Intervenants :

Co-pilotes du groupe de travail préparatoire :

Éléonore PERRIER, Ville de Grenoble, Conseillère municipale déléguée en charge de la sécurité civile.

Patrick POUCHOT, UIC Rhône-Alpes, responsable relations extérieures de la société Perstorp à Pont de Claix.

Intervenants première table ronde :

Yves PICOCHÉ, chef du Service Prévention des Risques à la DREAL Rhône-Alpes.

Stéphane PINELLE, membre du CHSCT de Perstorp à Pont de Claix.

Capitaine Christophe PEYRE, du Groupe d'Analyse et Prévision des Risques au SDIS 38.

Intervenants deuxième table ronde :

Éléonore PERRIER, Ville de Grenoble, Conseillère municipale déléguée en charge de la sécurité civile.

Pascal BOYRIES, inspecteur pédagogique de l'Éducation Nationale en histoire-géographie.

Henri de CHOUDENS, président de l'Institut des Risques Majeurs (IRMa).

Restitution :

Bernard LE RISBÉ, maire adjoint de Jarrie, Association des Maires et adjoints de l'Isère.

Animation :

Annie ZYLBERBERG, journaliste.

Déroulement de l'atelier :

Après une introduction des copilotes, l'atelier a été fractionné en deux tables rondes de trois intervenants chacune. Un débat avec la salle a eu lieu à la suite de chaque table ronde.

Nombre de participants : 87.

COLLOQUE PRÉVENTION DES RISQUES...



Introduction

Patrick POUCHOT

Les risques majeurs technologiques et naturels sont une préoccupation de l'agglomération grenobloise depuis de nombreuses années. Dans ce domaine, le SPPPI prend la suite du CIRIMI¹. Il permettra d'améliorer la participation des salariés et des riverains. Il a pour ambition de dépasser les strictes exigences réglementaires à propos de la concertation et de proposer des actions utiles et innovantes.

Éléonore PERRIER

Le périmètre du SPPPI sera celui du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la région grenobloise, les risques et l'aménagement étant étroitement liés. Ce territoire recouvre plus de 270 communes et correspond à un bassin de vie cohérent. Ce SCOT a été retenu comme « SCOT Grenelle », ce qui lui permet de disposer de moyens d'action supplémentaires pour prendre en compte les problématiques d'environnement et de risques majeurs.

Comment faciliter l'accès à l'information ? Quels sont les risques sur le territoire ?

Yves PICOCHÉ présente les risques qui caractérisent le territoire du SCOT de la région grenobloise.

La situation géographique de l'agglomération grenobloise et du périmètre du SPPPI, et le dynamisme économique et démographique, en font un concentré de risques (enjeux exposés à des aléas naturels ou technologiques).

Pour les aléas naturels, les plus probables sont les inondations de différents types (fonds de vallée, torrentielles, liées aux chantournes de la vallée de l'Isère ou au ruissellement pluvial urbain). Les risques gravitaires (mouvements de terrain, ruines de Séchillienne) et sismiques (le secteur devrait être classé niveau 4 dans la future échelle sismique qui en compte 5) sont également présents.

¹ Comité pour l'Information sur les Risques Industriels Majeurs de l'Isère

Les aléas technologiques sont principalement représentés par les établissements Seveso, mais la sécurité industrielle concerne toutes les activités. Certains établissements font actuellement l'objet de la mise en place de Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) visant à la maîtrise de l'urbanisation autour des sites à risques.

Bien que moins visibles, les canalisations de transports de matières dangereuses (gaz, hydrocarbures, éthylène) sont également à l'origine d'aléas technologiques. Le transport routier de matières dangereuses est une source d'aléas particulière plus complexe, par son caractère diffus et par l'évolution actuelle qui s'oriente vers un report d'une partie croissante du fret vers la route au détriment des autres moyens de transport.

Enfin, l'agglomération grenobloise abrite un complexe nucléaire important, à l'origine d'aléas qui lui sont spécifiques.

Pour conclure, il faut prendre en compte les interactions possibles entre ces différentes catégories d'aléas, les phénomènes naturels pouvant avoir une incidence sur certaines installations (industrielles, barrages...).

L'information préventive fait partie des enjeux principaux du futur SPPPI pour toucher durablement le grand public et créer une culture spécifique de la prévention des risques sur le

territoire, à l'image des actions entreprises par le SPIRAL et le CIRIMI. Il devra permettre de développer des actions expérimentales et innovantes, à l'image de l'appel à projets lancé en 2009 sur le thème de la mémoire du risque inondation.

Stéphan PINELLE, membre du CHSCT de Perstorp, mais également riverain du site et pompier volontaire, a fait le constat qu'en matière d'aléas, tout un chacun peut accéder à une grande quantité d'informations dispersées, sans pouvoir vraiment en tirer des bénéfices.

L'idée de départ serait de **créer un portail internet** qui aiguille les utilisateurs vers les bonnes sources. L'analyse menée au sein du projet de SPPPI peut se décliner en strates de la manière suivante :

- ◉ **Savoir** : être informé et orienté pour trouver les informations pertinentes sur les risques majeurs ;
- ◉ **Comprendre** pour se forger sa propre opinion avec un apport scientifique ;
- ◉ **Agir** pour ne pas rester spectateur mais devenir acteur par des actions citoyennes.

Ce travail pourrait être une piste d'action à entreprendre pour le futur SPPPI. L'organisation de l'information pourrait passer par la mise en place de personnes référentes en matière de risques, à l'image des citoyens respon-

sables de la sécurité civile au début du 20^e siècle.

D'autres pistes d'actions ont été évoquées au cours du travail préparatoire, telles que la mise en place de Plans Familiaux de Mise en Sécurité, l'élargissement des Plans Particuliers de Mise en Sécurité (PPMS) à tous les Etablissements Recevant du Public (ERP), ou encore l'information particulière des entreprises de chantier intervenant dans les zones à risques.

Capitaine Christophe PEYRE

Les actions de prévision commencent par la connaissance du risque et la caractérisation des effets des phénomènes.

Pour mémoire, la définition du risque majeur telle que la donnait Haroun Tazieff, c'est : « une menace sur l'homme ou son environnement direct, sur ses installations, dont la gravité est telle que la société se trouve absolument dépassée par l'immensité du désastre. » Il se caractérise par une fréquence très faible et une gravité catastrophique.

À propos de la banalisation du risque majeur, on peut constater que beaucoup de gens ont conscience qu'il existe des risques naturels ou technologiques, mais ne se sentent pas directement exposés. Au moment de l'événement, les facteurs émotionnels prennent le dessus et c'est une des grandes difficultés dans la gestion des accidents graves ; il est donc particulièrement important de se préparer à

ce type d'événements, non seulement pour les intervenants, mais aussi pour les populations afin qu'elles puissent devenir des « alliés » le jour de la crise, avec toute la difficulté de se préparer durablement à un événement qu'on ne rencontrera peut-être jamais.

Débat avec la salle

Jean-Pierre REQUILLART, IRMa, s'interroge sur le choix du **périmètre** qui n'implique pas, par exemple, les Parcs Naturels Régionaux.

Eléonore PERRIER précise qu'il s'agit d'un point de départ et que le périmètre pourra être amené à évoluer avec le temps.

Jérôme PION, FRAPNA, prend acte que les missions du SPPPI pourront déborder du cadre de la prévention des pollutions industrielles. La FRAPNA considère cependant qu'en matière de risques naturels, il faut donner la priorité à ceux qui sont susceptibles de se combiner avec les aléas technologiques. La FRAPNA considère en effet qu'il y a un retard dans la concertation sur les risques technologiques, au regard notamment du retour d'expérience de certains Comités Locaux d'Information et de Concertation. Il espère que le SPPPI permettra de faire avancer cette problématique.

La FRAPNA adhère au projet présenté par M. PINELLE et pense qu'un tel portail internet devrait devenir une référence en la matière ; il suggère que ce soit un des tous premiers chantiers du SPPPI, tout en posant la question des moyens, qui concerne le fonctionnement du SPPPI en général.

Enfin, la FRAPNA pense que la prévention ne doit pas se limiter à de l'information et qu'elle doit supporter des réflexions sur des choix de société, liés notamment à l'aménagement du territoire.

Des risques et des acteurs multiples

Une représentante de l'Association pour le Cadre de Vie à Voreppe (ACVV) expose la situation de Voreppe où se trouve l'entreprise Stepan Europe. Ce site Seveso est inclus dans les zones d'aléas du Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) et est proche de grands axes de circulation et d'une canalisation de transport de matières dangereuses. L'association s'estime très mal informée de la situation des risques sur le site. Elle craint qu'ils ne soient sous estimés, que la combinaison des différents aléas ne soit pas prise en compte, et pense que les moyens d'intervention en cas de crise ne sont pas adaptés. Elle regrette la multiplicité des interlocuteurs en matière de risques.

La représentante de l'ACVV souligne également que la banalisation du risque n'est pas du seul fait des citoyens et que les services de l'État y sont pour beaucoup.

Stéphanie GANDILHON, ville de La Tronche, partage ce point de vue sur le croisement des différents types de risques : les interlocuteurs ne sont pas les mêmes pour les aléas naturels et les aléas technologiques, et il n'y a pas d'informations croisées disponibles. Un interlocuteur unique pour l'ensemble des risques permettrait une réflexion globale.

Yves PICOCHÉ a bien noté les différentes alertes à propos du croisement des aléas. Il faut bien entendu travailler au niveau d'un territoire et faire la synthèse de tous ces éléments. Les PPRN sont instruits par la Direction Départementale des Territoires (DDT), les PPRT sont co-instruits par la DDT et la DREAL (Inspection des Installations Classées), l'État étant au final représenté par une seule personne : le Préfet. Il ajoute que les CLIC constituent un bon niveau pour l'information locale et permettent d'effectuer, en association avec la collectivité, la synthèse territoriale qui est souhaitée.

Information, formation et éducation : quelles responsabilités ?

Éléonore PERRIER aborde le sujet de la responsabilité et des compétences des municipalités.

Depuis les lois de décentralisation, le maire a compétence de police administrative sur sa commune, ce qui implique notamment la sécurité civile. En matière d'urbanisme, tout permis de construire doit être conforme au Plan Local d'Urbanisme (PLU), qui prend en compte les risques, notamment technologiques.

Le maire a également des compétences d'organisation des secours en cas de catastrophe naturelle et de sauvegarde avec l'obligation d'élaborer depuis 2004 un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), si sa commune est concernée par un Plan de Prévention des Risques ou un Plan Particulier d'Intervention (PPI). Depuis 2008, les collectivités ont la possibilité d'élaborer des Plans Intercommunaux de Sauvegarde, qui peuvent être une meilleure échelle en fonction de l'ampleur de la crise.

Enfin, le maire a la responsabilité de transmettre aux citoyens toutes les informations sur les risques par le biais du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Il revient à chaque mairie d'informer ses citoyens et de planifier la sauve-

garde, mais l'information et la sauvegarde intercommunales ne sont pas forcément assurées. C'est un des intérêts de la participation des collectivités locales dans le SPPPI : se connaître et envisager des interventions partagées.

Pascal BOYRIES aborde le cas particulier des établissements scolaires.

L'Éducation Nationale a la charge des élèves qui fréquentent les établissements scolaires. Il y a donc un devoir de prévoir la gestion d'une crise à l'intérieur ou à proximité de l'établissement, avec l'élaboration d'un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS). La première difficulté est d'assurer la pérennité de l'information, compte tenu de la fréquence de renouvellement des personnes (élèves, enseignants, personnels des structures gestionnaires).

Par ailleurs, l'information ne suffit pas et doit être complétée par l'expérience et l'entraînement.

L'éducation aux risques majeurs fait partie des programmes d'éducation civique de 5e et ensuite, au lycée en géographie (analyse de catastrophes) et sciences de la vie et de la Terre (explication des phénomènes naturels).

L'Éducation Nationale a une lourde responsabilité en matière d'information et de diffusion de la culture sur les risques, mais elle ne peut pas l'assumer seule ; elle doit être épaulée par les collectivités, les associations et les orga-

nismes compétents dans le domaine des risques. L'école est un lieu de rencontre indispensable sur ce sujet.

Henri de CHOUDENS indique qu'il est plus difficile d'informer sur le risque lié au **Transport de Matières Dangereuses (TMD)** car il est très banal, à la fois omniprésent et diffus. Le travail effectué par le SPIRAL sur l'agglomération lyonnaise pourrait être un exemple pour le SPPPI de Grenoble, en commençant par travailler sur l'identification des points noirs grâce à la connaissance des flux et des trajets. Il serait intéressant ensuite de prolonger la réflexion vers une politique nationale sur les modes de transport, qui doit rester compatible avec le mode de fonctionnement en flux tendu de la plupart des entreprises ; ce fonctionnement présente par ailleurs l'avantage de diminuer les stocks de matières dangereuses sur les sites.

Débat avec la salle

Robert VEYRET, président du Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère (SYMBHI) et Conseiller Général, indique que la communication se limite à des organes très locaux (syndicats, communes) et qu'il n'y a d'implication des grands médias.

Il existe un travail considérable d'études et de concertation avec les collectivités qui n'est pas suffisamment relayé. Par exemple, des actions sont menées avec l'agriculture et tous les secteurs économiques au sein du SYMBHI, pour arriver à un projet cohérent sur les rivières (Romanche, Isère amont) qui va permettre de libérer des zones de risque inondation et qui sera intégré dans le SCOT.

Le SPPPI pourrait être un lieu de relais de ces informations importantes pour les populations.



Vincent BOUDIERES, du Pôle Grenoblois d'Étude et de Recherche sur les Risques naturels, souhaite revenir sur la notion de culture du risque.

Une culture se construit et ne peut pas venir seulement d'un niveau expert. Si elle est passive, l'information risque de ne pas atteindre ses cibles. Il propose de privilégier une approche ascendante, en faisant partager le diagnostic de vulnérabilité par les personnes concernées.

Il présente l'opération Sigma (site pilote de gestion intégrée des risques naturels), qui accompagne les acteurs (collectivités territoriales) dans un travail sur des maquettes de vulnérabilité du territoire.

Henri de CHOUDENS présente l'exemple des réserves communales de sécurité civile qui sont des groupes d'habitants pouvant aider les autorités en cas de crise. Ils constituent des relais d'information et d'action.

Ce point met en avant la notion de prescripteur ou de référent dans un domaine donné, qui pourrait être un des vecteurs privilégiés de la diffusion d'une information pertinente vers les populations.

Michel SACHER, directeur du CYPRES (centre d'information pour la prévention des risques majeurs en région PACA), membre du SPPPI PACA depuis 1991, remarque que le SPPPI grenoblois traite dès le départ des risques majeurs et ne se limite pas aux risques industriels.

Un SPPPI a besoin d'experts mais surtout de coordonner les informations en faisant d'abord un état des lieux. Il faut ensuite fixer des objectifs concrets, partagés par tous les participants au SPPPI, qui devient un guichet unique pour la connaissance, la compétence et l'élaboration des objectifs de gestion des risques.

Pour Jean-Marc TACNET, chercheur au Cemagref, le challenge est de communiquer clairement sur la part de connaissance et la part d'incertitude contenue dans les informations, de manière à ce que les décisions prises tiennent compte du degré de connaissance.

Éric WORMSER, de l'association environnementaliste Trait d'Union, basée à Crolles, estime qu'il faut faire évoluer la définition du risque majeur en ajoutant les effets sur l'environnement, qui peuvent être insupportables (exemple de l'Erika). Il souhaite que l'on n'oublie pas les dégâts causés par l'histoire industrielle avec la présence de sols pollués. Enfin, il espère que le SPPPI permettra d'accélérer le déploiement des PPRT, notamment autour de la question du financement.

Stéphane CARTIER, du CNRS, souligne que la mise en place d'un PPMS nécessite une forte motivation de la part de la direction de l'établissement, ainsi que la confiance entre les différents acteurs, notamment les parents.

Claudine CHASSAGNE, du conseil général, précise que contrairement aux organismes, les citoyens ne disposent pas d'outils permettant de planifier l'action. Elle indique qu'une réflexion pourrait être engagée avec les associations d'habitants pour réfléchir et avancer dans cette direction.

Laurence CASSAGNE, de l'IRMa, revient sur l'exercice PPI du 8 avril et signale le problème de l'alerte qui n'a pas été reçue dans les établissements scolaires. Cela pose la question de la transmission de l'information en cas de crise. Par ailleurs, il serait nécessaire, du point de vue pédagogique, que les enseignants puissent disposer de supports régulièrement mis à jour, leur facilitant l'accès aux données sur l'espace local.

Liliane BESSON, vice-présidente de l'IRMa, indique qu'il serait intéressant d'inverser le sens du déroulement de la concertation et commencer par connaître ce que les citoyens sont prêts à accepter pour la protection des biens, des personnes et de l'environnement. Mme Besson propose d'expérimenter un débat local sur l'acceptabilité des risques.

Conclusion

Éléonore PERRIER relève le fil conducteur sur la participation des associations et la nécessité que l'information ne soit pas descendante. Le SPPPI sera bien un lieu où les compétences de chacun seront reconnues et partagées. Un travail doit être engagé sur la généralisation des PPMS et nécessitera une volonté forte d'avancer sur ce point. L'extension de ce dispositif à tous les ERP semble également nécessaire. Enfin, elle revient sur la méconnaissance du risque lié aux TMD.

Patrick POUCHOT, quant à lui, rappelle que les industriels ont une action permanente en matière de prévention pour faire en sorte que la catastrophe ne se produise pas. Face à une réglementation technique de plus en plus précise et poussée, il s'agit maintenant d'évoluer vers le mécanisme d'appropriation expliqué par M. PINELLE en introduction. Le débat doit donc s'orienter vers d'autres problématiques, voire des choix de société.

Atelier

Qualité des milieux et biodiversité



Thèmes de débat :

- ☀ Accès aux données d'analyse sur les milieux et limites d'interprétation.
- ☀ Difficultés de qualification de certains milieux et limites réglementaires.
- ☀ Quelles solutions pour les milieux dégradés ?

Intervenants :

Rémi TOURON, Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse.

Blandine CLOZEL, Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM).

Cécile DELOLME, directrice adjointe du Groupement d'Intérêt Scientifique Envirhonalp, enseignante-chercheur à l'ENTPE au laboratoire des sciences de l'environnement.

Aurélien VANDEN-EEDE DESSEIN, directrice de la FRAPNA Isère.

Restitution :

Aurélien VANDEN-EEDE DESSEIN.

Animation :

Jean-Michel CARDONA, journaliste.

Déroulement de l'atelier :

Les 3 intervenants ont présenté leur propos, puis Aurélien Dessein a rappelé brièvement le travail préparatoire. Le débat avec la salle s'en est suivi pendant environ une heure.

Nombre de participants : 50.





Qualité des eaux Rémi TOURON

Pour rappel, l'Agence de l'eau est un établissement public de l'État qui incite et aide les acteurs à utiliser l'eau de manière rationnelle et à protéger les milieux aquatiques.

Les référentiels réglementaires en matière de qualité des eaux

La directive cadre sur l'eau donne pour objectif que les cours d'eau soient dans un « bon état écologique » d'ici 2015. Cet objectif a nécessité de mettre en place des outils pour accéder aux données de connaissance et d'analyses des milieux.

Plusieurs sites permettent de fournir des informations sur la qualité des eaux :

- le site internet de surveillance des bassins² permet d'accéder aux résultats d'analyses du réseau de me-

- le registre français des émissions polluantes³ qui permet notamment de calculer les redevances sur la base des pollutions émises, fournit des informations sur la qualité des rejets industriels ;
- enfin le site de l'INERIS informe sur les substances dangereuses utilisées dans les activités économiques.

Les aides pour agir

Afin de soutenir les industriels dans leurs démarches de mise aux normes, un dispositif d'aides, révisé au 1er janvier 2010, a été mis en place.

Les aides de l'Agence de l'eau sont publiques et soumises aux règles communautaires. Depuis 2009, l'Europe a souhaité que les projets industriels de lutte contre les pollutions (travaux et études) puissent être financés à hauteur de 50 %. Cette aide vise les substances dangereuses prioritaires. Pour les autres substances, on reste sur des taux de 30%. L'Europe autorise des majorations d'aide de 20% supplémentaires selon la taille de l'entreprise. Le taux peut donc atteindre 70% pour une petite entreprise souhaitant mener un programme de réduction de ses émissions toxiques.

² www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/surveillance/surveillance-milieux.php

³ www.pollutionsindustrielles.ecologie.gouv.fr/IREP/index.php

Exemples d'actions

- Un programme en deux étapes a été mis en place concernant la Recherche des Substances Dangereuses dans l'Eau (RSDE) :
 - une première étape d'acquisition des connaissances a été réalisée entre 2003 et 2005. Il s'agissait d'établir des « photographies » de la nature des effluents industriels à l'échelle d'une journée. Ce premier programme a été encadré par APORA ;
 - une recherche plus longue a été demandée par arrêté préfectoral complémentaire pour effectuer des mesures pendant une durée de six mois. Ces éléments de mesure vont apporter des informations importantes sur les rejets des entreprises. Il s'agit d'un programme très onéreux, qui concerne 41 substances pour l'atteinte du bon état chimique et 9 substances qui concernent le bon état écologique.

La France a pris l'engagement de diminuer voire supprimer les substances dangereuses de ses cours d'eau. Les entreprises qui impactent les cours d'eau devront réaliser des études technico-économiques pour faire évoluer leurs procédés afin d'éviter l'usage de telles substances. Ces études pourront être financées par l'Agence de l'eau suivant les taux indiqués précédemment.

- Le tissu des PME-PMI raccordées au réseau d'assainissement des collectivités territoriales peut être à l'origine de la présence de substances dangereuses dans les stations d'épuration. Dès lors que la collectivité a accepté des rejets non domestiques sur son réseau, elle en assume l'entière responsabilité. Si des substances dangereuses sont identifiées, elle doit justifier des actions menées en amont auprès des entreprises concernées par des autorisations de rejet et éventuellement des conventions spéciales de raccordement.

Pour limiter ces rejets, l'Agence mobilise les entreprises par des « opérations collectives » : son rôle est de proposer la mise en conformité des rejets et de rappeler les bonnes pratiques pour éviter les pollutions.

Le financement passe par des aides et le temps consacré à ces actions par les collectivités.

Il est prévu d'organiser une quarantaine d'opérations collectives sur la zone de compétence de l'Agence RMC.

Pour la région grenobloise, la régie d'assainissement a retenu que l'Agence travaille sur le secteur de la station d'épuration AQUAPOLE.

Caractérisation des sols

Blandine CLOZEL

Le BRGM est l'établissement public de référence dans le domaine des Sciences de la Terre, qui concernent les ressources et les risques du sol et du sous-sol.

Définition et qualification du sol

Le sol se constitue sur la base d'une roche qui s'altère sous l'effet de paramètres physico-chimiques. Ensuite, une activité biologique se met en place. Le sol est un milieu fragile, hétérogène, solide, contenant de la matière organique, de l'air, des gaz et de l'eau. Les mécanismes de formation nécessitent des centaines, des milliers, voire des millions d'années. C'est l'épiderme de la terre, la source de notre quotidien. C'est un milieu complexe.

De nombreux paramètres existent pour qualifier les sols, mais leur utilisation dépend de ce que l'on veut regarder, de son usage.

Il existe différents types d'indicateurs :

- ceux permettant par exemple de mesurer une teneur élevée en métaux qui ne sont pas d'origine naturelle ;
- d'autres paramètres sont relatifs à la matière organique qui permet

aux plantes de se développer ;

- d'autres paramètres sont moins visibles, mais déterminants sur le long terme. Ils permettent de mesurer la résistance du sol au tassement, sa capacité d'agrégation. C'est ce qui va garantir la potentialité de ce sol.

Données disponibles

Globalement, il y a moins de données disponibles pour les sols que pour d'autres milieux (air, eau).

Il n'y a pas de Directive cadre. Celle-ci est en cours d'élaboration depuis 2006, mais des désaccords empêchent sa finalisation.

Il existe cependant plusieurs bases de données :

- **le Réseau de Mesure de la Qualité des Sols (RMQS)** : le GIS sol (INRA⁴, IFE⁵...) s'est mis en place récemment. Des prélèvements et analyses sont prévus tous les dix ans sur les éléments métalliques et certains paramètres organiques comme le carbone et l'azote. La maille retenue est 1 prélèvement tous les 16 km². Cela concerne donc 9 points en région grenobloise. Des renseignements seront apportés sur des données globales : pression due au nombre d'habitants, usages du sol...
- **Basol**⁶ : c'est une base de don-

nées sur les sites et sols potentiellement pollués sur lesquels il y a une action de l'État. Ce sont souvent d'anciens sites industriels.

- **Basias**⁷ : c'est une base de données historiques sur les anciens sites industriels et les activités de service, gérée par le BRGM. Par exemple, on trouve 84 sites localisés sur le territoire du SCOT, dont 19 à Grenoble. Le BRGM a mené un inventaire historique urbain complémentaire à la demande de la commune de Grenoble faisant passer l'analyse de 19 sites à plus de 1100.

Ces inventaires ne sont pas assez exhaustifs sur la région Rhône-Alpes et il y a une volonté du ministère de les reprendre dans cette région. Le SPPPI ainsi que d'autres acteurs pourraient permettre de faire avancer l'amélioration de ces recensements.

Caractérisation des sols de la région grenobloise

À l'hétérogénéité des sols s'ajoute celle des territoires. Les zones de pression foncière sont différentes et les risques significatifs, dont celui de l'imperméabilisation des sols. D'où l'importance de reconstruire la ville sur la ville avec des techniques permettant d'aménager l'espace sur des territoires dégradés.

La charge en phytosanitaires constitue également une préoccupation importante et une sensibilisation à l'usage de ces produits est nécessaire.

Les ressources scientifiques

Cécile DELOLME

Le GIS Envirhonalp⁸ rassemble 9 établissements d'enseignement supérieur et de recherche, soit l'activité de 80 laboratoires et près de 800 chercheurs. Ces communautés ont une volonté de développer des structures où les chercheurs se regroupent pour mettre leurs connaissances au profit d'applications opérationnelles.

Exemples de plates-formes et projets

- **PROVADEMSE** : PROcédés PROpres VALorisation DEpollution Matières premières Secondaires, Eau et énergie. Il s'agit d'une plate-forme régionale qui s'appuie sur des compétences lyonnaises et grenobloises. Elle a pour objet de recueillir et développer des programmes de recherche et développement sur des procédés de dépollution, en s'appuyant sur des partenariats recherche/industrie. Elle est labellisée Axelera, le pôle de compétitivité en chimie-environnement de la

⁴ Institut National de la Recherche Agricole

⁵ Institut Français de l'Environnement

⁶ <http://basol.ecologie.gouv.fr/>

⁷ <http://basias.brgm.fr/>

⁸ <http://envirhonalp.obs.ujf-grenoble.fr>

région, ce qui ouvre un potentiel de coordination.

☀ **Les plates-formes en écologie expérimentale** : Écologie aquatique (Éco-aqua-tron à Lyon) et en écologie terrestre et alpine (Grenoble). La biodiversité et l'évolution des écosystèmes sont étudiées sur le terrain et en milieu reconstitué.

☀ **L'observatoire de biodiversité du Lautaret**. Ce laboratoire travaille sur la biodiversité en milieu alpin. Cette structure a une portée internationale.

☀ **L'OTHU**⁹, basé à Lyon, observe l'impact des eaux pluviales en milieux urbains.

En parallèle, la régie d'assainissement de la Métro grenobloise a exprimé le besoin d'étudier l'impact des eaux pluviales sur la rivière Isère. Des chercheurs grenoblois se sont donc regroupés pour travailler sur le sujet et cela a abouti au cofinancement de thèses sur le devenir de l'azote produit par la station d'épuration et son impact sur le fonctionnement du cours d'eau.

☀ **La plate-forme PIMPUS**¹⁰ est dédiée à l'étude des effets de la qualité de l'air sur la santé humaine. L'intention est de rapprocher les communautés compétentes sur la qualité de l'atmosphère (chercheurs et médecins épidémiologistes).

La dynamique des contaminants étant spécifique sur la région grenobloise, il s'agit de développer des marqueurs afin d'évaluer plus précisément la qualité chimique de l'air. Ce travail, de portée nationale, se fait en collaboration avec les AASQA¹¹ (ASCOPARG) et la Métro.

Rappel du travail préparatoire Aurélien VANDEN-EEDE DESSEIN

Trois principaux axes de travail ont été définis en amont de l'atelier et pourraient conduire les travaux du SPPPI.

Ils sont les suivants :

☀ **L'accès et la compréhension des données**

Différents acteurs peuvent rechercher des données identiques pour les analyser au regard de leurs besoins. Il est important également d'avoir accès à une approche historique pour comparer les données dans le temps.

☀ **La qualification des milieux**

Il y a un besoin d'éléments précis pour qualifier un milieu, pour comparer les données entre elles. Il y a un manque de valeurs de référence réglementaires dans certains domaines.

☀ **Les solutions pour les milieux dégradés**

Le SPPPI pourrait être envisagé comme un levier d'expérimentation permettant de mieux associer les spécialistes sur des actions concrètes.

Enfin, la question est posée de savoir si la **biodiversité** peut être un indicateur de la qualité des milieux.

En effet, la biodiversité est le témoin de paramètres physiques, géographiques, climatiques. Elle réagit au développement anthropique. Elle peut fournir des informations sur la qualité des milieux et sur la notion de risque pour la santé humaine ou le patrimoine naturel.

En plus d'être un « bio-indicateur », elle peut permettre de trouver des solutions pour réduire certaines pressions, certains problèmes environnementaux.

Débat avec la salle

Michel POURCHET, ADIHCE-FRAPNA.

Il est important d'avoir une définition claire de la qualité des milieux. La législation actuelle permet seulement de définir les milieux très pollués, mais il n'existe pas de réglementation pour qualifier les milieux non pollués ou en situation intermédiaire. **Le rôle du SPPPI pourrait être de faire évoluer**



la législation à partir d'exemples précis. Cela passe par une expertise, une connaissance à la fois fine de ces milieux et une vue générale sur nos sols, nos sédiments, pour savoir de quoi l'on parle.

Yves FRANCOIS, agriculteur, élu à la chambre d'agriculture de l'Isère et à la chambre régionale.

Les agriculteurs sont en prise avec la qualité des milieux et la biodiversité parce que leurs pratiques impactent et entretiennent les milieux. Il est important pour eux de garantir la pérennité des sols. L'engagement n°84 du Grenelle vise à accentuer la connaissance des sols. Pour respecter le plan écophyto 2018, les agriculteurs ont besoin d'alternatives crédibles à l'usage des produits phytosanitaires. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire de renforcer la recherche sur la biodi-

⁹ Observatoire de Terrain en Hydrologie Urbaine. www.othu.org

¹⁰ Programme Interdisciplinaire de Mesure et de modélisation de la Pollution Urbaine et de la Santé

¹¹ Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air

versité et la microbiologie des sols et de **permettre aux agriculteurs de se rapprocher des scientifiques.**

Michelle BONNETON-CAILLAT,
association Santé Environnement Rhône-Alpes (SERA),
agricultrice en retraite.

La production et l'usage de produits phytosanitaires ont des conséquences sur l'air, l'eau, les sols et la santé. Ces produits se dispersent et des mesures en termes d'impact sur la santé sont nécessaires. Pourtant, le plan écophyto 2018 semble fortement remis en question. Le SPPPI pourrait contribuer à réaliser ou recenser les analyses sur les concentrations de ces produits dans les milieux. Il pourrait également inciter à la mise en place de registres sur les maladies induites par ces produits. Enfin, le SPPPI pourrait contribuer à informer et faire évoluer les pratiques dans le domaine de l'usage de ces produits, notamment par une amélioration de la sensibilisation dans les écoles.

Yves FRANCOIS,
agriculteur, élu à la chambre d'agriculture de l'Isère et à la chambre régionale.

Le plan écophyto 2018 prévoyait l'interdiction d'une cinquantaine de substances, ainsi que des autorisations de mise sur le marché très strictes, ce qui posait problème pour certaines cultures très particulières. Cela dit,

cette posture n'est pas tenable dans le temps et d'autres solutions doivent être recherchées.

Dans l'Isère, un observatoire apicole a été mis en place par le Conseil général et des études sont menées pour examiner dans l'ensemble les impacts de l'activité humaine et agricole sur les abeilles. On commence tout juste à avoir des éléments sur cette question.

Cécile DELOLME

L'important pour l'étude du sol est d'avoir des suivis sur le long terme, sur au moins une dizaine d'années. Il y a un effort à faire pour fédérer les données fiables et pouvoir les croiser afin d'observer les évolutions. Il n'est pas raisonnable de faire quelques mesures au hasard, une fois dans une année... Un effort est à faire concernant la qualité et la certification des données (protocoles de prélèvements et d'analyses). Or, la recherche a du mal à se faire financer ce genre de programme long.

Robert JAVELLAS,

responsable de la commission eau à la FRAPNA et participant à la commission assainissement de la Métro. Les interventions sont orientées sur les rejets industriels mais que deviennent les produits issus des hôpitaux qui arrivent dans les stations d'épuration ? Que sait-on de leur impact sur l'Isère ?

Rémi TOURON

La Métro prend en compte **les rejets hospitaliers** sur son réseau.

Il existe peu d'informations sur ces produits appelés aussi pollutions émergentes.

Des travaux sont menés dans le cadre du Plan national santé environnement de même qu'avec le GRAIE¹² pour qualifier ces effluents et la nature des produits. On se trouve en face de deux difficultés importantes :

- il n'y a plus moyen de traiter ces produits par des dispositifs conventionnels une fois qu'ils sont rejetés. Les suivis, mesures et essais faits par le Cemagref dans le cadre du réseau Ampère¹³ montrent qu'une grande partie des installations d'épuration n'ont aucun effet sur ces substances-là ;
- une grande partie des pollutions emblématiques qu'on attribuerait aux rejets des hôpitaux est collectée à la source. La pollution est en fait diffusée à travers ce qu'on emporte chez soi une fois que l'on est passé par le milieu hospitalier.

La France est le quatrième usager au niveau mondial de substances médicamenteuses chimiques. Les sources sont nombreuses, diffuses et de diverses origines (humaines, vétérinaires...).

Le problème commence à être pris en compte et il y a des demandes de la ré-

gie des eaux de Grenoble pour améliorer la connaissance sur ce type de rejets.

Roberto GEREMIA,
directeur de recherche au CNRS au laboratoire d'écologie alpine, microbiologie des sols.

La place de la biodiversité devrait être plus importante, au même titre que l'eau. Elle devrait être reconnue comme un patrimoine. On ne considère pas assez le rôle de la biodiversité pour la survie de l'espèce humaine.

Le sol est pourtant le réservoir le plus important de biodiversité au monde.

C'est dans le sol que la biomasse est la plus importante.

Pour l'agriculture, le recyclage des nutriments est effectué par les micro-organismes, mais le sol comprend d'autres éléments tels que la microfaune, la mésofaune et la macrofaune, qui sont aussi détruits par les produits phytosanitaires.

Aurélien DESSEIN

La FRAPNA défend cette position, car une fois qu'un milieu comme le sol est mort, il est définitivement mort. En dehors des services rendus par la nature, la diversité du vivant est une fin en soi qu'il faut préserver. Si on se donne des délais d'intervention trop tardifs, un point de non retour sera atteint. Ce risque est aujourd'hui une réalité dans certains secteurs. Il est urgent de freiner rapidement l'imperméabilisation de nouvelles zones, en décidant par

¹² Groupe de Recherche Rhône-Alpes sur les Infrastructures et l'Eau. www.graie.org

¹³ www.ingenieurs-ampere.org

exemple de construire la ville sur la ville et d'éviter la dégradation de nouveaux sols.

Philippe SCHOENEICH, enseignant-chercheur à l'Institut de Géographie Alpine de l'université de Grenoble.

Des actions pourraient être menées sur les plantes invasives, notamment en milieu urbain. Par exemple, les friches urbaines sont source de propagation et ce sujet mériterait d'être traité.

Plus généralement, des actions pourraient être engagées dans les jardins de ville et les jardins urbains pour évaluer leur potentialité en termes d'enrichissement ou d'appauvrissement de la biodiversité.

Cécile DELOLME confirme que la **biodiversité en milieu urbain** est un sujet à part entière qui mérite d'être abordé, compte-tenu de l'absence de données et de connaissances dans ce domaine.

Francis MENEU,

président de la FRAPNA Isère.

Il y a une nécessité de changer de paradigme, de vision des choses. On oppose encore trop industrie, agriculture et environnement. Sur la question des sols pollués et de la biodiversité, la FRAPNA souhaite que des liens se tissent entre les associations locales et les scientifiques pour mettre en place des actions locales très fortes permettant notamment d'avoir des informa-

tions plus rigoureuses sur la capacité de la nature à se régénérer, avec l'aide éventuelle de la main de l'homme.

Le SPPPI doit être un lieu permettant le rapprochement des différents représentants de la société civile.

Michel POURCHET, ADHICE-FRAPNA complète ce propos en rappelant la proposition de la FRAPNA de travailler sur un territoire pilote impacté par différentes activités économiques (industrie et agriculture notamment) et constituant une zone réservée, telle que la zone de captage des eaux de Grenoble. Il s'agirait d'évaluer la part de chaque activité sur les résultats de qualité des milieux. Pour mener à bien une telle étude, il y a besoin de travailler avec l'ensemble des acteurs à la fois.

Mathias BROQUAIRE,

Rhodia.

La main de l'homme peut effectivement aider la nature à remédier aux pollutions. Notamment Rhodia travaille sur un programme de recherche pour la dépollution des eaux de nappe par phytoremédiation. Des programmes de recherche sont également en cours concernant la dégradation des polluants persistants par bio-remédiation, procédé consistant à aider la faune bactérienne des sols à dégrader les polluants.

Pour des raisons de confidentialité, il n'est pas possible de donner plus de détails sur ces projets pour le moment.

Cécile DELOLME

En matière de confidentialité sur les process industriels, de brevet, il faut veiller à trouver le bon niveau de communication permettant de ne pas perdre des informations très importantes, à s'organiser pour les partager.

Patricia BAJARD,
ville de Grenoble.

Il y a un besoin d'avoir un point zéro afin d'évaluer et de partager les connaissances sur l'impact des différentes activités, aménagements et usages sur la nappe phréatique. L'enjeu est d'arriver à connaître ce qu'il faut ou ne faut pas faire pour limiter son impact.

Aurélien CAMPOY,

SAGE DRAC-Romanche.

Les SAGE¹⁴ sont des documents de planification chargés de mettre en place les orientations du SDAGE¹⁵ et de la Directive Cadre sur l'Eau. Pour tout ce qui est lié à la nappe phréatique, des réflexions sont en cours.

En revanche, la connaissance est plus limitée sur les sols et le SPPPI aurait une réelle plus-value à travailler en priorité sur ce domaine.

Elie DONA,

association ADHICE.

Comment procéder pour faire réaliser des analyses de sol dans des endroits précis ? Quels sont les financements possibles ?

Blandine CLOZEL,
BRGM.

Le problème des financements est le nerf de la guerre pour cette structure sans mur et sans moyens.

Dans un premier temps, il s'agit déjà de mettre en commun le maximum d'informations pour éviter une dispersion des moyens, mais la question des financements à plus long terme se pose.

Lise TORQUET,

DREAL, animatrice du SPPPI.

La question des moyens se pose effectivement depuis le début.

L'État attribue des budgets pour le fonctionnement et les travaux du SPPPI, mais la plupart des actions seront à envisager par le biais de cofinancements. Par ailleurs, les SPPPI sont des outils permettant de réaliser certaines actions, mais ils n'ont pas vocation à régler l'ensemble des problèmes environnementaux qui peuvent se poser. D'où l'importance de cibler et de prioriser les actions qui nécessitent un travail collégial pour être menées à terme, et pour lesquelles le SPPPI aura donc une réelle plus-value.

Rémi TOURON

L'Agence de l'eau peut financer des diagnostics de sol pour la recherche de substances polluantes dans les sols.

Ces études d'interprétation de l'état des milieux peuvent être prises en charge à 50 % pour les activités écono-

¹⁴ Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (échelle locale)

¹⁵ Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (échelle du bassin)

miques et les collectivités territoriales. Il n'y a pas d'aides pour les travaux de dépollution.

Florian PHILIPPON,
ADEME.

Les aides de l'ADEME permettent aussi de réaliser des diagnostics de sol, des études historiques et des plans de gestion. Elles peuvent être attribuées aux industriels, aux collectivités et même aux promoteurs immobiliers pour l'aide à la connaissance des sites et pour les travaux de dépollution.

Un financement à hauteur de 50 à 70 % est possible sur les études. Pour les travaux de dépollution, le financement est de 40 à 50 % en fonction des projets futurs.

Des aides de l'union européenne via les fonds FEDER sont également possibles pour les industriels.

Conclusion

Aurélie DESSEIN

La vocation de cet atelier, voire de la commission qui en découlera, serait notamment de **développer une approche éco-systémique de la qualité des milieux** sous l'emprise des activités économiques (industrie, agriculture, etc.), en évitant de sectoriser l'analyse des compartiments eau, air, sol, sédiment, sans prise en compte de leurs interactions. Cette approche in-

tégrée est recherchée pour les milieux, mais aussi en termes de territoire.

Le SPPPI est un élément pour favoriser la réflexion sur une évolution des pratiques et des mentalités ; il peut jouer un effet levier pour la mise en place d'actions innovantes qui aideront la prise de décision. Au delà de cette approche globale et territoriale intégrée, revient la question des moyens, clé de voûte de la réussite du projet.

Atelier

Air, énergie, climat



Thèmes de débat :

- Accompagner les acteurs économiques comme parties prenantes des politiques territoriales et notamment des plans climat.
- Articulation et cohérence des objectifs des politiques climat énergie sur le territoire du SCOT.
- Communiquer vers le grand public et les relais d'opinion.
- Révision du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de Grenoble.

Intervenants :

Marie-Blanche PERSONNAZ, directrice de l'ASSociation pour le CONtrôle et la PRéservation de l'Air en Région Grenobloise, ASCOPARG.

Jean-Marc UHRY, vice-président chargé de l'environnement, du développement durable, de l'énergie et du climat à la Métro.

Philippe JEANPETIT, directeur général d'Eurotungstene Poudres, représentant du MEDEF.

Jacqueline COLLARD, association SERA (Santé Environnement Rhône-Alpes).

Restitution :

Agnès VUKOVIC, inspectrice des installations classées à la DREAL, unité territoriale de l'Isère.

Animation :

Bernard PORTUGAL, journaliste.

Déroulement de l'atelier :

Après une présentation de chacun des intervenants, le débat avec la salle a eu lieu pendant environ une heure.

Nombre de participants : 54.





Marie-Blanche PERSONNAZ

Introduction

En introduction au débat, des informations sur la qualité de l'air ainsi que sur les questions énergétiques et climatiques dans la région grenobloise ont été portées à la connaissance des personnes présentes à l'atelier.

La qualité de l'air dans la région grenobloise

Marie-Blanche PERSONNAZ

Des données sur le profil air et le profil énergie relatifs au territoire du SCOT de la région grenobloise sont présentées. Il y a peu de données à ce jour concernant le climat et l'adaptation au changement climatique.

Il apparaît que :

- les valeurs limites de la Directive européenne sont dépassées pour le NO₂ (dioxyde d'azote) et les particules fines, en particulier près des

voies ; la France fait l'objet d'un contentieux européen sur les particules (la France a été mise en demeure de respecter la valeur limite européenne) et peut risquer une condamnation à terme. Des dépassements sur l'ozone sont également constatés dans les zones urbaines. Par ailleurs, un grenoblois sur dix a son habitation dans une zone critique pour le NO₂ ;

- la tendance générale pour les émissions des différents polluants semble être à la baisse depuis 2 ans, mais il faut se méfier des effets de certaines évolutions technologiques (cas des filtres à particules sur les oxydes d'azote par exemple) qui pourraient faire remonter les niveaux de certains polluants dans l'atmosphère ;
- les émissions peuvent être très différentes selon les activités. Il est important de savoir d'où viennent les polluants pour agir efficacement ;
- l'agglomération grenobloise dispose d'un observatoire de la consommation énergétique¹⁶ mis en place avec l'Agence Locale de l'Énergie dans le cadre de l'élaboration du plan climat et adapté aux travaux liés à l'évaluation environnementale du SCOT. Cet observatoire permet d'identifier l'origine des consommations énergétiques par activité (fort pourcentage pour le secteur industriel mais

¹⁶ Consultable sur le site www.atmo-rhonealpes.org

lié à quelques gros émetteurs), et d'établir des profils différents selon les territoires. Une hausse globale de la consommation a été constatée jusqu'en 2005, mais il faut prendre en compte les conditions climatiques avant toute interprétation ;

- il existe de nombreux plans¹⁷ relatifs à l'air, à l'énergie et au climat aux niveaux national, régional et local, avec des objectifs, des territoires, des échéances et des responsables différents, nécessitant une mise en cohérence des données disponibles et des actions à mettre en œuvre.

Les attentes et propositions des acteurs

Philippe JEANPETIT, évoque :

- l'importance d'associer les acteurs économiques en amont des réflexions liées à la réduction des émissions ;
- le besoin de mise en cohérence des différents plans et d'harmonisation de leurs objectifs pour aider les acteurs économiques à s'y retrouver ;
- la nécessité de soutenir l'ensemble des acteurs économiques, sans focaliser sur le secteur particulier de l'industrie manufacturière, pour les inciter à limiter les émissions

liées à leurs activités (notamment en favorisant la mise en place des Plans de Déplacements Entreprise - dans le domaine, l'enjeu est fort pour les PME/PMI) ;

- le besoin de relayer et de soutenir les travaux, les bonnes idées, la capacité d'innovation importante et l'expertise technique des chercheurs présents dans le tissu grenoblois.

Jean-Marc UHRY, revient sur le sujet de la cohérence évoqué par les interlocuteurs précédents et indique :

- qu'il faut intervenir par complément d'action et non seulement en fonction de sa propre logique institutionnelle ;
- que le SPPPI doit permettre de chercher des solutions aux problèmes spécifiques locaux, par exemple en étant un lieu de relais de l'information lors des épisodes de pollution importants ;
- que le SPPPI peut être un lieu pour travailler ensemble et arriver à un diagnostic commun, une répartition des actions, et qu'il permettra la mise en place d'indicateurs pour assurer la cohérence des actions sur le territoire concerné (notamment de celles du SCOT de la région grenobloise, du Plan de Protection de l'Atmosphère dont le territoire va être élargi à celui du SCOT, le Schéma Régional Climat Air Énergie).

¹⁷ Plan Énergie Climat Territoire, Plan de Protection de l'Atmosphère, Plan Santé-Environnement, Schéma de Cohérence territoriale, Plan de Déplacements Urbains, etc.

Il donne deux exemples d'actions concrètes et expérimentales qui pourraient être menées sur la région grenobloise dans le cadre du SPPPI :

- expérimenter des **zones de basses émissions**, sur le modèle de ce qui se fait à Stockholm ou à Berlin. Il s'agit de réduire de 30 à 40% les émissions de certains polluants par différentes mesures faisant l'objet d'une décision réglementaire (réglementation des accès pour certains types de véhicules par exemple). Cela nécessite des dispositifs complexes de suivi et de surveillance, ainsi que des mécanismes de compensation ;
- développer un **modèle particulier de dispersion atmosphérique** pour tenir compte de l'aérodologie dans le sud grenoblois, qui est caractérisé par des vents faibles empêchant la dispersion des polluants. Il s'agirait d'établir un diagnostic à partir de mesures réelles. Ce travail de synthèse en collaboration avec tous les acteurs concernés, et notamment le monde associatif qui a interpellé les pouvoirs publics sur le sujet, permettrait de se mettre d'accord sur un système commun d'évaluation et de mesures sur ce secteur.

Jacqueline COLLARD

Les associations, déçues par le Grenelle de l'environnement, fondent des espoirs importants dans la création du

SPPPI et attendent de voir les résultats des actions qui seront entreprises sur le terrain.

Les élus doivent porter une parole collective et les résultats d'études d'impact menées sur les projets doivent être pris en compte (exemple de la rocade de Grenoble).

Il appartient en dernier lieu aux citoyens de prendre leur part de responsabilité en modifiant leur comportement pour que les choses changent.

Débat avec la salle

Patrice BISSIERE,

Papeteries de Vizille, groupe Vicat.
Après des années à l'étranger, j'ai découvert le système français il y a 3 ans. Mon interlocuteur principal est la DREAL, qui apporte un soutien très actif. Cependant, dans les différentes instances décisionnaires, il y a souvent un blocage lié à la recherche systématique du consensus, au détriment de la prise de décisions, autant au niveau des élus que des associations.

Jean-Marc UHRY

Il y a confusion entre les actions locales et les politiques globales. Le plan climat de l'agglomération (datant de 2005) n'est pas assez connu et n'est pas un plan de la collectivité seule. Il concerne 3 niveaux :

- les collectivités (par ex. transports) ;

- 80 partenaires associatifs, environnementaux, industriels, qui s'engagent sur des réductions concrètes d'émissions et des plans pluriannuels d'investissement ;
- le grand public, les citoyens (6 agendas 21 sur l'agglomération).

Ce n'est pas le rôle des politiques de prendre des décisions *ex cathedra*, mais ils doivent encourager les discussions avec tous les partenaires concernés, et décliner en plans d'actions des décisions collectives. De même, il faut bien distinguer ce qui se passe au niveau européen et au niveau national, même si un fait nouveau est apparu à Copenhague : l'intrusion en masse des collectivités locales et des grandes agglomérations, qui ont demandé des actions concrètes à l'image de ce qui se fait sur le terrain.

Il y a donc bien une dynamique locale, qui vient des citoyens eux-mêmes, et qui doit être aidée par des aspects réglementaires ou des aides financières (isolation des bâtiments etc.). C'est pour cela qu'un lieu tel que le SPPPI est important, car il permet de mobiliser l'ensemble du territoire.

Julien PORTALES,

représentant des salariés CFE/CGC.
La vie en entreprise, qui pourrait être un formidable levier d'information et de formation du fait du temps passé par les salariés sur leur lieu de travail,

ne sert pas de relais pour la sensibilisation (sur les transports notamment).

Philippe JEANPETIT

Cela paraît évident, et certaines initiatives sont en cours : par exemple le 3 juin, certaines entreprises (avec l'aide de la CCI et de la Semitag) organisent en quelque sorte un concours pour mesurer le nombre de personnes qui viennent à vélo au travail. Les possibilités existent, mais l'information au sujet de ces possibilités est difficile à trouver.

Jacqueline COLLARD

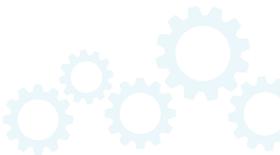
Le CHU, premier employeur de l'agglomération, a mis en place un plan transport pour ses employés. Par contre, aucune réaction à des propositions allant en ce sens au niveau du rectorat. Chacun doit solliciter les entreprises pour qu'elles s'organisent.

Philippe JEANPETIT

Les grandes entreprises ont souvent déjà mis en place ces plans, donc l'enjeu repose plutôt sur les PME qui n'en ont pas encore forcément le réflexe.

Isabelle CORDIER,

Rubis Stockage.
Nos salariés sont de plus en plus loin des entreprises, notamment celles à risques, donc les déplacements en vélo sont particulièrement compliqués. Les transports en commun ne sont pas une solution, car les zones



industrielles sont très mal desservies et les horaires mal adaptés pour le travail en quarts.

Philippe JEANPETIT

Certaines entreprises participent à la mise en place de vélos électriques, à la réparation gratuite de ces derniers. Il existe aujourd'hui des trains acceptant les vélos etc. Il est important que les entreprises elles mêmes se mobilisent et envisagent des participations pour faciliter les transports « propres ».

Le modérateur demande à M. JEANPETIT d'expliquer les actions concrètes mises en place pour réduire les émissions, économiser l'eau etc.

Philippe JEANPETIT

Il ne faut pas oublier que l'accès à l'eau et aux énergies est d'abord un coût pour les industriels qui ne cesse d'augmenter. Seuls des plans d'actions concertés permettront de réduire les factures des industriels notamment celles relatives au traitement des eaux. Grenoble est construit en réseau collectif, et non séparatif. Or les bassins de la station d'épuration (Aquapole) sont construits de telle manière qu'en cas de fortes pluies, 40 % des déchets sont rejetés dans l'Isère sans traitement (« bypass »).

Le traitement de l'eau voit son prix augmenter depuis quelques années (d'où augmentation de la facture), car il est de plus en plus complexe et fin.

Jean-Marc UHRY

Les préoccupations de la collectivité rejoignent celles des industriels sur ce point.

Il faut diffuser la culture environnementale par tous les moyens, et il est important que les entreprises montrent l'exemple.

Pour les populations en situation sociale plus difficile, la Métro va, avec une association de services civils, faire du porte à porte, et expérimenter avec une trentaine de familles ce qu'il est possible de mettre en action pour réduire les consommations d'eau et d'énergie.

Certaines actions sont déjà en place sur le terrain : par exemple, depuis 10 ans chaque année, avec l'Agence Locale de l'Energie, un bilan énergétique de la commune est réalisé. Et chaque année, le conseil municipal décide de nouveaux investissements pour réduire les factures de gaz, d'eau, d'électricité, de carburants, etc. : isoler l'école, mettre un éclairage extérieur plus adapté, etc.

Gérard DORIOL,
conseiller municipal
de Saint-Paul de Varces.

Il faut que le SPPPI soit très clair dans son discours et définisse des objectifs réalistes. Un exemple très intéressant a été donné ce matin par le SPPPI de la Côte d'Opale. Contrairement à



celui-ci, dans la région grenobloise, il ne semble pas y avoir de méthode de contrôle. Cela devrait être un sixième item : le contrôle, agir et réagir.

Marie-Blanche PERSONNAZ

Depuis une dizaine d'année, l'ASCO-PARG contrôle et suit les pollutions. Cet outil primordial existe, et peut être utilisé par les associations pour décider elles-mêmes des zones et des travaux à contrôler. Ce n'est pas à l'État de récupérer cet outil, car le risque de conflit d'intérêt est trop important.

Agnès VUKOVIC

Il faut peut-être plus parler de suivi que de contrôle, car pour le contrôle réglementaire, la DREAL exerce déjà un cer-

tain nombre de missions régaliennes.

Jean-Marc UHRY

Sur la Côte d'Opale citée en exemple, le SPPPI utilise pour les mesures d'émissions les données fournies par les AASQA du Pas de Calais.

Quant au travail spécifique sur les poussières ou le bruit, il a été réalisé grâce à des partenariats avec des spécialistes et des experts locaux. Ils ont donc pris l'initiative de faire des mesures qui n'existaient pas, suite à une alerte lancée par la population.

Jacqueline COLLARD

Nous sommes à un tournant de la vie politique et économique par rapport à une prise de conscience générale de l'écologie. Le SPPPI est donc un enjeu mais aussi un bon lieu pour décider de la manière dont on peut prendre le tournant.

Olivier ALEXANDRE,

Établissement Public du SCOT.

La planification territoriale permet de s'interroger sur l'organisation de l'espace comme élément central des émissions de gaz à effet de serre : distance travail / habitat, cohérence de la politique de développement de l'emploi et de l'habitat.

L'Établissement Public du SCOT est en demande d'analyses permettant d'aborder la question des émissions de manière transversale et non sectorisée. Le SPPPI va-t-il s'investir de cette manière, notamment sur la question

de la vulnérabilité énergétique ?

Le SCOT est également en train de travailler sur la question du lien entre ségrégation socio-spatiale et pollution. Il s'avère que les espaces qui accueillent les populations les moins aisées sont ceux où il y a le plus de pollutions, et ce sont des espaces qui nécessitent le plus de déplacements individuels faute de transports en commun.

Jean-Marc URHY

Il ne faut pas se tromper de mission ; il existe actuellement une commission « Aménagement et économie du territoire » qui peut discuter de ce point. Cependant, le SPPPI apportera peut être un nouvel éclairage par son groupe de réflexion « Aménagement du territoire », qui est transverse, et des suggestions sur l'équilibre du territoire, qui est un problème crucial à Grenoble.

Philippe JEANPETIT

L'établissement public du SCOT est invité à rejoindre le SPPPI dans sa commission transverse « Aménagement du territoire », notamment sur les questions de précarité.

Jean-Dominique CREUTIN,

directeur d'Environalp,
9 universités rhônalpines (soit environ 800 chercheurs) se sont regroupées pour discuter des questions d'environnement. Le SPPPI est un bon niveau pour que cette expertise soit associée aux réflexions menées par les diffé-

rents collègues, dès le départ.

La méthode d'action proposée (l'expérimentation) est certainement le média propice pour que viennent s'agréger la recherche et la formation sur des préoccupations concrètes. Si les équipes universitaires sont associées dès le départ, le SPPPI peut donner des résultats intéressants.

Frédéric BOUVIER,

directeur de Coparly.

Qu'en est-il de la réduction des nuisances olfactives, sachant que c'est une demande forte de la population, si on en croit les études présentées dans la matinée ?

Marie-Blanche PERSONNAZ

Il y a effectivement des problèmes d'odeurs sur le territoire, même si cela a été beaucoup réduit ces dernières années. Seules les odeurs d'Aquapole continuent de poser problème.

Mais aucun dispositif n'est en place actuellement, contrairement à Lyon (avec le dispositif Respiralyon).

De plus, il n'y a pas d'organisme qui recueille les plaintes, donc pas de traçabilité ni de quantification. Cette demande avait été faite dans le cadre du PPA. Il avait été tenté d'étendre le dispositif lyonnais, mais cela a été trop difficile à financer.

Jacqueline COLLARD

Le secteur du bas Meylan/La Tronche peut poser problème également (zone

de traitement des composts présente à La Tronche). Si l'ASCOPARG était en mesure de proposer quelque chose, ce pourrait être intéressant.

Par ailleurs, pourquoi n'a-t-il pas été décidé de mettre en place un SPPPI couvrant la région de Roussillon/Sablons, où les problèmes sont extrêmement nombreux, avec de nombreuses plaintes, et un collectif d'industriels, d'associations, de représentants territoriaux qui se mobilisent et auraient besoin qu'émerge un jour ou l'autre une vraie instance ?

Julien ALLIROT,

AGEDEN (Espace Info Énergie en Isère). Concernant les réhabilitations thermiques de bâtiments sur l'agglomération grenobloise, il peut y avoir des effets négatifs (bruits, qualité de l'air liée aux particules dégagées par les travaux). Dans le cadre du SPPPI, y aura-t-il un outil qui permette d'évaluer l'impact global de ces rénovations ?

Jacqueline COLLARD

Il est important d'associer les industriels du secteur du BTP : les chantiers émettent des particules dans l'atmosphère ayant un impact sur la santé.

Agnès VUKOVIC

Une commission a été mise en place l'année dernière par le Préfet de l'Isère sur la thématique des particules ; un sous-groupe de cette commission va

réfléchir à la question des particules et des poussières émises par les chantiers du BTP et les carrières.

Philippe JEANPETIT

Le réseau des branches professionnelles (dont l'UDIMEC) est complètement sous-représenté et donc sous-employé dans ces instances. La question de la priorisation et de la hiérarchisation des sujets traités ne pourra être évitée. Les branches ont un rôle à jouer dans la formation des PME.

Jean-Marc UHRY

Dans le cas de la réhabilitation thermique des bâtiments, une discussion a déjà eu lieu avec les fabricants et l'ensemble des intervenants de la filière professionnelle pour travailler sur la formation des professionnels et l'optimisation des matériaux et des machines.

Jacqueline COLLARD

Il faut informer en amont les branches professionnelles, les salariés, les établissements publics qui forment les futurs travailleurs, pour que cette prise de conscience se fasse le plus tôt possible.

Atelier

Santé Environnement



Thèmes de débat :

- ☀ Rendre accessible à la population l'information disponible dans les différentes structures.
- ☀ Améliorer la connaissance des expositions à certains polluants spécifiques et les effets sanitaires associés.
- ☀ Accompagner la mise en œuvre d'une surveillance environnementale globale sur la région grenobloise.
- ☀ Collaborer à la mise en œuvre du PPA sur quelques actions fortes.

Intervenants :

Dr Alain PERDRIX, médecin pneumologue.
Yves EPRINCHARD, DREAL, responsable du pôle santé-environnement à Lyon.

Dr Brigitte BIALLET, médecin du travail de l'entreprise Perstorp.
Marielle SCHMITT, cellule inter-régionale d'épidémiologie - CIRE.

Restitution :
Marielle SCHMITT.

Animation :
Nathalie MERMET, journaliste.

Déroulement de l'atelier :
Après une présentation de chacun des intervenants, le débat avec la salle a eu lieu pendant environ une heure.

Nombre de participants : 51.



La santé environnementale

Marielle SCHMITT

La CIRE est la cellule de l'Institut de veille sanitaire pour la région Rhône-Alpes. C'est la cellule d'expertise en épidémiologie et en évaluation des risques dans le cadre des maladies infectieuses et de la santé environnementale.

Définition

La santé environnementale traite des liens entre la qualité de l'environnement et la santé des populations. C'est un domaine très vaste qui prend en compte à la fois les milieux d'exposition des populations : les eaux d'alimentation, les eaux de loisirs, l'air respiré à l'intérieur et à l'extérieur des

bâtiments, l'alimentation. La santé environnementale prend également en compte les différents polluants possibles : chimiques, microbiologiques, de nature physique. Enfin, elle traite des effets potentiels associés à des expositions par voies et media multiples : l'inhalation, l'ingestion, le contact...

Caractéristiques

Les expositions environnementales et les effets associés à ces expositions ont des caractéristiques particulières. Il s'agit généralement d'expositions chroniques, à des niveaux faibles, sur de longues périodes. Par ailleurs, ces expositions sont multiples à plusieurs titres : polluants multiples, plusieurs voies et media d'exposition. Enfin, les effets sont constatés sur le long terme et non spécifiques.

Évaluation

L'épidémiologie est souvent difficile dans le champ de la santé environnementale : le recensement des cas, la quantification des expositions, la mise en évidence des risques faibles posent souvent problème. C'est pourquoi dans ce domaine, on a souvent recours à la démarche d'évaluation des risques sanitaires : les niveaux de contamination dans les milieux d'exposition sont évalués, soit

en faisant des mesures de polluants dans ces milieux, soit en connaissant les sources d'émission et en essayant de modéliser les transferts des substances. Ensuite, toutes les connaissances sur la toxicologie des produits sont utilisées pour évaluer s'il peut y avoir des risques sanitaires pour les populations exposées.

La création d'un pôle santé-environnement Yves EPRINCHARD

Lors de la création de la DREAL, il a été décidé de mettre en place un pôle santé-environnement au sein du service « Risques chroniques ». Ce pôle a pour mission notamment de co-piloter avec l'Agence Régionale de Santé le Plan régional santé-environnement (PRSE), mais il exerce également des missions plus régaliennes dans le domaine de la protection de la santé (prévention de la légionellose, réduction des émissions de substances CMR¹⁸, du bruit, contrôle des produits chimiques...). Il est aussi question de traiter les sujets émergents (nanotechnologies, ondes, pollutions lumineuses...).

Le Plan National Santé-Environnement (PNSE)

Le PNSE 2 est un engagement fort du Grenelle de l'environnement. Il a été approuvé en conseil des ministres en juin 2009 et fait suite au PNSE 1.

Ce premier plan, très critiqué, a pourtant eu le mérite de faire émerger la thématique. Il manquait d'objectifs chiffrés, ce qui a rendu difficile son évaluation et il lui a été reproché d'être trop « étatique ».

Pour corriger ces écueils, il a été décidé d'élaborer le PNSE 2 dans une large concertation.

Comme de nombreux plans existaient déjà (Plan écophyto 2018, Plan cancer, Plan nutrition-santé, Plan radon, etc.), un des objectifs du nouveau PNSE était d'apporter une cohésion à cet ensemble, en faisant référence aux plans existants tout en apportant des compléments. Le PNSE 2 décline 21 axes du Grenelle. L'État a prévu de mobiliser 380 millions d'euros sur la durée du plan, et 110 millions sur la recherche en santé-environnement. 16 fiches thématiques, 58 actions, 200 sous-actions sont prévues.

Les deux axes forts du plan sont :

- la réduction des expositions responsables des pathologies à fort impact sur la santé (cancer, maladies cardio-vasculaires...)

- la réduction des inégalités environnementales (géographiques, de sensibilité aux agents pathogènes en fonction de l'âge et de l'état de santé des personnes, socio-économiques...).

Les actions qui intéressent notamment la région grenobloise :

- la réduction de 30 % des émissions dans l'air et l'eau de six substances toxiques d'ici 2013 : benzène, mercure, arsenic, HAP, solvants chlorés et PCB/dioxines ;
- la protection des aires de captage les plus exposées ;
- une réduction des substances préoccupantes dans l'habitat, les écoles et les crèches et, plus généralement, les milieux clos ;
- l'étude des points noirs environnementaux : zones de surexposition au bruit, aux émissions de polluants...

Le premier plan régional santé-environnement était une reproduction fidèle du plan national, élaboré sans concertation suffisante.

Le PRSE 2 est en cours de construction, dans une autre logique.

Un groupement régional, comprenant les 5 collèges (GRSE¹⁹) ainsi que des experts, est proposé au Préfet de région et va être mis en place avec une équipe d'animation resserrée. Il est prévu que le travail se fasse dans

3 ateliers, qui seront réunis entre septembre et novembre 2010 :

- les espaces clos ;
- l'eau (ressources et pollutions) ;
- les transports, l'air extérieur et les points noirs environnementaux.

Le projet devrait être arrêté début 2011. La consultation du public se fera par internet et l'objectif est de finaliser le plan en mars.

¹⁸ Cancérogènes Mutagènes Reprotoxiques (toxiques pour la reproduction)

¹⁹ Groupe Régional Santé Environnement

Pistes d'actions pour le SPPPI

Dr Alain PERDRIX

Le travail proposé par le SPPPI de la région grenobloise doit être lié à la configuration géographique très particulière de ce secteur. Le Y grenoblois constitue en effet une cuvette entourée de montagnes réfléchissantes de laquelle les polluants ne peuvent s'échapper et s'accumulent. Cette situation est très particulière et il faut en tenir compte, plutôt que de refaire des travaux qui ont déjà été réalisés notamment dans d'autres SPPPI.

C'est la raison pour laquelle ont été identifiés des sujets, indiqués ci-dessous, qui sont plus spécifiques de la région grenobloise.

Les émissions chroniques et/ou itératives qui ne sont pas accidentelles

Les pathologies subaiguës (3 à 5 jours) ou chroniques (supérieures à 3 mois) sont davantage présentes en région grenobloise que les pathologies très aiguës. Par ailleurs, comme partout ailleurs, il est bon de rappeler que les jeunes sont en situation d'immaturation respiratoire et les personnes âgées sont vulnérables. Ils doivent à ce titre faire l'objet d'une attention particulière.

Les émissions liées aux combustions et aux rejets dans l'atmosphère qui en résultent.

- 60 % des déplacements dans la région grenobloise sont inférieurs à 7 km ;
- les carburants nouveaux (dit « verts ») dégagent moins de particules noires mais émettent des aldéhydes qui peuvent provoquer des réactivités bronchiques chez les plus vulnérables ;
- de nombreux trains fonctionnent encore au fuel malgré les alternatives disponibles ;
- les chaufferies domestiques au bois dégagent des particules ultrafines de pollution : les nucléides carbonés. Une étude menée il y a 3 ans par l'ASCO-PARG sur le plateau du Vercors a montré une forte concentration de fumées noires à cause des installations de chauffage au bois. Il faut une réflexion globale sur les types de chaudières.

Enfin, à la surface des particules (nucléides carbonés et autres), un certain nombre d'autres éléments sont absorbés (HAP, sulfates, fractions organiques diverses). Ainsi, lorsque nous respirons, nous inhalons un ensemble de polluants. Il manque des métrologies qui permettent de mesurer cet ensemble.

Les produits chimiques déversés par les unités émettrices

Même si les émissions sont globalement en diminution et que les industriels sont vigilants, il subsiste un bruit de fond qui doit être pris en compte.

Les synergies entre les polluants

En milieu professionnel, les synergies sont prises en compte dans le calcul d'agressivité afin d'étudier les limites à ne pas dépasser. Il faudrait en faire de même dans le domaine de l'environnement.

La communication des études en cours

Beaucoup de gens ont travaillé et travaillent dans le domaine de la santé-environnement. De nombreuses études ont été réalisées ou sont en cours. Le SPPPI devrait permettre d'accéder à ces travaux et à ces études dès lors qu'ils sont financés par des fonds publics. Une fois communiqués, ils pourront ainsi être mieux critiqués, de manière concertée et constructive.

Débat avec la salle

Paul FRANCON, association Santé Environnement Rhône-Alpes (SERA).

Est-ce que les **combinaisons des effets toxiques des polluants** sont étudiées ? Par exemple, concernant les incinérateurs, une étude menée par un chercheur belge montre que la combinaison des phtalates, des métaux lourds, de la dioxine n'a rien à voir avec l'étude distinguée de chacun de ces polluants.

Par ailleurs, le corps médical reçoit-il une formation ou, a minima, une information sur les liens entre santé et environnement ? Quel rôle d'alerte et de vigilance le corps médical peut-il jouer ?

Par exemple, entre 2006 et 2009, trois adolescents sont décédés d'un cancer des poumons avec des métastases osseuses dans un hameau de 500 habitants situé en Chartreuse, sans qu'un rapprochement de ces trois cas soit effectué.

Marielle SCHMITT

L'étude de la synergie des polluants est un domaine très complexe qui fait l'objet de recherches.

En matière de toxicologie, les scientifiques cherchent aujourd'hui à connaître les effets de chacun des polluants individuellement et pas forcément de manière associée. En épidémiologie, le travail est de fait



réalisé sur l'exposition des populations à plusieurs polluants.

Par exemple, dans le cas de la pollution atmosphérique, de nombreuses études existent sur les risques sanitaires associés à la pollution atmosphérique urbaine. Cette étude se fait bien sur la globalité du milieu d'exposition (oxydes d'azote, ozone, particules, etc.).

Dans les études de risques sanitaires, on travaille encore polluant par polluant et il conviendrait en effet de développer la recherche dans le domaine des synergies de polluants.

Dr Alain PERDRIX

Les études réalisées actuellement visent à privilégier une analyse par des techniques appropriées de diagnostic, mais le raisonnement fait défaut. Quand il y a trois cas dans un village, il ne s'agit pas d'un problème médical mais de bon sens. Comment se fait-il qu'il y ait des impasses intellectuelles sur ce type de situation ? Il serait simple dans un tel cas d'engager une étude ciblée.

La formation du corps médical est très insuffisante en matière de santé environnementale. Il faut absolument qu'il y ait une formation cohérente sur la complexité de l'environnement.

Patrick CASILLAS,

chimiste, élu au CHSCT d'Arkema Jarrie. Comme le disait M. Perdrix en introduction, le Y Grenoblois est entouré de

montagnes et la pollution reste. 56% de la pollution est émise dans l'air dont 35% par le milieu industriel. La législation REACH²⁰ qui impose aux industriels de réaliser des études toxicologiques sur les différentes substances qui sont fabriquées et/ou utilisées sur leurs sites est en train d'être dépouillée de son contenu.

Aujourd'hui, le travail tue. 10 millions de salariés sont exposés à des substances CMR. 10% des cancers trouvent leur origine dans le milieu professionnel.

De nombreux partenaires issus de l'entreprise, des services de l'État sont engagés sur ces sujets, mais cela suffit-il ? Un travail est nécessaire sur ces cancers d'origine professionnelle qui pourraient être évités.

Gisèle LE CLOAREC,

association SERA, infirmière puéricultrice.

Comment garantir l'état de santé des enfants dans les lieux d'accueil collectif face à la problématique de la pollution de l'air intérieur ?

La formation des médecins est insuffisante concernant les pathologies émergentes telles que l'électro-sensibilité aux ondes alors qu'elles peuvent conduire à une désocialisation voire à la perte de son travail. Il est regrettable que le Grenelle de l'environnement n'ait pas retenu ce point.

Marc SENANT,

France Nature Environnement.

Dans l'identification des risques sanitaires, outre l'étude des synergies de polluants qui est nécessaire, il conviendrait d'avoir une approche prenant en compte les différents vecteurs de pollution (eau, sol, air).

D'autre part, l'accès à l'information ne doit pas seulement être matérielle mais aussi intellectuelle. **Il y a un effort de pédagogie à mener pour permettre aux citoyens de savoir à quoi s'en tenir. Le SPPPI est la structure la plus adaptée pour réaliser ce travail.**

Martine BRAN,

présidente d'une association de locataires de Pont de Claix, et membre d'une fédération d'insuffisants respiratoires.

Les pathologies respiratoires et l'asthme sont induits par les pollutions et devraient être pris en compte. Ces pathologies sont pénalisantes et invalidantes au quotidien. L'attention ne doit pas être portée uniquement sur les cancers.

Lucienne FOUCRAS,

membre du CA de SERA et secrétaire de l'association nationale Le REVAB²¹. Au niveau national, les scléroses en plaque ont doublé depuis 1996 et les SLA²² ainsi que d'autres maladies graves et neurologiques ont triplé depuis 1996.

Une nouvelle maladie, la myofasciite à macrophages, a été découverte de-

puis 1996 et des symptômes ont été constaté dix ans après la vaccination contre l'hépatite B. Des experts sont en conflit avec l'industrie pharmaceutique à ce sujet. Cela pose la question de la composition des vaccins, qui peuvent contenir des formaldéhydes, de l'aluminium et du mercure.

Dr Alain PERDRIX

En raison d'une surreprésentation de la pathologie SLA dans un secteur du Grésivaudan, une étude épidémiologique a été engagée pour tenter d'identifier les causes de cette surreprésentation.

Cependant, à partir du moment où des études se font sur une géographie limitée, il est difficile d'étendre les résultats à un niveau plus global, notamment à cause d'une certaine méfiance des acteurs du terrain. Il est certain que des maladies s'expliquent mal et leurs causes (polluants, voies d'exposition), ne sont pas toujours bien identifiées.

Françoise BOUSSON,

médecin, membre du conseil de développement de la communauté de communes du Grésivaudan.

Il semble important dans le cadre du SPPPI :

- de préciser s'il pourra être ou non un lieu de débat sur les nanotechnologies. Il est important qu'un tel lieu existe sur ce sujet ;
- que la question des pollutions intérieures soit également traitée.

²⁰ Cadre de gestion des substances chimiques.

²¹ Réseau Vaccin hépatite B

²² Scléroses Latérales Amyotrophiques



La question des impacts sur les femmes enceintes et les jeunes enfants doit également être prise en compte, avec une communication à améliorer dans ce domaine.

Enfin, face au manque d'information et d'organisation concernant les pathologies environnementales, serait-il envisageable d'identifier des personnes relais dans les CHU sur ces thématiques ? Des partenariats pourraient-ils être envisagés à ce niveau là ?

Dr Alain PERDRIX

Sur la question de **l'air intérieur**, on sait qu'il existe des communications entre l'air intérieur et l'air extérieur.

La solution de climatiser les locaux nécessite deux conditions :

- des climatisations équipées de filtres à gaz et à vapeur, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui pour la majorité des produits sur le marché ;
- l'entretien des appareils, au risque de voir se développer d'autres types de pathologies.

Marielle SCHMITT

Dans le cadre du travail préparatoire, le choix a été fait de cibler sur des thématiques spécifiques à la région grenobloise. En effet, certains sujets ont plutôt vocation à être traité au niveau national (la vaccination par exemple), ou régional (mise en place du groupe de travail sur les espaces clos au niveau du PRSE).

Travail et santé

Agnès ALEXANDRE-BIRD,

ingénieur sanitaire Agence Régionale de la Santé Rhône-Alpes
Il est très satisfaisant que des représentants de CHSCT soient présents dans les groupes de travail. Le monde de la santé est trop souvent coupé de celui du travail. Il y a de nombreuses informations à recueillir auprès des personnes qui travaillent dans le milieu industriel, en terme de substances émises, d'expositions et de pathologies. **La santé environne-**

mentale ne pourra avancer que si les deux mondes de la santé et du travail communiquent.

Par ailleurs, les travaux des autres régions dans le cadre des PRSE montrent également qu'il y a un besoin d'accès aux connaissances et aux études par les acteurs du territoire. Il faudra donc veiller à ne pas multiplier les bases de données.

Enfin, en complément du propos de M. PERDRIX sur les chaudières bois, un travail semble nécessaire sur les feux de déchets verts dans les jardins, qui concernent beaucoup de monde.

Dr Brigitte BIALLET,

médecin du travail sur la plate-forme chimique de Pont de Claix.

Les médecins du travail sont à la croisée des chemins entre la santé, l'économie et l'environnement. Leur travail se fait en partenariat avec les représentants des CHSCT. Les médecins travaillent sur l'évaluation des risques, en détaillant les tâches de travail et sur l'évaluation des expositions aux différents produits qui peuvent être mis en cause dans les différents ateliers. Dans le cadre des plans d'hygiène industrielle, des mesures sont faites pour évaluer l'exposition respiratoire et cutanée. Du point de vue médical, l'examen clinique des salariés se fait en fonction des produits utilisés et de l'exposition des personnes. Des bilans biologiques ainsi que des radios et des scanners sont effectués régulièrement.

Deux médecins de la plate-forme ont réalisé une étude sur 2742 hommes de 1979 à 1992 pour voir si la population de la plate-forme présentait plus de cancers que les autres Isérois. Ce travail s'est fait en partenariat avec le registre du cancer.

Les résultats ont montré que :

- l'exposition due à l'amiante a généré plus de cancers ;
- les cancers de la vessie et de la plèvre sont également plus élevés ;
- sur l'ensemble de tous les cancers, il n'y a pas plus de cancers au total que dans la population iséroise à ce jour.

Les résultats de cette étude ont été revalidés par le CHU de Grenoble et le registre du cancer en 2007 et 2009. Sachant que les symptômes peuvent apparaître des années après l'exposition, cette étude mériterait d'être poursuivie.

Christophe ROSALIA,

secrétaire du CHSCT de Perstorp.

Le CHSCT enregistre actuellement de plus en plus de déclarations de maladies professionnelles dues à l'amiante alors que l'étude est terminée. Il y aurait donc tout intérêt à ce qu'elle puisse être poursuivie.

Concernant la limitation de la pollution liée aux moyens de transport, des solutions techniques existent (ferroutage, intégration production/transfert de TDA sur la plate-forme) mais ne



sont pas développées pour diverses raisons (financières ou techniques). La situation pourrait être améliorée en développant une politique des transports appropriée.

Une intervenante, chercheur du **GIS Envirhonalp**.

Envirhonalp est le pôle de recherche en développement durable de la région Rhône-Alpes. Il représente plus de 700 chercheurs. Sa mission consiste à structurer la recherche en mutualisant les compétences et les moyens. Pour cela, il développe des plates-formes et des **observatoires**. Parmi ces observatoires, le programme interdisciplinaire PIMPUS mis en place à Grenoble consiste à mesurer les polluants en milieu urbain et à évaluer leur impact sur la santé. Une des difficultés réside dans la capacité à maintenir cet observatoire sur le long terme bien qu'il intéresse de nombreux acteurs dont les collectivités. La faible sensibilisation des médecins participant à cet observatoire sur la question de la santé environnementale peut également être un frein à un fonctionnement optimal. Enfin, il est important que la recherche soit représentée en amont dans les différents groupes de travail, afin qu'elle puisse participer à la prise de décision.

Véronique STARC,
UIC Rhône-Alpes.

Le règlement REACH est riche et complexe et les industriels sont fortement

engagés dans la démarche pour faire avancer la connaissance des produits. Ils sont aussi engagés dans la promotion du feroutage dans l'intention de sécuriser les transports de matières dangereuses et de diminuer les émissions environnementales. Le problème semble donc plutôt politique.

Un représentant **d'Arkema** indique que les pollutions liées aux **nanoparticules** doivent être prises en compte. Les chercheurs sont protégés mais le danger concerne les déchets et l'ensemble de la chaîne alimentaire. Il faut parler du sujet très rapidement. C'est une urgence.

Dr Alain PERDRIX

Il y a une difficulté à connaître le champ d'exposition aux nanoparticules. Ce sujet pose notamment la question de la métrologie et des propriétés des éléments selon leur configuration physique ou chimique.

Une enseignante

Existe-t-il un recensement et une cartographie des cas de cancers et autres maladies en France ? Les registres ne sont pas assez développés alors que la mise en œuvre paraît simple. Cela pourrait constituer un point de départ pour les réflexions en matière de santé et devrait être une priorité. Il conviendrait aussi que les médecins du travail soient rattachés au ministère de la santé et non du travail.

Yves LHEUREUX

Au vu de l'expérience du SPPPI Côte d'Opale-Flandre, il est vraisemblable que beaucoup de données sanitaires existent, notamment dans le cadre de l'Observatoire régional de la santé. Il convient de les recenser. Un état des lieux local pourrait permettre ensuite de s'orienter sur des pistes de travail plus précises. L'expertise profane (par exemple les cas de cancers en Chartreuse) fait aussi remonter des situations claires sur les territoires, qu'il convient de prendre en compte. Enfin, il est important d'intégrer l'ordre des médecins, l'ordre des pharmaciens, les représentants des structures médicales, aux travaux du SPPPI afin de faire redescendre les informations.

Marielle SCHMITT

S'il est souhaitable que les registres se développent, il existe néanmoins déjà des données qui sont traitées par l'Institut de Veille Sanitaire, l'Observatoire Régional de la Santé, etc. qui remontent des départements d'informations médicales des hôpitaux, des caisses d'assurance maladie, des laboratoires d'anatomo-pathologies, etc... Un travail important est en cours pour exploiter ces données et donner de l'information cartographiée sur les pathologies.

René PLOTTIER,
membre de l'UFC 38.

Comment les consommateurs seront-ils tenus informés des travaux du PRSE ?

Yves EPRINCHARD

Il y a nécessité de communiquer le plus largement possible sur le projet de plan, ainsi que sur les résultats. Des liens avec le SPPPI pourront être envisagés pour diffuser ces informations. À noter que le PRSE2 pourrait avoir une certaine modularité afin d'être modifié avant l'échéance.

Conclusion

Tour de table : un des axes du Grenelle consiste à « Préserver la santé, l'environnement, tout en stimulant l'économie ». Est-ce réalisable ou au contraire antinomique ?

Yves EPRINCHARD

Avant la DREAL, le slogan de la DRIRE²³ était « Pour une industrie propre, performante et sûre ». Il ne doit pas y avoir d'antinomie même s'il est parfois nécessaire de hiérarchiser les priorités. Il faut les trois à la fois.

Bernard GONON

Les normes environnementales stimulent la progression des industriels. Il faut pouvoir les conjuguer avec les marges de manœuvre économiques. Pour survivre, l'industrie doit être acceptée socialement, être transparente et montrer quels sont ses enjeux et ses difficultés. Il n'est cependant pas simple de rapprocher économie et réglementation.

Dr Alain PERDRIX

Il ne faut pas oublier la dimension sociale. La question est toujours la même qu'il y a 40 ans : il s'agit de savoir comment trouver un point d'équilibre entre environnement, aspects économiques et sociaux. Les enjeux sont permanents. La discussion sera la même dans 40 ans. Les contradictions sont et seront toujours les mêmes.

Marielle SCHMITT

L'intérêt de la concertation entre les cinq collègues au sein du SPPPI devrait permettre de trouver des pistes de travail pour concilier environnement, économie et le social. L'existence d'un tel lieu de dialogue peut permettre d'avancer tous ensemble et pourquoi pas de rendre l'utopie possible.

²³ Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement

Atelier

Aménagement du territoire et économie durables



Thèmes de débat :

- Maintenir les activités économiques dans le tissu urbain et favoriser les économies d'espace pour préserver les ressources.
- Optimiser les déplacements pour limiter les émissions polluantes.
- Améliorer la gestion des réseaux d'eaux.

Intervenants :

Emmanuel DE GUILLEBON, directeur adjoint de la DREAL
Murielle PEZET-KUHN, Agence d'urbanisme de la région grenobloise
Stéphane CHAMPLONG, Perstorp
Alain FAYEN, Société Dauphinoise pour l'Habitat.

Restitution :

Muriel RISTORI, Direction Départementale des Territoires.

Animation :

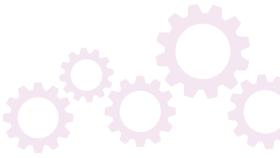
Pauline ALLEAU, journaliste.

Déroulement de l'atelier :

Les interventions se sont succédées en donnant lieu à chaque fois à un débat.

Nombre de participants : 62.





Les trames verte et bleue

Emmanuel de GUILLEBON

L'entrée majeure de la réflexion dans le cadre du SPPPI porte sur la prévention et la protection. L'autre clé d'entrée est une approche territoriale, avec la thématique Aménagement qui est novatrice et spécifique à la région grenobloise. Cela conduit à réfléchir sur les éléments structurants du territoire. Parmi ceux-ci figurent les trames verte et bleue.

Définition et objectifs

Éléments phares du Grenelle de l'environnement, les trames verte et bleue ont pour objectif d'endiguer la perte de biodiversité. L'objectif n'est pas seulement de protéger les batraciens et les poissons, mais aussi de préser-

ver le monde vivant et l'espèce humaine dans son ensemble, parce que la perte de biodiversité correspond à une perte de capacité du monde vivant à s'adapter à une planète qui change.

Cette perte de biodiversité est liée à l'activité humaine. Si on ne peut l'éviter, il convient de la limiter au maximum.

Le réseau de la trame verte et bleue s'appuie sur des réseaux d'espaces naturels (nombreux en région grenobloise avec la présence des différents massifs : Belledonne, Chartreuse, Vercors), de cours d'eau et de zones humides.

Il s'agit d'éviter la fragmentation du territoire, d'identifier et relier les espaces majeurs, de favoriser les échanges mais aussi de préserver les activités agricoles, dans un espace contraint comme celui de la région grenobloise.

Des espaces tampons

Il s'agit aussi d'améliorer la qualité de vie des habitants car les coupures vertes donnent un rythme au paysage dans l'espace dans lequel on se trouve. Elles permettent également de rythmer l'activité économique.

L'environnement proche de sites à risque peut être intéressé par des protections naturelles car des espaces tampons peuvent réduire les conséquences des accidents industriels potentiels.

La trame verte et bleue est prise en compte au niveau national (orientations), régional (un schéma régional est quasiment bouclé) et local (il existe une cartographie sur les corridors biologiques en Isère).

Ces trames sont donc des outils à prendre en compte dans les projets même si le projet de loi les concernant n'est pas encore voté. On ne connaît pas encore l'opposabilité de cet outil à l'ensemble des documents d'urbanisme.

En conclusion, la trame verte et bleue est **un outil d'aménagement et de structuration du territoire qui répond à des enjeux de cadre et de qualité de vie**. Elle permet d'inscrire les orientations d'aménagement du territoire dans une cohérence écologique.

Débat avec la salle

Roger CHAUMONT,

association ADIHCE

des riverains de Champ-sur-Drac.

Est-il encore possible de créer des espaces tampons dans le secteur du sud-grenoblois ? En effet, le tissu industriel et l'habitat sont étroitement mêlés dans ce secteur.

Emmanuel de GUILLEBON

Un travail peut être mené pour savoir comment on peut restaurer, recréer des espaces tampons et des corridors. Le but est d'intégrer la trame verte et bleue dans les réflexions collectives sur les liens entre activités industrielles et habitat. C'est un outil d'aménagement du territoire et pas seulement écologique.

Chantal GEHIN,

FRAPNA.

De nombreux bâtiments ont été construits en **zone humide**. Nous avons souvent des arrêtés préfectoraux qui prévoient des mesures compensatoires mais il est difficile de trouver des lieux pour compenser la perte d'espaces naturels.

Il manque une volonté politique pour que ces mesures se réalisent et ne soient pas seulement virtuelles.

Une action collective des élus est-elle possible en tant qu'aménageurs pour prévoir à l'avance les lieux où seront réalisées les mesures compensatoires ?

Emmanuel de GUILLEBON

Actuellement, les mesures compensatoires arrivent malheureusement dans un troisième temps quand les destructions n'ont pu être évitées, et le suivi de la mise en œuvre de ces mesures n'est pas satisfaisant.

Il serait en effet nécessaire de concrétiser la mise en place des mesures compensatoires avant de mettre en œuvre les destructions autorisées.

Dominique MORARD-LACROIX,

union de quartier La Tronche.

La problématique des déplacements en voiture va-t-elle rentrer dans les discussions ?

Par ailleurs, il existe des incompatibilités dans la cohabitation des installations industrielles et des habitations. La mise en place des périmètres de sécurité peut-elle vraiment permettre de faire face à des accidents potentiels alors que les enjeux sont très importants ?

Emmanuel de GUILLEBON

Si la réponse est difficile à apporter, il est déjà possible de dire que c'est par la réflexion collective que des solutions pourront être trouvées. Ce sera l'un des rôles du SPPPI que d'aider à réfléchir à plusieurs sur ces questions.

Présentation du SCOT de la région grenobloise

Murielle PEZET-KUHN

Il s'agit de présenter le territoire qui sera l'espace de travail du SPPPI. Cet espace correspond à celui du SCOT, soit 273 communes. Il est très diversifié, avec des zones urbaines, péri-urbaines et rurales. L'agglomération grenobloise comprend à elle seule 398 000 habitants sur 26 communes, représentant 54 % de la population et 65 % des emplois sur le périmètre du SCOT.

On assiste à une croissance très importante des aménagements et de la population dans le voironnais et le Grésivaudan puis sur la Bièvre, le sud-Grésivaudan et le sud-grenoblois.

La périurbanisation génère des déplacements.

Le positionnement économique sur les hautes-technologies reste fragile, et l'emploi productif est en baisse depuis 2007.

Il y a un cumul des aléas avec la présence de risques naturels et technologiques majeurs et de flux de matières dangereuses.

Le projet actuel du SCOT porte sur trois grands enjeux d'aménagement du territoire pour les vingt ans à venir :

- équilibrer les territoires ;
- rapprocher habitat-emploi-service et limiter les flux. Cela passe par le confortement des pôles urbains en développant la qualité des espaces urbains et économiques

et en rendant plus attractifs les espaces urbains ;

- préserver les espaces naturels en général et l'environnement urbain.

Le projet économique du SCOT vise à :

- conforter l'économie concurrentielle, et notamment le pôle industriel, attirer de nouvelles entreprises ;
- aider au développement des filières locales ;
- privilégier le développement des secteurs périphériques ;
- conforter le triptyque université-recherche-haute technologie ;
- conforter l'économie présente, l'accompagnement des services aux entreprises et préserver les espaces qui permettent ces services.

Deux enjeux forts apparaissent :

Les services aux entreprises

L'un des enjeux du SCOT est de permettre que se développent des services aux entreprises. L'idée est de préserver les espaces nécessaires dans les zones d'activité, dans les zones urbaines compatibles avec ces activités de service et de prévoir les sites pour les activités économiques qui présentent des nuisances. Des zones tampons sont à prévoir également pour ces entreprises.

Économie de l'espace

Il s'agit d'obtenir une plus grande compacité, une plus grande qualité urbaine des projets d'habitat et économiques, de définir des règles imposant de plus grandes densités en se donnant des moyens d'ingénierie sur l'habitat et aussi sur le plan économique.

Quatre thèmes ont été identifiés pour le SPPPI :

- le maintien des activités économiques dans le tissu : conforter l'urbain pour préserver la trame verte et bleue. Le SPPPI pourrait notamment contribuer à la mise en cohérence entre les documents de prévention des risques majeurs (PPI et PPRT) et les documents d'urbanisme ;
- l'articulation des politiques de prévention des risques et des politiques de l'habitat ;
- l'accompagnement des mesures par une politique foncière et sociale ;
- la limitation des risques liés aux TMD, sur le schéma du travail réalisé par le SPIRAL. Sur ce point, il conviendrait de réfléchir au choix des itinéraires et à la mise en place de cadencements des TMD.



Débat avec la salle

Dominique MORARD-LACROIX

Peut-on tout d'abord réfléchir au développement de zones déjà aménagées, peut-être mal structurées, qui pourraient accueillir de nouvelles activités ou des activités transférées, afin de préserver des espaces existants ?

Murielle PEZET-KUHN

Le SPPPI est un lieu intéressant pour réfléchir avec les entreprises et les salariés aux réimplantations éventuelles des entreprises.

Jean-Maurice PERINEAU, commune de Claix.

Il ne faut pas oublier que ce sont les villes qui se sont construites autour des industries et non l'inverse. L'accroissement de la densité urbaine correspond-elle aux besoins et aux aspirations réelles des citoyens ?

Murielle PEZET-KUHN

Cette question est fondamentale dans le SCOT. Les élus ont conscience que

les modes de développement actuels ne sont plus tenables. Il y a une responsabilité face aux impacts sur la qualité de vie et les milieux. La densité est relative et appréciée différemment en fonction des types d'aménagement et des quartiers. Il faut rendre attractives les villes, développer les logements tout en respectant l'environnement et en répartissant les projets par secteurs. C'est une grande ambition du SCOT : répondre aux enjeux de société tout en rendant attractives les villes. Il existe de nombreux outils pour cela comme la préservation des espaces verts par exemple.

Robert RIOTTON, maire de Saint-Martin de la Cluze, ancien chef de corps de sapeurs-pompiers de Pont de Claix apporte un témoignage :

L'ancien maire de Pont de Claix avait fait un programme de logements en périphérie du site Seveso pour pouvoir habiter et travailler à proximité du site. La sécurité des habitants étaient assurée par l'aménagement d'une pièce spécifique dans chaque appartement.

Roger CHAUMONT, ADIHCE.

En effet, au départ, les entreprises construisaient des cités pour héberger leur personnel près de l'usine. Puis l'habitat s'est développé autour de ces premières constructions et c'est pourquoi il y a aujourd'hui beaucoup d'habitations près des entreprises à risques.

Michèle DONA,
association ADIHCE,
commune de Champ-sur-Drac.
Comment mettre en place la stratégie du SCOT dans une commune comme Champ-sur-Drac, où l'industrie chimique occupe un espace très important ?

Murielle PEZET-KUHN

La réponse ne peut être directe pour une commune précise. Le constat est clair que des communes sont très impactées par les risques technologiques. Le SCOT fixe des objectifs globaux pour essayer de renverser certaines tendances et améliorer les activités et la qualité de vie. Le SPPPI permettra de réfléchir de manière concrète sur l'accompagnement des communes au sein desquelles sont implantées des entreprises Seveso.

Chantal GEHIN,
en tant qu'habitante
du secteur Bièvres-Valloire.
On peut faire le constat d'une tendance assez nouvelle qui est que l'attractivité de la maison individuelle baisse. Les déplacements pendulaires ont des impacts sociaux importants (divorces, modes de garde), qui peuvent être difficiles à gérer pour les communes par la suite. S'il y avait plus de verdure en ville (terrasses, espaces verts...), les personnes n'iraient pas chercher aussi loin un cadre de vie plus agréable.

Emmanuel de GUILLEBON

Le SPPPI doit permettre de confronter les envies individuelles et les besoins collectifs. Certaines envies ne sont pas recevables et d'autres sont à analyser pour mieux cibler ce qu'il est possible de réaliser pour répondre aux besoins globaux du territoire. L'enjeu du SPPPI est d'ouvrir le débat sur ces sujets.

Des plates-formes industrielles intégrées

Stéphane CHAMPLONG

Perstorp est un groupe suédois qui a racheté à Rhodia l'activité principale de la plate-forme de Pont de Claix. L'existence d'une plate-forme et le rassemblement des activités à risque sur un même lieu comprend des avantages industriels et économiques évidents.

Trois plates-formes existant dans le monde sont présentées à titre d'exemple.

Chine, Shangai

La plate-forme de Shangai est un complexe ultramoderne qui s'étend sur 3000 ha soit 25 fois la surface de celle de Pont de Claix. De nombreux services communs de sécurité, de traitement des effluents, d'infrastructures

de transport très importantes (notamment un port avec des docks) sont présents. L'université, la recherche, un hôpital dédié et les commodités industrielles pour l'arrivée de matières premières et l'expédition des produits finis sont également présents sur place.

Suède

La plate-forme suédoise a été créée en 1880. Elle est intégrée dans le paysage local, au milieu de la forêt. Beaucoup de dérivés du bois sont utilisés ainsi que des coproduits, qui permettent notamment de chauffer l'entreprise et les villages voisins. Des industries électroniques ainsi que plusieurs grandes sociétés internationales intervenant dans divers domaines sont présentes sur le site. L'interaction et la proximité avec la forêt créent une préoccupation environnementale évidente.

France, Pont de Claix

La plate-forme a été créée en 1916, au départ à la campagne, dans une zone désertique. Les ouvriers de l'usine ont été installés en priorité et la ville a progressivement gagné les abords de la plate-forme. Aujourd'hui, les premières habitations sont à moins de 200 mètres du site Seveso seuil haut. Depuis la loi « risques » du 30 juillet

2003, les Plans de prévention des risques technologiques visent à définir les règles d'implantation, de construction et d'aménagement des habitations dans les zones de risque identifiées aux abords des sites Seveso. Pour établir ces zones à Pont de Claix, plus de 3000 scénarios ont été inventoriés. 25 personnes travaillent à temps plein sur cette question depuis 2 ans. Cela représente bien sûr un coût pour l'entreprise (plusieurs dizaines de millions d'euros) et joue de fait sur le positionnement concurrentiel de l'entreprise au niveau international. Jusqu'où peut-on aller dans cet équilibre entre la survivance d'une activité industrielle qui doit composer avec le monde économique et les impératifs de pouvoir intégrer le mieux possible l'activité industrielle au sein de la collectivité qui l'héberge ? Pour revenir sur la fuite du saumoduc survenue la veille, **Stéphane CHAMPLONG** précise que le saumoduc ne passe pas sous les habitations et que le produit transporté (la saumure, c'est à dire de l'eau salée) n'est pas dangereux. Il est arrivé que pour une fuite de grande ampleur, l'industriel rachète l'équivalent de deux ans de production aux agriculteurs dont les champs ont été impactés. Il est beaucoup moins dangereux d'acheminer la saumure depuis Hauterives pour en faire l'électrolyse et produire du chlore et de la soude plutôt que de transporter directement ces produits.

Débat avec la salle

Jacques TOLEDANO, associations 4D et ETICITE.

Les scénarios d'accidents potentiels sont-ils travaillés en commun avec d'autres entreprises ? Y-a-t-il une interdépendance avec les autres entreprises situées à proximité ?

Stéphane CHAMPLONG

Les scénarios sont travaillés en commun et sous le contrôle des services de l'État. La DREAL a une vision globale de la cartographie des risques et des interactions possibles avec la plate-forme de Jarrie. Cela dit, ces interactions sont relativement faibles et nous travaillons en priorité sur nos risques spécifiques.

L'administration impose de travailler sur des risques ayant des probabilités de 10^{-6} (1 fois sur 1 million d'années). Il est souhaitable que le PPRT ne fige pas la dynamique de la plate-forme et permette la création de services partagés et l'installation de nouvelles entreprises qui peuvent avoir les mêmes risques ou présenter les mêmes commodités (chlore, soude, énergie) et ainsi bénéficier des mêmes infrastructures de sécurité. C'est déjà le cas avec la PME Alpasel qui s'est implantée récemment et qui exploite le sel en fabriquant des pastilles pour les piscines.

Roger CHAUMONT, ADIHCE.

Comment se fait l'accès au site en Suède ?

Stéphane CHAMPLONG

80 % du personnel est logé dans le village voisin. Les déplacements se font la plupart du temps en vélo ou à pied. Pour ceux qui habitent dans des villages plus éloignés, les déplacements se font en voiture.

Melvin GIBSON, professionnel QSE.

Acteur économique local, vous avez une tradition historique de travail avec les services de l'État, et êtes soumis à de nombreuses obligations réglementaires.

Comment jugez-vous l'apport du SPPPI dans votre activité et votre fonctionnement ? Est-ce une lourdeur administrative de plus ou au contraire une richesse pour Perstorp ?

Stéphane CHAMPLONG

C'est une opportunité car sa création favorise une concertation intelligente. Tout ce qui peut permettre de dépasser les oppositions frontales, favoriser la concertation, une meilleure interconnaissance, va dans le bon sens car les acteurs savent mieux de quoi ils parlent. Cette démarche est très bien vue du côté de Perstorp qui a une tradition de dialogue social et accorde une grande importance aux relations

avec la collectivité qui l'héberge. À ce jour, des relations se tissent avec l'Agence de promotion économique de l'Isère, avec les élus ainsi qu'avec les universités, les écoles, le pôle de compétitivité économique Axelera. Tout cela se fait en plus des activités de base et nécessite des moyens mais est encouragé par les dirigeants qui ont pris conscience que l'avenir de la plate-forme, des installations industrielles, passe par cette concertation. Pour prendre l'exemple de Toulouse, après l'accident, des mesures drastiques de prévention des risques ont été imposées. La partie technique a été réussie mais pas la partie acceptabilité du risque par la population, par manque de concertation.

Jacques TOLEDANO, associations 4D et ETICITE. C'est dans les pays nordiques que sont nées les interdépendances entre les activités industrielles. **Par exemple, les déchets d'une entreprise peuvent constituer les ressources d'une autre, ce qui évite de générer des flux et des transports de déchets.** Cela existe depuis longtemps dans plusieurs pays, notamment le Danemark. Ces pratiques sont-elles appliquées à Pont de Claix ? Quelles sont les interactions économiques entre les entreprises sur la plate-forme ?

Stéphane CHAMPLONG La plate-forme de Pont de Claix est construite dans cette logique d'interdépendance entre les activités. Chaque fois qu'un nouveau produit est fabriqué, des coproduits sont générés. D'un point de vue industriel, la valorisation se fait au mieux en vendant les coproduits (par exemple à l'entreprise Novacid qui est présente sur la plate-forme). Ce qui ne peut être valorisé sur le plan économique peut l'être sur le plan énergétique, notamment grâce à l'entreprise d'incinération Teris, également présente sur la plate-forme. C'est le sens des travaux qui sont menés par le service recherche et développement de l'entreprise. Cette activité ne s'intéresse pas uniquement aux nouveaux produits ou procédés mais également à l'amélioration des procédés existants, en cherchant à produire tout en réduisant les consommations d'énergie et de matières premières.

Robert RIOTTON, maire de St Martin de la Cluze. Puisque l'on parle d'économie durable, il faut parler des fermetures d'ateliers et de sites. La situation économique se dégrade. Alors, qu'il y avait plusieurs milliers d'employés sur la plate-forme autrefois, les effectifs sont aujourd'hui nettement réduits. C'est le premier risque aujourd'hui.

Dominique DELORME, UNICEM (Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction). Pourquoi le site a-t-il été implanté à cet endroit à l'origine ? Il y a certainement des raisons historiques. Est-il imaginable de le déplacer dans un secteur vierge où il n'y aurait pas d'habitations ?

Stéphane CHAMPLONG La création du site date de 1916. Le lieu d'implantation avait été décidé en fonction de deux choses : la capacité d'avoir une disponibilité énergétique (houille blanche grenobloise) et celle d'être loin du front. La première production du site était la fabrication du chlore comme gaz mortel de combat. Puis on a trouvé des applications civiles pour les produits. La délocalisation des sites vers des pays où la réglementation est moins contraignante et la main d'œuvre moins chère est une grande tentation mais l'intérêt financier n'est pas si évident : le coût des transports rentre en ligne de compte, la réglementation est parfois aussi stricte ailleurs, et le coût de l'énergie peut également être élevé. Délocaliser Pont de Claix serait très compliqué et trop coûteux pour l'industriel. Par ailleurs, les sols sous le site sont pollués, notamment pour des raisons historiques. Le fait d'avoir une activité sur place permet de gérer cette pollution.

Les mesures de protection dans les logements

Alain FAYEN

La société dauphinoise pour l'habitat (SDH) construit et gère des logements (16000 en Isère) dont 4000 sont situés à proximité de sites Seveso.

À Echirolles, une opération de renouvellement a eu lieu, soutenue par les pouvoirs public. Elle a consisté en la réhabilitation et en la démolition/reconstruction de certains bâtiments. Il s'agissait de voir dans quelles mesures une pièce de confinement pouvait être aménagée, à la fois pour la réhabilitation des logements existants et la reconstruction de nouveaux logements. **La pièce de confinement est une première précaution face au risque toxique, pour éviter les apports d'air extérieur à l'intérieur du logement.** Des équipements ont été posés sur la porte d'entrée (seuil suisse permettant l'étanchéité du bas de porte), la ventilation sur la porte peut être fermée de manière simple. Il en est de même pour les fenêtres. Le bloc-porte ou dormant a également été étudié pour permettre une étanchéité optimale. Une armoire contient de quoi se calfeutrer (rouleau de ruban adhésif), un poste de radio autonome, une fiche de consignes, une lampe électrique. Une information systématique est faite aux locataires une fois le bâtiment terminé. Les nouveaux arrivants

dans les groupes neufs sont également prévenus et informés.

Le coût total des travaux s'est élevé à 395 000 euros pour 640 logements. L'opération a bénéficié d'aides de l'État dans le cadre de l'ANRU²⁴ et des collectivités territoriales (Région et conseil général).

Débat avec la salle

Daniel LIMOGES du CETE de Lyon (Centre d'Etudes Techniques de l'Équipement, service de l'État qui travaille avec les DREAL et les DDT) a travaillé à la mise en place de la réglementation PPRT concernant les prescriptions techniques à prendre face au risque toxique. Toutes les recommandations qui avaient été discutées en 2004 ont été prises en compte, ce qui est positif puisqu'elles figureront dans les prescriptions du PPRT. De plus, un objectif de performance en terme d'étanchéité à l'air va être ajouté en ce qui concerne le local de confinement lui-même, ce qui permettra en outre d'améliorer la performance énergétique des bâtiments.

En terme de recommandations techniques, il faut veiller à implanter les locaux de confinement à l'arrière des bâtiments, c'est à dire au plus loin du site, de façon à ce qu'il y ait des espaces tampons entre la zone d'émission et le local de confinement. Par ailleurs, il

faut pouvoir arrêter le flux volontaire d'entrée d'air dans le bâtiment par un système d'arrêt « coup de poing ».

Alain FAYEN

Cela ne posera pas de problèmes pour les nouveaux logements avec la réglementation BBC (Bâtiment Basse Consommation), mais ce sera plus délicat pour les réhabilitations de bâtiments existants. Cependant, la SDH s'y emploie.

Dominique MORARD-LACROIX

À Toulouse, n'y a-t-il pas eu un problème de capacité à accepter et respecter des consignes de confinement, avec des employés du site qui sont eux-mêmes allés chercher leurs enfants à l'école ?

Les PPRT sont techniquement intéressants mais sont-ils réellement applicables pour les habitants ? N'est-il pas préférable de déplacer les sites à risque plutôt que de mettre les habitants dans des situations nécessitant des comportements qu'ils sont incapables de mettre en œuvre ?

Emmanuel de GUILLEBON

On ne peut vouloir à la fois être près et être loin. Il faut faire face à des demandes immédiates et importantes de sécurité. Il s'agit de savoir quoi faire au moment venu. Les mesures prévues sont bonnes. Un propriétaire tel que la SDH ne va pas empêcher l'accident mais il permet de mettre les habitants

et plus généralement la collectivité en situation de faire face.

La société a oublié qu'il y a des risques. Concernant les risques naturels par exemple, on a oublié que les protections ne protègent qu'à un certain niveau.

Si on fait le choix d'avoir un habitat éloigné des activités, alors les problèmes de déplacement se poseront à nouveau. Il convient d'avoir une vision globale. Il n'y a pas de solution unique. Le confinement répond à un type de situation précis. L'intérêt du SPPPI est d'étudier l'ensemble du champ des possibles. Toutes les maisons à proximité du site ne vont pas être démolies. L'entreprise fait aussi des efforts pour éviter l'accident.

Le SPPPI permet de prendre en compte l'ensemble de ces éléments.

Jean-Maurice PERINEAU,

commune de Claix.

Les trois exemples présentés montrent :

- une activité industrielle issue d'une entreprise artisanale en Suède ;
- une activité militaire qui a évolué vers une activité industrielle à Pont de Claix ;
- une grande plate-forme industrielle moderne et performante en Chine, autour d'une mégalopole de 20 ou 30 millions d'habitants. Cette organisation est la plus efficace en terme de flux, de consommation d'énergie, de création de valeur, etc.

Souhaite-t-on évoluer vers ce type de situation très concentrée avec une trame verte et bleue qui séparerait des zones de 3000 ha d'activités industrielles de 3000 ha de logements ? Est-ce l'objectif du SCOT ?

Stéphane CHAMPLONG

Sur le plan industriel, les avantages sont évidents en terme économique, en terme de maîtrise des risques et de gestion des effluents. Cette configuration est génératrice d'emplois et de richesses.

Pour revenir à la question précédente, le déménagement du site est compliqué. Il serait économiquement moins cher de fermer le site plutôt que de délocaliser toutes les installations industrielles.

Par ailleurs, les interactions sont de plus en plus fortes avec de nombreux partenaires locaux (sociétés de transport par canalisations, universités, expertises...). Ces interactions pourraient se retrouver ailleurs ? L'industrie chimique représente 5000 emplois directs et indirects dans la région grenobloise. Ces emplois suivraient-ils en cas de déménagement ? Un déménagement nécessite un arrêt de production qui nuit à la pérennité économique de l'activité. Pour toutes ces raisons, il est préférable que la plate-forme se développe en lien avec le territoire.

Le souhait de l'industriel est que la collectivité puisse profiter de la plate-forme existante pour générer des

²⁴ Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine



Muriel RISTORI

services et favoriser l'implantation de nouvelles activités, cohérentes avec les activités existantes, génératrice d'emplois et de richesses.

Janig MOURO,
association LAHGGLO,
Les Associations d'Habitants du
Grand Grenoble Lien et Ouverture.
Les mesures mises en place de manière volontaire par la SDH seront-elles rendues obligatoires pour les logements alentours dans le cadre du PPRT ? Qui paiera les travaux réalisés à ce titre ?
L'ensemble des sites Seveso sont-ils tous dans la même démarche de partenariat avec la collectivité, les pouvoirs publics et avec le SPPPI ?

Stéphane CHAMPLONG,
Perstorp.

Il est délicat de se prononcer pour l'ensemble des sites Seveso mais l'Union des Industries Chimiques est impliquée dans la démarche. Cette association est également un lieu d'échanges et de retours d'expériences. L'industriel qui n'aurait pas compris qu'il y a nécessité de se concerter avec les collectivités qui l'hébergent risque de se trouver hors jeu, même si l'entreprise représente un poids non négligeable sur le plan économique. Cette préoccupation est également celle des clients. Si l'entreprise a une mauvaise image auprès de la collectivité, les clients le ressentent.

Muriel RISTORI,
Direction Départementale
des Territoires.

Concernant **le paiement des mesures prises au titre des PPRT**, des amendements sont actuellement discutés au niveau de la loi Grenelle 2. Aujourd'hui, en fonction du niveau de risque, la réglementation distingue les prescriptions (obligatoires) et les recommandations. Pour les prescriptions, le montant des travaux ne devra pas dépasser 10% de la valeur vénale du bien. C'est le propriétaire du logement qui paye, aidé par des mesures fiscales. Ce dispositif est d'ores et déjà en place. En complément, il est envisagé des financements supplémentaires avec les collectivités par le biais d'une opé-

ration programmée d'amélioration de l'habitat spécifique aux risques industriels. Le site grenoblois a été retenu par la DGPR²⁵ pour mener une expérimentation dans ce cadre. La collectivité est le partenaire de base, avec l'État (ANAH²⁶) et une contribution sera demandée aux industriels.

Marie-Christine SIMIAND,
conseil de développement
de l'agglomération grenobloise.
La durée de confinement préconisée de 2 h correspond-elle vraiment à la réalité des temps de dispersion des gaz toxiques ?

Où en est-on dans la gestion du risque d'effondrement des ruines de Séchillienne ?

Ne peut-on davantage mobiliser la population sur la prévention et la gestion des risques en temps de crise ? Des améliorations peuvent être apportées dans ce domaine.

Muriel RISTORI
Sur la mobilisation de la population, cette question sera prise en compte dans l'atelier Risques Majeurs du SPPPI, qui a pour objectif la sensibilisation du plus grand nombre et notamment des plus jeunes. Ces sujets ont d'ailleurs déjà été évoqués notamment lors de la campagne d'information des populations en 2008.
Sur les ruines de Séchillienne, l'appréciation du risque est moins alarmiste que ces dernières années et cela

peut encore évoluer. Les études ont progressé. Le site, d'enjeu national, est régulièrement suivi et les études continuent.

Alain FAYEN
Le temps de confinement de 2 heures correspond au temps de réponse immédiat et minimum permettant la protection des habitants dans l'attente de nouvelles consignes et orientations de la part des pouvoirs publics.

Stéphane CHAMPLONG
Tous les sites Seveso sont soumis à PPI. Les exercices PPI, tels que celui qui a eu lieu début avril autour de la plate-forme de Pont de Claix, mobilisent d'importants moyens industriels et publics et permettent aussi de mobiliser la population. Ils sont un élément pédagogique important.

²⁵ Direction Générale de la Prévention des Risques

²⁶ Agence Nationale de l'Habitat

Questions / Réponses

suite à la restitution des ateliers en plénière

Trame verte et bleue et maintien de l'agriculture

Yves FRANÇOIS,
Chambre d'Agriculture.

Dans le rapport de l'atelier sur l'aménagement, le principe de trame verte et bleue a été présenté comme pouvant être un espace tampon entre les activités industrielles et l'habitat. À la chambre d'agriculture, cela n'avait pas été compris dans ce sens. Sur les secteurs à risques à mettre en secteur vierge, une vigilance sur la consommation du foncier est nécessaire. Tous les 10 ans en France, c'est l'équivalent de la surface d'un département comme l'Isère qui disparaît en tant que terre agricole. Une fois qu'un sol a été utilisé par l'industrie ou l'habitat, c'est quasiment irréversible, il est impossible de l'utiliser pour l'agriculture, qui a pourtant une fonction primordiale car nourricière.

Murielle PEZET-KUHN,
AURG.

M. DE GUILLEBON de la DREAL Rhône-Alpes a présenté lors de l'atelier les principes de la trame verte et bleue, dont le premier objectif est de préserver les espaces naturels majeurs et leurs connections, de manière à limiter la fragmentation du territoire. En lien avec les risques industriels, la question a été posée d'utiliser des

zones tampon comprenant des espaces naturels entre les sites industriels et les espaces habités.

Construction au bord des cours d'eau et risque d'inondation

Gérard VITALIS, membre du collège riverains du CLIC de Pont de Claix.
Concernant les risques d'inondation, existe-t-il une réglementation interdisant la construction le long de certaines rivières ou de certains fleuves dangereux ? Par exemple, dans la ZI de Comboire, des constructions ont été réalisées récemment dans la partie sud, entre le champ de tir et le centre commercial, et ces bâtiments sont à moins de 50m des rives du Drac.

Christian MAS,
Cellule Affichage du Service de Prévention des Risques de la DDT.
Sur Comboire, au niveau du Drac, les installations de la zone artisanale sont en dehors du risque de crue cinq-centennale, ce qui est nettement au-delà de ce qui est pris en compte habituellement (niveau centennal). Concernant l'érosion des berges, les bâtiments sont à l'abri puisque au-delà de 50m des berges.



La question des moyens

Francis MENEU,
président de la FRAPNA Isère.
Aujourd'hui la crise économique, les réductions de subventions publiques, etc. vont rapidement poser la question des moyens financiers nécessaires pour faire des tours de table avec toutes les personnes concernées. Face à l'ambition affichée du SPPPI, aux ambitions «grenelliennes», à la mise en place de la concertation à cinq collèges, quels moyens vont être mis en place ?

Jean-Pierre FORAY,
DREAL Rhône-Alpes.

Il s'agit d'une vraie question, déjà posée et pas complètement résolue. Un rappel : il y a un an presque jour pour jour, la création du SPPPI avait été annoncée. Cette annonce s'est accompagnée de la création d'un poste à temps complet en DREAL pour s'en occuper et de l'affectation d'une assistante à 50%. C'est déjà le témoignage d'une volonté. L'outil de financement des actions, bien qu'évoqué, n'a pas été décidé. Peut-être un outil commun avec le SPIRAL pourrait-il être mis en place au niveau régional ? Enfin, sur certaines actions, il faudra envisager des financements au cas par cas.



Quelle concertation sur le PPRT ?

Association pour le Cadre de Vie à Voreppe.

La commune de Voreppe accueille un site Seveso. Un PPRT va donc être élaboré. L'association a beaucoup de questions et de demandes sur l'étude de dangers déjà réalisée, et manque d'informations. Le processus de validation du PPRT va-t-il être une simple boîte d'enregistrement, ou est-ce que par les réunions publiques annoncées et le CLIC, une réelle concertation pourra-t-elle avoir lieu ? Des expertises pourront-elles être demandées, notamment sur la prise en compte des risques naturels

(inondations) et des transports de matières dangereuses (canalisations notamment) ?

Jean-Pierre FORAY,
DREAL Rhône-Alpes.

Je ne souhaite pas répondre à la question technique car ce n'est pas l'instance prévue. Mais je rappelle que pour que le SPPPI réussisse il faut travailler en confiance, en apprenant à se connaître, et c'est au travers de cela que nous améliorerons la prise en compte des risques. Aujourd'hui, je fais le constat que cette confiance n'est pas encore gagnée donc c'est un enjeu fort.

Le démarrage des travaux du SPPPI

Michel POURCHET,
ADIHCE-FRAPNA.

Ce meeting a créé une dynamique extrêmement forte. Quand les travaux réels du SPPPI vont-ils pouvoir commencer ?

Jean-Pierre FORAY,
DREAL Rhône-Alpes.

Il faut attendre l'arrêté préfectoral, mais il y a eu beaucoup de travail et une grande motivation des acteurs, qui nous a d'ores et déjà conduits à prolonger les travaux de l'équipe projet dans les ateliers du début de l'année. Notre souhait n'est pas de laisser retomber la pression et le travail va se poursuivre dans les prochains mois.

Le modérateur propose de laisser cette affaire au passé, et de reprendre un bon départ de manière à faire fonctionner efficacement le SPPPI.

Risques technologiques et pollution des sols

Françoise CLOTEAU,
maire de Champagnier
et vice-présidente de la communauté de communes du sud grenoblois pour l'environnement et le développement durable.

La commune de Champagnier est très concernée par les risques technologiques, de par sa situation géographique entre les plates-formes de Jarré et Pont de Claix.

Elle a en outre accueilli pendant de nombreuses années les activités de l'entreprise Polimeri, qui a fermé, et s'inquiète désormais de la qualité des sols sur ce site.

La question du mercure

Patrick CASILLAS,
élu au CHSCT Arkema Jarré.

M. CASILLAS souhaite faire une mise au point au sujet de la fin de l'électrolyse mercure en France. Il estime que France Nature Environnement a mené une campagne calomnieuse l'an dernier au sujet des rejets de mercure et s'interroge sur les intentions réelles des associations de protection de l'environnement.

Mme CLOTEAU souhaite souligner l'importance de délivrer une information très générale et très complète, sur tous les sujets traités par le SPPPI, ainsi que sur sa «vulgarisation» pour en permettre la compréhension par le plus grand nombre.

Elle revient sur l'intérêt pour un élu de participer au SPPPI car cela permet de mieux comprendre les

problématiques, notamment sur le plan technique, et d'avoir accès à de nombreuses informations et connaissances. Elle reconnaît l'apport significatif de l'ensemble des acteurs dans les groupes de travail.

Un des axes de travail majeurs du SPPPI doit être d'aider à diffuser la vraie et bonne information, et d'aider à sa vulgarisation.

Jean-Pierre FORAY

La vulgarisation et la « prédigestion » des informations doivent en effet constituer un axe de travail prioritaire du SPPPI. On voit bien la difficulté, avec notamment les interventions précédentes, de se comprendre sur des sujets techniques tels que les études de dangers par exemple.

L'impact de la réforme territoriale

François GIANNOCCARO,
directeur de l'Institut des Risques
Majeurs de Grenoble.

La réforme territoriale arrive à grands pas. Comment certains acteurs, en particulier les collectivités au niveau supra-communal, vont-ils s'impliquer si la clause de compétence générale disparaît ? Quels seront les moyens mis en œuvre par ces partenaires essentiels ?

L'animateur propose que cette question serve de transition vers les allocutions à suivre, puisqu'un représentant du Conseil Régional va être amené à s'exprimer.

Conclusions



Allocutions

Mme Chantal JOUANNO, secrétaire d'État chargée de l'écologie



Je suis venue en mars 2009 à la suite d'un incident de pollution et de quelques contestations. L'idée avait alors été lancée de faire un SPPPI, qui est en train de voir le jour maintenant.

L'une des responsabilités premières lorsque l'on s'occupe d'écologie est la prévention des

risques, qui est un des sujets les plus complexes. Cela demande énormément de méthode.

Quelques convictions sur le sujet :

La prévention des risques ne repose pas seulement sur des critères très stricts ni scientifiques. Par définition, pour déterminer un plan de prévention des risques, des choix économiques, sociaux et politiques sont faits. Des arbitrages sont nécessaires entre le niveau de risque que la société accepte collectivement, et celui que l'on arrive à identifier. Il faut en plus que cette société

ait conscience de son niveau de connaissance.

Des décisions doivent parfois être prises en situation d'incertitude, avec des conséquences qui peuvent être lourdes sur l'économie et l'urbanisation.

La question environnementale, écologique et des risques, en général, révèle les fractures de notre société. Ce sont souvent les mêmes qui cumulent les difficultés : sur-nisme, problèmes de bruit, de pollution de l'air... La question de la lutte contre les inégalités a donc probablement plus d'importance dans le domaine environnemental que dans d'autres domaines, or c'est un paramètre que l'on ignore assez souvent. Au-delà des inégalités socio-économiques, les inégalités physiques sont également un facteur à prendre en compte, notamment dans la région grenobloise qui est particulièrement concernée par les problèmes d'allergies et les problèmes respiratoires.

Dans le domaine des risques et de leur prévention, toutes les décisions que l'on peut prendre doivent être acceptées et comprises. Ce n'est pas le plus simple. Par exemple, toutes les décisions prises suite à la tempête Xynthia, qui ne sont pas des

décisions de précaution mais bien de prévention, ne sont pas toujours simples à expliquer, ni comprises.

Les décisions que l'on prend ne peuvent pas être des décisions unilatérales, ce qui était l'esprit du Grenelle à l'origine. En effet, pendant la campagne présidentielle, les différentes associations avaient demandé 4 moratoires sur les OGM, les incinérateurs, les autoroutes et le nucléaire. Or il s'est avéré que ces moratoires soulevaient de véritables débats de société et ne pouvaient être des décisions unilatérales, d'où l'organisation du Grenelle.

Le discours du Président de la République en octobre 2007 posait plusieurs principes, peut-être plus importants que les aspects techniques : transparence, contradiction, pluralité de l'expertise, et généralisation, autant que possible, de la concertation à cinq.

C'est très exactement l'esprit du SPPPI qui se crée ici. **L'idée d'avoir commenté par une consultation publique pour identifier les priorités locales permet d'ancrer le SPPPI sur les problématiques propres à son territoire**, et de ne pas reproduire systématiquement ce qui se fait ailleurs.

Il est nécessaire qu'un collège ne domine pas les autres mais que toutes les parties soient représentées autour

de la table, et qu'il n'y ait pas de sujets tabous. Ce SPPPI a d'ailleurs élargi au maximum son champ d'intervention, en s'intéressant par exemple, aux questions de biodiversité.

Le nombre de participants à cette conférence montre qu'il y a un réel intérêt pour le sujet.

Le SPPPI aura aussi pour ambition de montrer que l'environnement n'est pas une contrainte, mais une nécessité, une réalité, une attente de la société et un positionnement de plus en plus stratégique pour les entreprises. Bien souvent, par les demandes que l'on peut porter au niveau des entreprises, c'est une source d'innovation et de création.

Quelques chantiers engagés depuis plus d'un an :

Les risques technologiques :

Après la catastrophe d'AZF, la France s'est engagée à élaborer des Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT).

Sur les 420 PPRT à réaliser au niveau national, 273 ont été prescrits, et 34 seulement sont approuvés à ce jour. L'engagement est que, d'ici la fin de l'année, 100% des PPRT aient été prescrits, et que 40% soient approuvés.

En Rhône-Alpes et tout particulièrement en Isère, les sites sont très

importants, donc les PPRT autour de ces sites le sont également. La démarche de concertation est clairement initiée. L'État a pris l'engagement ce matin pour les PPRT concernés de financer les mesures à hauteur de 40%. Certains plans coûteront de 100 à 200 millions d'euros.

☀ **La qualité de l'air :**

L'OMS estime qu'en France, chaque année, 30 000 décès prématurés sont liés à la qualité de l'air. Un avis récent de l'AFSSET (Agence Française de Sécurité Sanitaire, Environnement et conditions de Travail) indique que ce ne sont pas tant les pics de pollution qui posent problème que le niveau moyen de la pollution toute l'année, et notamment s'agissant des particules. La région Rhône-Alpes est une des plus concernées par ces questions de pollution de l'air.

Le DREAL s'est engagé personnellement sur ces différents sujets. Sur la question des particules, un plan sera présenté d'ici un mois. Dans le cadre du Grenelle (et voté dans la loi Grenelle I), l'engagement a été pris de réduire de 30% la pollution par les particules, ce qui va au-delà des engagements européens. Cela touche les activités industrielles, le secteur agricole, le transport et le secteur du bois pour la question des chaudières existantes. On manque encore un peu d'outils,

mais dans le cadre de la loi Grenelle 2, la possibilité va être ouverte pour les agglomérations d'expérimenter des zones à bas niveau d'émissions (ZAPA – Zones d'Actions Prioritaires pour l'Air). Elles sont expérimentées dans d'autres pays et montrent que l'on peut avoir une réduction très significative des émissions directes liées aux véhicules (15 à 25% pour les oxydes d'azote et 10 à 40% pour les particules). Une première simulation de l'impact que cela pourrait avoir dans les principales agglomérations françaises montre que cela pourrait entraîner une réduction de 20 à 70% du nombre de stations de dépassement de normes. C'est un outil qui sera mis à la disposition des collectivités pour franchir un pas. Il ne faut pas s'interdire d'expérimenter en France ce qui se fait ailleurs.

☀ **La réduction des rejets polluants :**

La directive européenne IPPC (Prévention et réduction intégrées de la pollution) incite à s'engager vers la diffusion des meilleures technologies disponibles pour la réduction des polluants dans l'air et dans l'eau. En France, il s'agit de remettre à jour les arrêtés d'exploitation de 6500 installations dont 91 en Isère. Fin juin 2009, il restait encore 1647 arrêtés à prendre. L'objectif est que d'ici la fin de l'année tout soit à peu près en règle. Sur l'Isère, il reste encore une vingtaine d'arrêtés à prendre.

Dans le domaine de la santé environnementale, un second Plan National Santé Environnement a été adopté (c'était un engagement du Grenelle). Dans ce plan les moyens consacrés ont été substantiellement augmentés (de 60 millions d'euros à 380 millions plus 110 mil-

lions pour la recherche). Un axe est particulièrement intéressant : il s'agit de la lutte contre les inégalités, de manière à cibler au maximum les actions sur les publics les plus fragiles, sur le plan socio-économique ou physique.

Un comité de suivi a été mis en place, et maintenant les régions s'organisent pour décliner ces engagements au niveau régional. En effet, le Grenelle est une très belle loi mais elle est assez lourde et ne produira des effets que si elle est déclinée en régions. Il faut arriver à des schémas régionaux systématiques sur l'énergie, la qualité de l'air, la santé et la biodiversité.

Il y a déjà eu des avancées très substantielles suite au précédent Plan Santé-Environnement, qui ne sont pas suffisamment mises en avant. En Rhône-Alpes, 48 établissements sont responsables de 80% des rejets régionaux des 6 substances jugées dangereuses par le précédent Plan Santé Environnement. Ces 48 établissements se sont engagés dans la réduction de leurs émissions et ont

permis de faire baisser les rejets de manière notable. Par exemple, le niveau régional d'émission de benzène a été réduit de 61% (objectif national : 35%). Pour le chlorure de vinyle monomère, une réduction de 62% (objectif national 40%) a été constatée. Pour les dioxines, c'est plus de 90% de réduction observée (objectif national 85%).

Il est important de le signaler car les établissements qui ont fait des efforts ont besoin que ce soit reconnu, et ces résultats prouvent que ces plans produisent des effets.

☀ **Concernant le mercure :**

L'année dernière, à la suite d'une campagne de mesures menée sur le terrain par FNE et ses associations locales, il y avait eu contestation sur le niveau d'émission de mercure autour de certains sites industriels. Un certain nombre d'engagements avaient été pris et notamment celui d'assurer conjointement les mesures et un meilleur suivi de ces émissions de polluants.

Le mercure pose des problèmes neurologiques et d'accumulation dans la nature. Or en France, la moitié des produits chimiques ont besoin de chlore, et 45 % de la production de chlore se fait avec des technologies qui utilisent le mercure.

Il y avait eu engagement au niveau international d'essayer de suppri-

mer ces procédés qui utilisent du mercure, car il existe des alternatives technologiques. Après un long débat en 2007, il avait été décidé de reporter la date à laquelle on supprimerait ces dispositifs.

Des mesures ont été faites de nouveau conjointement entre l'industriel exploitant, l'État et les ONG, afin d'avoir une méthode et des résultats partagés. Ces résultats ont été présentés au mois de décembre et seront bientôt communiqués à l'ensemble de la population. Si elles ne mettent pas en évidence des risques inacceptables pour la population et les travailleurs, ces mesures montrent qu'il est nécessaire de continuer à exercer une surveillance étroite, et de coordonner les efforts pour y arriver. Surtout, il s'agit de voir comment supprimer au plus vite ces procédés d'électrolyse à cathode de mercure.

Sur le site de Jarrie, avec l'aide et l'engagement de l'État, ce procédé sera arrêté d'ici 2013, au lieu de 2018 à l'origine. Il y aura donc une évolution sur ce site.

Sur les autres sites, nous aurons peut-être les mêmes résultats si nous avançons de manière partenariale, en concertation.

Ainsi, la conscience des risques est une question de société et pas seulement technique.

Il est également nécessaire d'avoir la vision la plus large possible, car par exemple, les impacts sur la biodiversité sont aussi des impacts sur l'homme.

Un dernier point important :

Un débat public a eu lieu récemment en France sur les nanoparticules et les nanotechnologies. La France s'est dotée d'une législation et d'outils de suivi uniques en Europe.

S'opposer aux nanoparticules en tant que telles, est un non sens car elles sont présentes partout, dans les produits et activités de la vie courante (brûlage du bois, vitraux...).

Ce débat public avait pour objectif d'identifier le niveau d'accord de la société, de positionner le curseur sur le risque acceptable.

Il est regrettable que dans certains endroits, et notamment à Grenoble, le débat n'ait pu avoir lieu. En effet, si on peut être contre les nanotechnologies et les nanoparticules, on ne peut être contre le débat.

Dans une démocratie évoluée, refuser le débat, c'est la dernière manière de faire de l'écologie.

Alain CHABROLLE, vice-président délégué à la Santé et à l'Environnement du Conseil Régional Rhône-Alpes, ancien président de la FRAPNA Région



Je remercie les participants pour leur présence et leur engagement. Je remercie également la DREAL pour son travail et son directeur, M. LEDENVIC, pour son dynamisme.

Issu du monde associatif, je me suis impliqué depuis des années dans la préservation de l'environnement et dans la gouvernance, tant locale que nationale.

Il faut noter que la délégation « Santé-environnement » mise en place par le nouveau Conseil régional est unique en France. Elle a pour vocation de ré-

pondre aux attentes des Rhônalpins dans ces domaines.

L'agglomération grenobloise cumule tous les enjeux en matière d'aménagement du territoire, de risques industriels, d'impacts environnementaux et sanitaires. Il était tout à fait paradoxal, voire anormal, que ce territoire ne soit pas doté d'une structure de concertation de type SPPPI. Les associations environnementales ont su motiver les services de l'État, particulièrement la DREAL, pour engager les démarches nécessaires, concrétisées par l'engagement de Mme JOUANNO en 2009.

Ayant participé pendant de nombreuses années aux travaux du SPIRAL à Lyon, j'ai pu constater que la démarche de type SPPPI peut répondre aux attentes. **Les SPPPI sont depuis des années des lieux de gouvernance partagée, bien avant le Grenelle de l'Environnement, avec de véritables avancées sur différents sujets** : sécurisation des transports de matières dangereuses, réduction des rejets de micropolluants, prévention des risques industriels, contribution à l'élaboration des Plans de Protection de l'Atmosphère.

L'efficacité de la démarche tient à l'engagement des divers acteurs, à

leurs volontés et capacités d'écoute et de dialogue, aux moyens dédiés et je remercie ici pour son engagement M. Gérard BERNE, cheville ouvrière du SPIRAL.

Il faut des moyens financiers (État, industriels, collectivités...). Il faut se fixer des cibles précises, pertinentes, s'y attacher et ne pas s'éparpiller. Il faut savoir s'attacher des expertises tierces par souci de transparence, évaluer ses actions, et rendre compte, informer dans une démarche d'amélioration permanente, volontariste. Ce SPPPI ne doit pas être perçu comme une contrainte mais comme une véritable opportunité.

Quelques notions qui semblent importantes et pourraient guider les choix et actions :

☀ **L'empreinte écologique** : la Terre a des ressources limitées et précieuses, et nous devons tout faire pour diminuer l'impact de nos activités. Il est très heureux que la biodiversité soit, de manière innovante, au cœur de ce futur SPPPI.

☀ **L'urgence** : le report de nombre de décisions stratégiques, comme la maîtrise des émissions des gaz à effets de serre, les rend de jour en jour plus difficiles et plus coûteuses.

☀ **L'irréversibilité** : les grands équipements de déplacement, les techno-

logies industrielles, la destruction des milieux ou d'espèces...

☀ **Le principe de précaution**, souvent déformé, est confondu avec le principe de prévention (où l'on sait, et on prévient, par prudence, en connaissance de cause). Il ne doit pas être compris comme un principe frileux, de repli, mais comme un principe dynamique de recherche et d'anticipation.

☀ **La santé** est une préoccupation majeure de la population, les sondages successifs le confirment : l'air, les risques et pollutions industrielles, le bruit, l'eau, les déchets, les transports de matières dangereuses. Les entrées d'analyses sont multiples : par milieu, par polluant, contaminant ou nuisance, entrée sanitaire par pathologie, entrée par les populations et leur vulnérabilité.

À travers ce prisme, un enjeu dont on parle peu apparaît clairement : celui de la réduction des inégalités, notamment environnementales, qui doit conduire nos choix.

Les rhônalpins, les habitants de la métropole grenobloise ne sont pas égaux devant les expositions aux risques naturels, technologiques ou aux pollutions chroniques, face à la mobilité. Un des objectifs forts doit être de réduire ces inégalités environnementales.

Un des acquis du Grenelle de l'environnement est le début du changement culturel. Les différentes parties prenantes de la société ont appris à dialoguer et à co-construire. La loi Grenelle 1 affiche des objectifs sincères, ambitieux, même s'il y a des grands oubliés comme le nucléaire par exemple.

La loi Grenelle 2 devait être la boîte à outils nécessaire pour mettre en œuvre ces objectifs. Force est de constater qu'on s'éloigne un peu plus chaque jour des ambitions initiales affichées, à force de lobbyings, de grands intérêts sectoriels, agricoles, industriels, et d'amendements : remise en cause de la loi littoral, Directive Territoriale d'Aménagement mise à mal notamment en termes d'opposabilité, développement de certaines énergies renouvelables conçu pour les grands groupes industriels, trame verte et bleue d'opposabilité discutable, plan écophytosanitaire repoussé, sans parler des tribulations de la fiscalité verte.

Mais il faut rester optimiste : la démarche Grenelle n'est pas figée, ne se limite pas dans le temps, et surtout il s'agit de s'approprier ses objectifs sans attendre, dans les régions, dans les territoires, les métropoles et les villes. Le SPPPI est un très bon outil à cet effet.

La région Rhône-Alpes dispose de

nombreux atouts pour la prévention des risques et la protection de l'environnement ; c'est peut être une des régions françaises qui en a le plus :

- ☀ **un tissu industriel encore dynamique** (dans l'industrie chimique, les PME-PMI, la sous-traitance) et conscient de ses responsabilités ;
- ☀ **un secteur universitaire et des laboratoires de recherches aux travaux remarquables** ;
- ☀ **un tissu associatif souvent pionnier**, force de vigilance et de propositions comme la FRAPNA ;
- ☀ **des services de l'État** qui, plus qu'ailleurs, ont su anticiper l'esprit du Grenelle ;
- ☀ **des collectivités motivées** qui se retrouvent de plus en plus en première ligne.

Toutefois, des moyens manquent en expertise, en spécialistes (de l'air intérieur par exemple), en écologie, en écotoxicologie, en inspection des installations classées et en inspection du travail, et en moyens dédiés à la formation de tous les acteurs, notamment ceux qui participeront au futur SPPPI.

À cet égard, les associations ne voient toujours pas leur statut reconnu officiellement, le bénévolat n'est pas valorisé, et c'est un frein à la participation citoyenne au sens le plus large. Autre élément de contexte, la réforme des collectivités territoriales et de la taxe professionnelle soulève des in-

quiétudes sur le devenir de la clause de compétence générale. Quels projets pourrions-nous encore soutenir ? Elle soulève également des inquiétudes sur les moyens propres, spécifiques, des diverses collectivités pour conduire leurs politiques.

Enfin, les diverses crises sociales, économiques et environnementales doivent nous interpeller sur notre modèle de croissance et de développement, où l'on doit remettre délibérément l'homme et le devenir de notre planète au cœur de nos préoccupations : un changement de paradigme est nécessaire.

L'éco-conditionnalité des aides sera au cœur des préoccupations du Conseil Régional, avec les soucis d'anticipation, de mutation, de reconversion du tissu industriel lié à son maintien et à sa relocalisation en Rhône-Alpes et en France.

Économiser l'eau, l'énergie, maîtriser les rejets, éliminer les substances connues pour leur toxicité, même si elles sont rejetées en faibles quantités, impliquer les CHSCT et les travailleurs dans la gouvernance environnementale et les SPPPI, employer les nouvelles technologies, former les personnels, ne sont pas contraires au meilleur développement économique.

L'exemple d'Arkema à Jarrie en sera l'illustration et les associations, qui se sont battues pour le respect des réglementations européennes et des engagements français, se sont battues d'abord pour que ce type d'industrie ne délocalise pas en Inde ou en Chine.

Enfin, nous devons aussi anticiper les risques naturels et les bouleversements liés aux changements climatiques, dont il a été peu question aujourd'hui.

La politique du Conseil Régional saura contribuer à soutenir votre démarche, dans le cadre de ses champs de compétences, avec conviction et détermination.

Synthèse et pistes d'actions

Philippe LEDENVIC, directeur de la DREAL Rhône-Alpes



Philippe LEDENVIC

Lorsque je suis arrivé dans la région, la nécessité et l'opportunité d'avoir un outil de type SPPPI sur une agglomération comme Grenoble m'ont rapidement incité à partager l'idée d'un tel projet, et à le faire valider auprès d'autres.

Une de mes premières satisfactions a été d'obtenir très rapidement l'adhésion du Préfet et de la Secrétaire d'État, mais aussi de voir de nombreuses personnes participer aux importants travaux préparatoires. Le colloque est une étape importante, la dernière avant la concrétisation et je me réjouis de l'impatience manifestée par certains.

Je remercie également tous ceux qui ont eu des mots aimables pour la DREAL, ses collègues et collaborateurs qui ont participé à la préparation de ce colloque, et notamment Lise TORQUET pour l'investissement majeur dont elle a fait preuve, ainsi que tous ceux qui ont préparé tout cela avec elle. Un SPPPI ne peut fonctionner que si tout le monde participe.

Un de mes engagements en tant que directeur de la DREAL est naturellement d'abonder les budgets qui seront nécessaires pour un certain nombre d'opérations. Des actions concrètes sont attendues, comme des campagnes d'information, des études, des projets. Le financement d'actions sera examiné et prévu.

Quant au fonctionnement, l'implication d'agents de la DREAL et, occasionnellement des inspecteurs, sera très importante.

Au vu du travail préparatoire et des échanges de ce jour, et sans vouloir être exhaustif compte-tenu de tout ce qui a été dit aujourd'hui, voici ce qui peut être attendu du SPPPI pour l'avenir :

🌱 Par nature, **un SPPPI est à géométrie variable et il est extrêmement important que ce soit un outil ancré dans ce territoire.** C'est bien aux ac-

teurs qui le composent de dire ce sur quoi ils entendent travailler. Dans cette mécanique de concertation, il y a toujours des idées nouvelles qui émergent, qui n'ont probablement même pas été anticipées ailleurs. Par exemple, l'idée de se servir de la vie en entreprise pour sensibiliser les employés aux questions environnementales, le fait d'associer des scolaires quand on parle de risques, d'associer des médecins dans les groupes de travail quand on parle de santé-environnement, alors que pour l'instant, ils n'y figurent pas,

élargir le cercle autant que de besoin à des personnes qualifiées et compétentes, dans la mesure de leur disponibilité, etc. Il y aura un accompagnement pour que tout cela se fasse.

- Un sujet qui a émergé pendant le travail préparatoire et qui est revenu aujourd'hui, qui est transversal à tous les groupes de travail, est **l'importance de la diffusion et de la mise à disposition des informations**, à la fois brutes et accompagnées d'une démarche pédagogique pour les expliquer, voire dans certains cas

les vulgariser. Le plus important est de toucher la population et, au delà, de viser une explication simple de concepts compliqués, comme ce qui a été présenté par exemple ce matin sur les PPRT. Pour tous les groupes de travail, il sera donc primordial de recueillir de l'information et de la mettre à disposition en toute transparence.

- Faire des projets concrets, bien identifiés, ne pas en faire trop et ne pas se disperser. Observatoire des odeurs, travail sur la filière bois-énergie pour réduire les émissions de particules, ZAPA²⁷, santé environnementale (surveillance environnementale, recherche sur les multi-expositions, téléphonie mobile)... il faut choisir les sujets les plus aigus à traiter.

- Sur la question de l'aménagement, qui est une des originalités du SPPPI, une des idées pourrait être de **travailler sur des espaces d'interfaces : comment organiser une mixité harmonieuse entre des espaces qui sont à la frontière entre espaces urbains et espaces à risque environnemental**, ou encore la problématique des espaces naturels versus les espaces urbains. Cibler des portions de territoires qui pourraient justifier une démarche de ce type paraît également intéressant.

- Enfin, dernier point peut-être plus symbolique, le nom : tous les SPPPI en France s'appellent ainsi parce qu'ils traitent de problématiques industrielles. L'ambition que nous nous donnons étant d'être plus large, même si les problématiques industrielles sont au cœur de nos préoccupations, après de multiples réflexions, l'idée a émergé de l'appeler SPPPY, avec un Y comme le Y grenoblois.

Ainsi, dès lors que vous semblez prêts et motivés pour commencer les travaux, je vous remercie une dernière fois très sincèrement pour que le SPPPY vive la meilleure vie qui soit.



²⁷ Zones d'Actions Prioritaires pour l'Air



Annexes

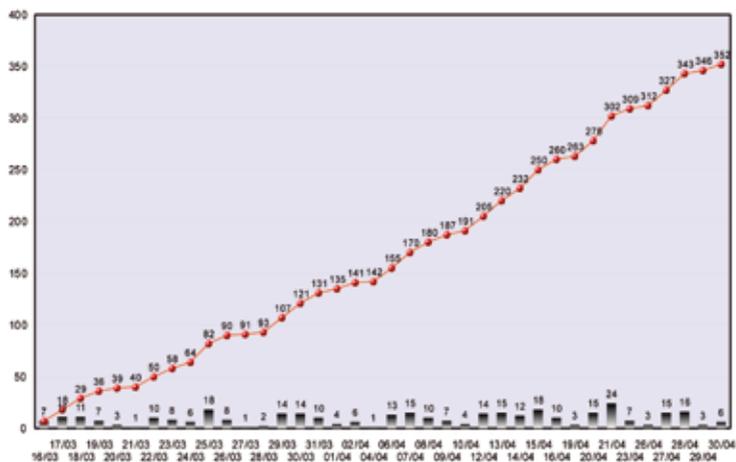
Rapport d'activité

par Insight Outside

Inscriptions

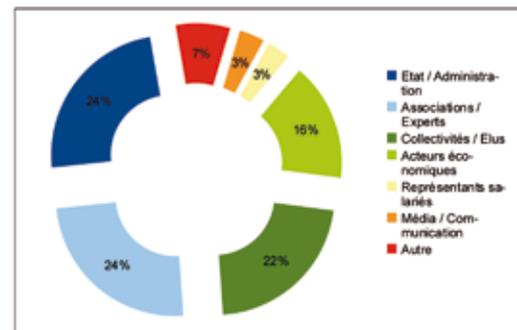
Inscrits présents	307
Inscrits absents	29
Inscrits annulés	16
TOTAL inscrits	352

Evolution chronologique des inscriptions



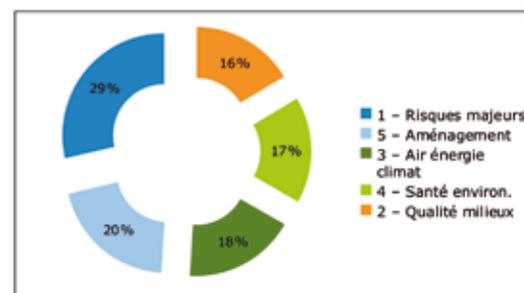
Remarque : la répartition des inscriptions dans le temps est plutôt homogène, avec quelques pics liés aux envois de mails d'invitation et de relance ainsi qu'à la clôture des inscriptions (17/03, 25/03, 29/03, 06/04, 15/04).

Répartition des inscrits par catégorie



Catégorie	Nombre
Etat / Administration	84
Associations / Experts	86
Collectivités / Elus	77
Acteurs économiques	56
Représentants salariés	11
Média / Communication	12
Autre	26
Total	352

Répartition des inscriptions par atelier



Atelier	Nombre
1 - Risques majeurs	87
5 - Aménagement	62
3 - Air énergie climat	54
4 - Santé environ.	51
2 - Qualité milieux	50
Total	304

Glossaire

AASQA :	Association Agréée de Surveillance de la Qualité de l'Air
ACVV :	Association pour le Cadre de Vie de Voreppe
ADEME :	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
ADIHCE :	Association de Défense des Intérêts des Habitants de Champ sur Drac et des Environs
AERMIC :	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
AFSSA :	Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments
AFSSET :	Agence Française de Sécurité Sanitaire Environnement et conditions de Travail
AGEDEN :	Association pour une Gestion Durable de l'Energie
ALE :	Agence Locale de l'Energie
AMI :	Association des Maires et adjoints de l'Isère
ANAH :	Agence Nationale de l'Habitat
ANRU :	Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
APORA :	Association des entreprises de Rhône Alpes pour l'environnement industriel
ARS :	Agence Régionale de Santé
ASCOPARG :	Association pour le Contrôle et la Préservation de l'Air en Région Grenobloise
AURG :	Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise
BASIAS :	Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service
BASOL :	Base de données sur les sites et sols (potentiellement) pollués
BRGM :	Bureau de Recherches Géologiques et Minières
CEMAGREF :	Institut de recherche en sciences et technologies pour l'environnement
CETE :	Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement
CHSCT :	Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
CIRE :	Cellule InterRégionale d'Epidémiologie
CIRIMI :	Comité pour l'Information sur les Risques Industriels Majeurs dans le département de l'Isère
CLE :	Commission Locale de l'Eau
CLIC :	Comité Local d'Information et de Concertation
CMR :	Cancérogènes Mutagènes Reprotoxiques (toxiques pour la reproduction)
CNRS :	Centre National de la Recherche Scientifique
CODERST :	Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques
CSTB :	Centre Scientifique et Technique du Bâtiment
DCE :	Directive Cadre sur l'Eau
DDT :	Direction Départementale des Territoires
DGPR :	Direction Générale de la Prévention des Risques
DICRIM :	Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs
DREAL :	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DTA :	Directive Territoriale d'Aménagement
ENTPE :	École Nationale des Travaux Publics de l'État
ERP :	Établissement Recevant du Public
FEDER :	Fonds Européen de Développement Régional
FNE :	France Nature Environnement
FRAPNA :	Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature
GIEC :	Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat

GIS :	Groupement d'Intérêt Scientifique
HAP :	Hydrocarbure aromatique polycyclique
IFE :	Institut Français de l'Environnement
INERIS :	Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques
INRA :	Institut National de la Recherche Agronomique
INVS :	Institut National de Veille Sanitaire
IPPC :	Integrated Pollution Prevention and Control (directive européenne 24/09/96)
IRMa :	Institut des Risques Majeurs
METRO :	Communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole
OGM :	Organismes Génétiquement Modifiés
PCB :	PolyChloroBiphényles
PCS :	Plan Communal de Sauvegarde
PIMPUS :	Programme Interdisciplinaire de Mesure et de modélisation de la Pollution Urbaine et de la Santé
PLU :	Plan Local d'Urbanisme
PNSE :	Plan National Santé Environnement
PPA :	Plan de Protection de l'Atmosphère
PPI :	Plan Particulier d'Intervention
PPMS :	Plan Particulier de Mise en Sécurité
PPRN :	Plan de Prévention des Risques Naturels
PPRT :	Plan de Prévention des Risques Technologiques
PRSE :	Plan Régional Santé-Environnement
QSE :	Qualité Sécurité Environnement
REACH :	Cadre réglementaire européen de gestion des substances chimiques
RSDE :	Recherche des Substances Dangereuses dans l'Eau
RTE :	Réseau de Transport d'Électricité
SAGE :	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SCOT :	Schéma de Cohérence Territoriale
SDAGE :	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDIS :	Service Départemental d'Incendie et de Secours
SERA :	association Santé Environnement Rhône-Alpes
SPIRAL :	Secrétariat permanent pour la prévention des Pollutions Industrielles et des Risques dans l'Agglomération Lyonnaise
SPMPI :	Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles et des risques
TDA :	Toluènediamine
TMD :	Transports de Matière Dangereuses
UDIMEC :	Union des Industries Métallurgiques, Électriques et Connexes de l'Isère
UFC-Que choisir :	Union Fédérale des Consommateurs
UIC :	Union des Industries Chimiques

Les participants

Nom	Prénom	Organisation
ABADIE	Jean-Marie	TOTAL/RETIA
ABEL	Astrid	
ADECHINA	Nafissa	CETE de Lyon
ALCAZER	Gilbert	VICAT
ALDEBERT	Muriel	Ville d'Eybens
ALEXANDRE	Olivier	Etablissement public SCOT
ALEXANDRE-BIRD	Agnès	Agence Régionale de Santé
ALLEAU	Pauline	
ALLIROT	Julien	AGEDEN
ANSELLE	Arnaud	SDIS de l'Isère
ARATHOON	Charles	DDT Isère
ARGENTIER	Anne Marie	Mairie de Sainte Marie du Mont
ARGOUD	Lionel	Mairie
AUGER	Philippe	Etablissement public SCOT
AUTHIER	Alain	Novapex-Novacid
AZZOPARDI	Xavier	Bluestar Silicoes
BALBASTRE	Fabien	COSOFAB
BEAUCHAUD	Pierre	DREAL Rhône-Alpes
BEAUDOUIN	Thierry	CLIC KINSITE Centre Isere
BELLON	Nicolas	CHSCT ARKEMA
BENOIS	Michele	
BERNE	Gérard	DREAL Rhône-Alpes
BERTRAND	Philippe	GRENOBLE ALPES METROPOLE
BESSON	Liliane	Institut des Risques Majeurs
BESSY	Marc	HYDRO DEVELOPPEMENT SAS
BIALLET	Brigitte	PERSTORP
BISSIERE	Patrice	Papeteries de Vizille
BLACHE	Jean Luc	GRENOBLE ALPES METROPOLE
BLANC	Philippe	Ville de Grenoble
BLANCHARD	Pierre	Commissaire enquêteur
BLEUSEZ	Mathieu	Rubis Stockage
BODON	Bernard	Mairie de Pont de Claix
BORDON	Fabien	Grand Lyon - CBE Lyon Sud
BORNAREL	Laure	Sur mesure
BOSSIS	Catherine	GREEn Selipar
BOUDIERES	Vincent	Pôle Grenoblois Risques Naturels
BOUSSON	Françoise	Réseau Environnement Santé
BOUTY	Lionel	CCIAG
BOUVIER	Frédéric	COPARLY
BOYRIES	Pascal	Rectorat de Grenoble

Nom	Prénom	Organisation
BRACONNIER	Karine	Mairie de Jarrie
BRAN	Martine	ALOGG
BROQUAIRE	Mathias	RHODIA
BROUET	Renée	Mairie de Champ sur Drac
CAMPOY	Aurélié	Secrétariat de la CLE Drac-Romanche
CANIVET	Valérie	Envirhonalp
CARDONA	Jean-Michel	CED DEVELOPPEMENT
CARTELLIER	Alain	LEGI
CARTIER	Stéphane	CNRS
CASILLAS	Patrick	ARKEMA Jarrie
CASSAGNE	Laurence	institut des risques majeurs
CASTEL	Corinne	DDASS - ARS
CAUSSE	Benjamin	Direction Départementale des Territoires de l'Isère
CECCON	Robert	
CHABROLLE	Alain	Région Rhône-Alpes
CHAMPLONG	Stéphane	Perstorp
CHARPIN	Isabelle	APORA
CHARRON	Fanny	CCSG
CHASSAGNE	Claudine	Conseil général de l'Isère
CHASTEL	Jean-Marc	DREAL
CHAUMONT	Roger	ADIHCE
CHAUMONT	Josette	ADIHCE
CHEYNEL	Thierry	DREAL Rhône-Alpes
CHOLEZ	Joël	CLIC Finorga
CHOQUET	Christian	Association LAHGGLO
CLEMENT	Pierre	CLIC
CLEMENT-PARARD	Bénédicte	APAVE SUD EUROPE
CLOTEAU	Françoise	Communauté de communes du sud grenoblois
CLOZEL	Blandine	BRGM
COLARDELLE	Claude	DDPP
COLLARD	Jacqueline	SERA
COLLET-FENETRIER	Alain	DDPP de l'Isère
Colonel ROUGELOT		
CORDIER	Isabelle	RUBIS STOCKAGE
CREUTIN	Jean-Dominique	Envirhonalp
CRUVELLE	Marie-Hélène	Cemagref
CYROT	Laurent	DDT de l'Isère
DALVAI	Frédéric	Conseil général de l'Isère
DANGER	Marion	INterland
DANSETTE	Christophe	Perstorp
DE CHOUDENS	Henri	Institut des Risques Majeurs
DE GELIS	Aline	Commune de Corenc
DE GOUVILLE	Magali	Envirhonalp
DE GUILLEBON	Emmanuel	DREAL Rhône-Alpes
DE LA VAISSIERE	Elisabeth	Animation chimie-environnement grenobloise

Nom	Prénom	Organisation
DE OLIVEIRA	Marie-céleste	Wheelabrator Allevard
DEBAYLE	Claire	DREAL
DEBLANC	Christophe	DREAL Rhône Alpes
DECELLE	Sandra	Agence EDEL
DEGRENDELE	Chantal	ARKEMA
DELOLME	Cécile	Envirhônalp
DELORME	Dominique	UNICEM
DEMOURES	Grégoire	Mairie de pont de Claix
DENNI	Nicolas	DREAL Rhône Alpes
DENOT	Agathe	CETE de Lyon
DERIVE	Martine	S Eau S Environnement
DESPRES	Eric	Secrétaire général - DDPP
D'HERBONNEZ-PROVOST	Sophie	FRAPNA Isère
DI MARIA	Stéphane	GRENOBLE ALPES METROPOLE
DIDIER	Alain	DREAL
DIZIERE	Martin	ACTE21
DONA	Elie	ADIHCE
DONA	Michèle	ADIHCE
DORIOL	Gérard	Mairie Saint Paul de Varcis
DUPRE	christian	Grenoble Alpes Metropole
DUPUY	Albert	Préfecture de l'Isère
EILERS	Ingeborg	Comité Ecologique Voiron Chartreuse
EINHORN	Benjamin	Pôle Grenoblois Risques Naturels
EPRINCHARD	Yves	DREAL
FAYARD	Paul	DREAL RA UT 38
FAYEN	Alain	
FERRARI	Christophe	Mairie de Pont de Claix
FILHOL	Marie	Agence Locale de l'Energie
FOMBONE	Diane	Etablissement public SCOT
FORAY	Jean-Pierre	DREAL Rhône Alpes
FOULTIER	Agnès	CETE de LYON
FRANCOIS	Jean Marc	Mairie
FRANCON	Paul	Santé Environnement Rhône-Alpes
FRIER	Joseph	BTA ALLIBERT
GANDILHON	Stéphanie	Commune de La Tronche
GARAUD	Yves	GIE OSIRIS
GAUVIN	Stéphanie	CEIES
GAYOT	Karine	ARKEMA FRANCE
GEHIN	Chantal	FRAPNA
GEOLTRAIN	Laurence	Inspection académique de l'Isère
GEREMIA	Roberto	Laboratoire d'Ecologie Alpine
GIANNOCARO	François	Institut des Risques Majeurs
GIBSON	Melvin	
GIROUD	Stéphanie	Commune de Champ sur Drac
GIROUSSE	Bernard	CCI de Grenoble

Nom	Prénom	Organisation
GLASSER	Philippe	GRENOBLE ALPES METROPOLE
GOIRAND	Laurence	Conseil général de l'Isère
GONON	Bernard	PERSTORP
GOUTTENOIRE	Jean-Paul	Mairie de Lans en vercors
GRANGE	Jérôme	AURG
GRAVIER	Annabel	CLE SAGE BIEVRE LIERS VALLOIRE
GRENIER	Claude	Mairie de Saint-Pierre de Mésage
GUERIN	Jean	Association de Défense des Habitants de l'Environnement de Chamrousse
GUERPILLON	Yves	Mairie de Saint Pierre de Chartreuse
GUERRERO	Raphaël	Mairie de Jarrie
GUIZO	Yannick	FRAPNA Isère
GULLINO	Sophie	SDIS 38
HANNART	Benoît	ICSI
HANY	C	ISOCHEM
HAUSS	Micheline	Conseil de Développement Alpes Sud Isère
HUARD	Emmanuel	GEG
ISSINDOU	Michel	Mairie de Gières
JACQUES	F.	Commune de VOIRON
JAISSON	Chloé	Mairie de Seyssins
JANSEM	Bruno	GRENOBLE ALPES METROPOLE
JAVELLAS	Robert	FRAPNA Isère
JEANPETIT	Philippe	Eurotungstene Poudres
JESTIN	Tanguy	DDT
JONSKI	Jonathan	CETE de Lyon
JOUANNO	Chantal	Secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie
KOK	Ismaan	CHSCT OSIRIS
KOWAL	Sophie	INERIS
KOZLIK	Isabelle	GENTIANA
LA BRANCHE	Stéphane	IEP Grenoble
LACHAT	Bertrand	Syndicat de l'Energie de l'Isère
LACROIX	Hélène	
LAGNIEN	Laurence	Préfecture de l'Isère
LALOY	Dominique	CFDT
LAMAT	Christel	ARS DTD Isère
LARNAUD	Henri	EDUCATION NATIONALE
LE CLOAREC	Gisèle	SERA
LE QUANG	Chrystel	Mairie de Livet Gavet
LE RISBE	Bernard	Mairie de Jarrie
LECUYER	Isabelle	Groupe SETH
LEDENVIC	Philippe	DREAL
LEFEBVRE	Magali	Mairie Saint Martin de la Cluze
LEGUEVELLOU	Yves	SURF'ALP
LEISERING	Marie	Mairie de Livet Gavet
LEPAGE	Vincent	Assistant parlementaire
LESTOILLE	Jean-Pierre	DDEA 38/SASE

Nom	Prénom	Organisation
LHEUREUX	Yves	SPPPI Côte d'Opale Flandre
LIMOGES	Daniel	CETE
LOMAKINE	Cédric	AURG
LOMBARD	Martine	Mairie de Champ sur Drac
LOUIS-GAVET	Jean-Paul	Préfecture de l'Isère
MAKOUNGA	Freez	Sandvik Hard Materials S.A.S
MARAL	Anne	MEEDDM
MARNET	Christelle	DREAL Rhône-Alpes
MAS	Christian	Direction départementale des territoires de l'Isère
MAZZONI	Jean	DREAL
MENEU	Francis	FRAPNA Isère
MENU	Natacha	Préfecture de l'Isère
MERLE	Hugues	AURG
MERMET	Nathaly	Expression Sciences
MICHALLON	Nathalie	Ville de Grenoble
MINGUELY	William	Mairie de Sainte Marie du Mont
MOLLARD	Patrick	DREAL Rhône-Alpes
MONEGER	Jean	LELY Environnement
MONNET	Laurence	Rhônealénergie-Environnement
MORARD-LACROIX	Dominique	Union de quartier la Tronche
MORIAME	Richard	Balthazard et Cotte
MORIZE	Thierry	Enov' Research
MORRA	Christophe	Floralis
MOURO	Janig	LAHGGLO
MUFFAT	Philippe	STEPAN EUROPE
NESPOULET	Fanny	Commune de Corenc
NOEL	Pierre	ISOICHEM
NOYREY	Jean Yves	Mairie d'Huez
OSTIAN	Pierre	Le Hérisson bavard
PALLUIS	Françoise	CETE de Lyon
PARPILLON	Jean-Noël	SIERG
PELISSIER	Maurice	CLE SAGE BIEVRE LIERS VALLOIRE
PELLEGRINO	Danielle	DREAL RA - UT 38
PERDRIX	Alain	Médecin pneumologue
PERINEAU	Jean-Maurice	Commune de Claix
PERRIER	Claire	DREAL
PERRIER	Eléonore	Ville de Grenoble
PERRIER	Michel	Amarisk
PERSICO	Louis	CFE-CGC
PERSONNAZ	Marie-Blanche	ASCOPARG
PERUCCIO	Serge	Perstorp
PEYRE	Christophe	SDIS 38
PEZET-KUHN	Murielle	AURG
PHILIPPON	Florian	ADEME
PICHON	Hervé	Balthazard et Cotte

Nom	Prénom	Organisation
PICOCHÉ	Yves	DREAL
PIGOT	David	DREAL Rhône-Alpes
PINELLE	Stéphan	CHSCT PERSTORP
PION	Jérôme	FRAPNA - ADIHCE
PLAIN	Bruno	CATERPILLAR FRANCE S.A.
PLANET	Pierre	CETE
PLOTTIER	René	UFC QUE CHOISIR
POIMBOEUF	Hélène	GRENOBLE ALPES METROPOLE
PORTALES	Julien	CFE/CGC
PORTUGAL	Bernard	
POSTIC	André	DDT
POTHERAT	Pierre	CETE de Lyon
POUCHOT	Patrick	Perstorp
POUGNIE	Philippe	Préfecture de l'Isère
POURCHET	Michel	ADIHCE / FRAPNA
QUENARD	Audrey	UDIMEC
RAMOND	Andrée	S Eau S Environnement
REBOUL	Christian	Sté RHODIA OPERATIONS
RECKING	Alain	Cemagref
REGNY	Nicolas	Préfecture de l'Isère
RENAULT	Olivier	BRGM
REQUILLART	Jean-Pierre	Institut des Risques Majeurs
REY	Gérard	CEA Grenoble
RICARD	Patrice	cep
RIOTTON	Robert	Mairie Saint Martin de la Cluze
RISTORI	Muriel	Direction départementale des territoires
ROBERT	Yannick	ONF - Service RTM
RODRON	Jocelyne	Perstorp
ROQUES	Laurent	DDT
ROSALIA	Christophe	CHSCT Perstorp
ROUGIER	Alain	MNEI
SACHER	Michel	CYPRES
SAFFRE	Anne-Sophie	ARIA Technologies
SALLE	Hubert	Compagnie des commissaires enquêteurs - Isère
SAULNIER	Bernard	Météo France
SAULZE	Jean-Louis	ASN
SAUTEREY	François	FRAPNA
SAVINE	Jacques	Etablissement public SCOT
SAVOIE	François	ADEME
SCALIA	Jean-Pierre	DREAL RA UT 38
SCHEMEIL	Christiane	Mairie
SCHMITT	Marielle	CIRE
SCHOENEICH	Philippe	Institut de Géographie Alpine - UJF
SCHUSCHITZ	Florent	SPAN EUROPE
SENANT	Marc	France Nature Environnement

Nom	Prénom	Organisation
SENNAC	Marie-Hélène	Préfecture de l'Isère
SERREAU	Guy	Préfecture de l'Isère
SIMIAND	Marie-Christine	Conseil de Développement de l'agglomération grenobloise
SIMONIN	Pascal	DREAL Rhône-Alpes
SIONNEAU	Philippe	DREAL Rhône Alpes
SOUBRIER	Laure	Mairie d'Huez
SOUCHE	Yves	FRAPNA
STARC	Véronique	UIC Rhône-Alpes / APORA
SUC	Sophie	ARKEMA
TACNET	Jean-Marc	Cemagref - Unité ETNA
TAILLANDIER	Anne-Sophie	GRENOBLE ALPES METROPOLE
TAIN	Christelle	DREAL
TAUPIAC	Jean-Marc	LPO Isère
TETREL	Jean Pierre	SNCF
THEDEVUIDE	Céline	Mairie de Pont de Claix
THIEVENT	Corinne	DREAL
THOMASSON	Alexandre	ASCOPARG
TOLEDANO	Jacques	4D et ETICITE
TOLLIE	Annabelle	EDF
TORQUET	Lise	DREAL Rhône Alpes
TOURON	Rémi	Agence de l'eau RMC
UHRY	Jean Marc	ASCOPARG
VALLEIX	Clotilde	DREAL RA - UT 38
VANDEN-EEDE DESSEIN	Aurélié	FRAPNA Isère
VASSY	Annie	ACVV
VAYR	Jean Claude	Mairie de Saint-Pierre de Mésage
VELLUET	Ghislaine	Mairie de Sainte Marie du Mont
VENGEON	Jean-Marc	Pôle Grenoblois Risques Naturels
VERDIER	Daniel	Wheelabrator Allevard
VERNET	Pierre	UFC-QUE CHOISIR
VEYRET	Robert	Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère (SYMBHI)
VIGIER	Nicolas	ASCOPARG
VITALIS	Gérard	Conseil syndical ARC EN CIEL Clic riverains - Pont de Claix
VUKOVIC	Agnès	DREAL Rhône-Alpes
WORMSER	Emmanuel	Trait d'Union
ZURCHER	Charles-André	Mairie d'Oz en Oisans
ZYLBERBERG	Annie	



Les actes ont été réalisés par le secrétariat du SPPPY, avec l'aide de l'agence EDEL, d'Amarisk et du Service Développement Durable, Grenelle et Partenariat (DDGP) de la DREAL Rhône-Alpes.

Conception et réalisation graphique : Les Hirond'Elles.

Crédit photo : DREAL Rhône-Alpes.

Dessins : CLED'12.

Impression :

Imprimerie Coquand certifiée 14001. Ces actes ont été tirés à 250 exemplaires sur papier recyclé, certifié PEFC.

Date de parution : février 2011.



Financé par la DREAL Rhône-Alpes

www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr